

Le week-end sportif



Les Expos gagnent et perdent...

Une foule de 52.539 spectateurs, la deuxième plus importante de l'histoire des Expos, a vu Ellis Valentine faire compter sept points lors d'un programme double, hier, au Stade olympique. Valentine a ainsi permis aux Expos de partager les honneurs d'un programme double avec les Cardinals de St-Louis.

— page 10



Scheckter enlève le GP de Monaco

Jody Scheckter a augmenté son avance en tête du Championnat du monde des conducteurs en remportant, hier, le Grand Prix de Monaco. Quant à son coéquipier de l'équipe Ferrari, le Québécois Gilles Villeneuve, il a éprouvé des ennuis mécaniques. Seulement quatre des 20 voitures qui ont pris le départ ont terminé l'épreuve.

— page 11

AU SOMMAIRE

■ Radio-Canada dit non à la demande d'autonomie de l'Acadie

— page 2

■ Un boulon rompu a causé l'écrasement du DC 10

— page 3

■ Du 22 mai au référendum du Québec: un éditorial de Michel Roy

■ La fin du monopole de Bell: un commentaire de Michel Nadeau

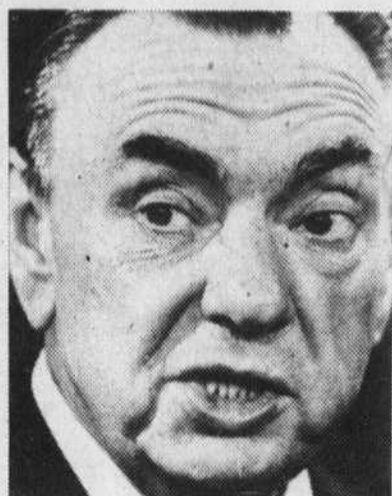
— page 4

■ Le patrimoine: une maison d'Yamachiche

— page 7

■ Féminin pluriel: la femme de Brossard

— page 14



M. Don Jamieson

Jamieson devient chef du Parti libéral de Terre-Neuve

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, quitte la politique fédérale et prend la direction du parti libéral de Terre-Neuve, dans l'espoir de renverser les conservateurs aux élections du 18 juin.

Il l'a annoncé hier dans la capitale fédérale, et on s'attend qu'il abandonne son siège aux Communes dans les prochains jours.

M. Jamieson a été réélu le 22 mai pour représenter de nouveau son comté de Burin-Burgo. Il se trouve le premier des gros canons libéraux à démissionner au lendemain des élections qui a porté le parti de M. Joe Clark au pouvoir.

En annonçant son intention de diriger les troupes libérales terre-neuviennes, M. Jamieson, radiodiffuseur et homme d'affaires, successive-

ment ministre dans le cabinet Trudeau depuis 1968 — Expansion régionale, Industrie et commerce, Affaires extérieures — a reproché à son nouvel adversaire le premier ministre conservateur Brian Peckford, d'avoir dérogé aux « bons usages » en déclenchant des élections alors que le Parti libéral s'apprêtait à tenir un congrès pour le leadership, les 5 et 8 juillet.

M. Peckford est premier ministre

depuis mars dernier, alors qu'il succédait à Frank Moores, démissionnaire. Les conservateurs tiennent 30 des 51 sièges de la Législature, les libéraux 21.

M. Jamieson a pris soin de souligner que sa succession n'a fait l'objet d'aucune « négociation » entre lui et l'actuel chef libéral M. William Rowe.

Il a précisé qu'il songeait déjà à se retirer.

Voir page 6: Jamieson

Mgr Carter parmi les 15 nouveaux cardinaux

VATICAN (AFP) — A une semaine de son voyage en Pologne, qui paraît s'annoncer triomphal, le pape Jean-Paul II a annoncé samedi son premier consistoire, créant 15 nouveaux cardinaux.

Son choix renforce le poids des évêques du monde communiste au Sacré-Colège, avec trois nouveaux venus, et peut être quatre si le cardinal « In Pectore » est soviétique. La promotion des archevêques de Cracovie et de Hanoi était attendue. Celle du secrétaire général du Synode des évêques, le Polonais Ladislas Rubin, l'était moins.

Jean-Paul II n'a pas oublié sa Pologne natale qui aura désormais trois cardinaux au lieu de deux. Mais il a été encore plus généreux pour les Italiens. Ceux-ci seront 37 et renforceront leur prédominance avec six « postes ». Il est vrai que quatre nominations étaient « de fonction », qu'il s'agisse du patriarche de Venise, Mgr Marco Ce, du pro-secrétaire d'Etat, Mgr Agostino Casaroli, du pro-préfet du patrimoine du siège apostolique, Mgr Giuseppe Caprio ou de l'archevêque de Turin, Mgr Anastasio Alberto Ballestrero.

Mais Jean-Paul II a tenu à remplir la promesse de son prédécesseur en conférant la barrette au secrétaire italien du Conclave, Mgr Ernesto Civardi. Il a également récompensé le nonce à Paris, Mgr Emano Righi Lambertini, alors que certains prédisaient, au Vatican, qu'il prendrait sa retraite sans la pourpre, comme nombre de ses confrères.

Les Français ont le réconfort de recevoir le « chapeau » prévu depuis des années pour le président du conseil des conférences épiscopales européennes, Mgr Roger Etchegaray, archevêque de Marseille.

Les Allemands et les Espagnols sont absents.

Le tiers monde semble le grand perdant. Pas de pourpre pour les Africains, chers au cœur de Paul VI. Seul le Mexique est distingué, avec l'archevêque de Mexico, Mgr Ernesto Corripio Ahumada, qui reçut Jean-Paul II lors de son premier voyage hors d'Italie.

Les 15 nouveaux cardinaux porteront à 121 les membres du Sacré-Colège ayant droit de vote. Le premier pape polonais déçoit ainsi à l'article 33 de la « constitution sur l'élection du nouveau pontife »

Voir page 6: Cardinaux



Une autre poignée de mains « historique »: le président Sadate, souriant, accueille le premier ministre Begin à El Arich restitué solennellement à l'Egypte au cours des derniers jours. Les deux hommes, en présence du secrétaire d'Etat Cyrus Vance, ont décidé par la suite d'ouvrir la frontière entre Israël et l'Egypte, sans attendre les neuf mois prévus par l'accord de paix.

(Photolaser AP)

La frontière entre Israël et l'Egypte est désormais ouverte

BEERSHERA (d'après AFP et Reuter) — Douze ans après la guerre des « six jours », la réconciliation israélo-égyptienne a été soulignée hier par deux faits marquants: l'ouverture des frontières entre les deux pays neuf mois avant la date prévue, et l'annonce de la libération prochaine pas Israël d'un certain nombre

de prisonniers originaires des territoires occupés.

Ces décisions ont été annoncées par MM. Sadate et Begin, hier après-midi à El Arich, capitale du Sinaï rendue vendredi par Israël à l'Egypte, où un dispositif de sécurité exceptionnel avait été mis en place pour l'arrivée du premier ministre

israélien venu retrouver le président égyptien qui, samedi, avait hissé les couleurs égyptiennes sur la ville. Quelques 500 soldats en armes avaient été disposés autour de l'aéroport et jusqu'à la demeure du président Sadate, distante d'une dizaine de km.

« L'ère des guerres est révolue », a af-

firmé M. Begin. En réponse, M. Sadate a déclaré: « Nous avons décidé de donner toute l'impulsion nécessaire au processus de paix. Il n'y aura plus d'effusion de sang entre les Arabes et Israël ».

MM. Sadate et Begin, qui parlaient devant des invalides de guerre égyptiens et

Voir page 6: Israël



M. Claude Ryan

Entre Claude Ryan et Joe Clark

Une «communauté d'intérêts» favorise un rapprochement

Lorsque le candidat Robert Letendre s'amena dans Gamelin l'année dernière, dans l'espoir d'enlever le comté au député libéral Arthur Portelance, il ne trouva dans les dossiers de l'association locale qu'un misérable petit feuillet, sur lequel étaient inscrits cinq noms.

Son prédécesseur dans le scrutin de 74, Lionel Rozon, ayant échoué, on raconte qu'un organisateur, par dépit, jeta tout à la poubelle; même les listes de pointage, qui auraient permis au moins de retracer les électeurs sympathiques au parti, avaient disparu.

Rebâtir un parti avec cinq noms, malgré toute la bonne volonté des supporters, c'est ce qu'on appelle recommencer à zéro.

La plupart des candidats conservateurs

Une analyse de Jean-V. Dufresne

qui ont mordu la poussière au Québec le 22 mai, pourraient raconter des anecdotes semblables. Elles expliquent dans certains cas la performance plus que désastreuse des candidats en dépit des efforts considérables qu'ils ont déployés pour reconstruire leur association de comté.

Robert Letendre avait obtenu un congé sans solde de son employeur, le ministère des Affaires extérieures, dix-huit mois avant le jour du scrutin, pour faire campagne. Il s'était mis au travail sans perdre

une minute. Il a obtenu 4.720 votes, Arthur Portelance, plus de 30.000. Robert Letendre retourne à la diplomatie. Il faut bien vivre.

Dans Sainte-Marie, André Payette a aussi « travaillé » son comté une année entière pour récolter trois fois moins de voix que Claude Malépart. Même dans un comté qui votait pourtant « bleu » depuis 1958, grâce à Claude Valade, Payette n'a pas réussi. Plus prestigieux que Letendre, un ministre « léger » lui serait promis.

Dans Saint-Hyacinthe, un comté plus bleu encore — le fief de Théogène Ricard de 58 à 72 — le successeur de Claude Wagner a tout de même décroché la moitié des voix contre le libéral Marcel Ostiguy. N'eût été le mauvais souvenir qu'a

Voir page 6: Rapprochement



M. Joe Clark

Provincial/ SUPERLOTO
NUMÉROS GAGNANTS
\$1,000,000

Tous les billets gagnants, sans exception, sont encaissables aux bureaux de LOTO-QUÉBEC, 2000, rue Berri, Montréal H2L 4N5.

TIRAGE: 27 MAI 1979				
Les détenteurs de billets se terminant par:				
511405	11405	1405	405	
9511405	675358	75358	5358	358
2675358	832323	32323	2323	323
5832323	273695	73695	3695	695
1273695	406023	06023	6023	023
4406023	GAGNENT \$10,000	GAGNENT \$1,000	GAGNENT \$100	GAGNENT \$25

Les billets gagnants de \$25, \$100 et \$1,000 sont encaissables à toute succursale de la BCN.

Tous les billets gagnants, sans exception, sont encaissables aux bureaux de LOTO-QUÉBEC, 2000, rue Berri, Montréal H2L 4N5.

PROCHAIN TIRAGE: 24 JUIN 1979

Chaque billet est valide pour 2 tirages.

Vérifiez les vôtres

Ottawa diffuse une image non conforme à la réalité (Morin)

par Bernard Racine

QUEBEC (PC) — Le gouvernement fédéral, par l'entremise de ses ambassades, distribue et diffuse à l'étranger une image de la réalité canadienne qui n'est pas conforme aux faits.

C'est ce qu'a affirmé le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, devant une commission parlementaire la semaine dernière.

Les ambassadeurs du Canada ne se gênent pas pour faire des discours politiques à l'étranger, ce que les délégués du Québec ne font pas. Les affirmations du ministre ont donné lieu à un vif échange de mots entre lui et le député libéral d'Outremont, M. André Raynaud, qui a sommé le ministre de prouver ce qu'il avançait.

Par la suite, le ministre a fait distribuer aux membres de la commission quatre séries d'extraits de textes diplomatiques qui, selon lui, ne sont pas conformes à la réalité.

Une allocution de l'ambassadeur du Canada en Grèce, prononcée à Athènes, en février 1978, a particulièrement déplu à M. Morin, qui a écrit à ce sujet au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson. M. Morin a fait remettre à la Presse Canadienne une copie de texte de l'allocution prononcée par M. A.J. Andrew devant le Club Lion d'Athènes ainsi que ces copies des lettres qu'il a écrites à M. Jamieson.

Dans son allocution, prononcée en anglais, l'ambassadeur du Canada en Grèce déclarait, en parlant du Parti québécois: « Il est important de souligner que l'élection qu'il a gagnée n'a pas été disputée sur la question du séparatisme et qu'il n'a pas été élu pour exécuter ce mandat. Le Parti québécois a remporté les élections en promettant une meilleure administration. Le présent gouvernement a néanmoins entrepris d'organiser un référendum sur la question du séparatisme ».

Le 31 mai suivant, le Journal de Providence, au Rhode Island, publiait le texte d'un correspondant pigiste à Athènes, donnant le compte-rendu de l'allocution de l'ambassadeur. Le journaliste, Ian Vorres, ajoutait que le discours de M. Andrew avait été vivement discuté dans les cercles diplomatiques d'Athènes et qu'il constituait un changement important de l'attitude observée jusque-là par Ottawa au sujet de la crise sur la constitution.

D'après M. Vorres, un diplomate canadien important en Europe aurait à ce moment déclaré: « Nous sommes restés assis sur la clôture assez longtemps ». Le discours de l'ambassadeur n'avait pas, comme c'est la règle, été soumis auparavant au Secrétaire des Affaires extérieures à Ottawa. Le texte a été communiqué à Ottawa après que l'allocution eut été prononcée.

A la grande surprise de l'ambassadeur Andrew lui-même, raconte le journaliste Vorres, le secrétaire des Affaires extérieures a fait distribuer des copies du discours à toutes les délégations du Canada à l'étranger.

Le 14 juin, M. Morin écrivait à M. Jamieson pour porter l'affaire à son attention. Il y disait notamment:

« Je ne sais pas si ces propos sont authentiques et je vous saurais gré de m'en informer. Si tel est le cas, permettez-moi de vous signaler que votre ambassadeur a commis une grave erreur d'interprétation puisqu'il donne l'impression que le référendum qui aura lieu au Québec provient d'une décision prise après notre arrivée au pouvoir et sans que la population du Québec n'en ait été saisie au préalable. Or, vous savez que la réalité est différente et que nous avons bel et bien pris l'engagement de procéder à ce référendum ».

M. Jamieson a répondu qu'il n'avait pas vu le texte exact des propos de M. Andrew, mais que c'était la politique de son ministère ainsi que celles

des représentants canadiens à l'étranger de donner une interprétation aussi fidèle et objective que possible des politiques des gouvernements provinciaux du Canada.

Les textes déposés par M. Morin à la commission parlementaire comprenaient, outre des extraits de l'allocution de M. Andrew, des extraits d'articles parus dans le numéro 43 de la revue Canada d'Aujourd'hui, organe d'information des ambassades du Canada, ainsi que des extraits d'une allocution de l'ambassadeur du Canada aux Etats-Unis, M. Peter M. Towe, et de l'ambassadeur du Canada en France, M. Gérard Pelletier.

Comme autre exemple de la distorsion de l'image canadienne par les ambassades du Canada, M. Morin a cité le cas de l'ambassade à Dakar au Sénégal, qui donne l'image « que le Canada est un vaste et grand pays francophone ».

M. Morin a affirmé que c'était pour ne pas détruire cette image que le fédéral avait refusé l'an dernier au Québec la permission d'ouvrir une délégation dans cette ville d'Afrique.

R.-C.: non à une demande d'autonomie de l'Acadie

MONCTON (PC) — Opposant un « non » catégorique à une demande d'autonomie régionale, rejetant l'idée d'un conseil consultatif permanent, la division des services français de Radio-Canada a néanmoins tenu à réitérer, au cours du week-end à Moncton, que le développement du réseau de la télévision est prioritaire et que les objectifs du rayonnement seront atteints d'ici à deux ans.

La tenue d'une première rencontre régionale dans l'Est du pays aura permis à M. Pierre DesRoches, vice-président exécutif de Radio-Canada, et M. Raymond David, vice-président et directeur général de la radiodiffusion, d'éclaircir tant bien que mal une longue liste de questions soulevées par les 160 personnes venues des quatre provinces de l'Atlantique.

En somme, MM. DesRoches et David ont reconnu la validité de plusieurs des revendications formulées lors de quatre ateliers, mais en y ajoutant commentaires et explications visant à démontrer que le développement des services régionaux se poursuit aussi rapidement que le permettent contraintes budgétaires et techniques et, surtout, qu'il y a eu « progression constante » et « préoccupation réelle » depuis les dix dernières années.

La rencontre n'aura donné lieu à aucune annonce majeure, si ce n'est que Radio-Canada affectera en mars 1980 un journaliste à chacune des provinces de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

D'autre part, Radio-Canada s'est engagée à répondre « à court terme » à la demande d'émissions régionales sur la pêche et l'agriculture, et à tenter d'accroître la présence acadienne au niveau national. On a aussi signalé que la mise sur pied d'un service radio MF à Moncton permettra à Radio-Canada Moncton de modifier sensiblement sa programmation de 6 h à 13 h le samedi, de 10 h à midi le dimanche et de 20 h à 23 h en semaine. D'ici 1981, la production régionale augmentera de 52 à 70-72 heures par semaine. Aussi, l'on produira 12 heures d'émissions télévision.



Des manifestants du Nord-Ouest québécois réclament de nouveau la construction d'une route entre Maniwaki et Témiscamingue, distantes de 200 km. Ils ont déployé les étendards de la protestation samedi, accusant le gouvernement du Québec de reporter sans cesse les travaux, estimés, dit-on, à quelque \$25 millions. (Photolaser CP).

Livre vert et... canards sauvages

QUÉBEC (PC) — « Les chercheurs, comme les canards sauvages si on veut les domestiquer, perdent le sens de l'orientation », a-t-on rappelé vendredi à Québec lors d'un colloque de 300 personnes, où des intervenants presque tous chercheurs ou scientifiques de l'Université Laval, ont présenté, avec humour souvent, leurs réactions au Livre vert sur la recherche scientifique.

Les interventions ont fait voir qu'on est d'accord avec l'à-propos du Livre vert et de ses principes, même s'il y manque des études et des données, selon le politologue Vincent Lemieux.

Comme au congrès de l'ACFAS tenu à Montréal il y a quinze jours, où on a émis des réserves sur la bureaucratisation des structures proposées, car les chercheurs ne peuvent pas s'encadrer dans des activités bureaucratiques et dirigistes.

La présence du ministre d'Etat au développement culturel, M. Camille Laurin, a été dans certains cas comme un baume sur une inquiétude qui n'avait pas été relevée à Montréal: « Monsieur le ministre, avez-vous de l'argent », a-t-on demandé.

Le ministre au développement culturel a répondu que ça s'en venait car le Québec terminait ses investissements dans les équipements collectifs et qu'il y aurait plus d'argent pour la recherche dans deux ou trois ans et d'avantage avec l'indépendance, a-t-il dit.

Certains, comme M. Bernard Michel, professeur de génie civil, appuient la proposition d'un Conseil national de la recherche scientifique, alors que d'autres trouvent que des conseils sectoriels (santé, forêt, environnement) sont plus utiles.

En recherche industrielle, M. Michel ainsi que M. Alain Saucy, directeur d'Environnement à la Baie James, ont insisté sur le rôle que pourraient jouer les groupes de génie-conseil qui, malgré leur grand nombre dans le Québec sont passés sous silence à l'intérieur du Livre vert.

Le colloque était sous la présidence du recteur Jean-Guy Paquet et sous la responsabilité de M. Joël de la Noue, du département des vivres, qui a rappelé aux chercheurs que certaines de leurs demandes (la mobilité, les plans de carrière, l'élargissement du bois mort) comporteraient aussi des gestes héroïques de leur part.

L'embarras du choix

Si vous vous adressez à nous lors de l'achat d'une maison, vous aurez l'embarras du choix. En définitive, vous choisirez en tenant compte de l'architecture, du nombre de pièces, du quartier, du prix.

Quelle que soit l'importance que vous accordiez à ces divers éléments, il est fort probable que nous vous dénicherons la propriété qui vous plaira.

Chez nous, le service personnalisé ainsi que de solides recommandations de financement viennent se greffer au vaste choix.

Voilà comment nous nous sommes assurés la confiance des gens qui désirent acheter ou vendre.



Vous pouvez compter sur l'agent des Services immobiliers du Trust Royal. Il vous assistera et ensemble vous trouverez la maison qui fera votre bonheur. L'embarras du choix, nous en faisons notre affaire car nous sommes bel et bien à votre service.



Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS
...à votre service

En primeur pour les groupes d'hommes d'affaires:

Cocktail de réception aux frais de la maison!

Voilà qui commence bien un congrès, un séminaire, un colloque, un meeting, n'importe quoi!

Il suffit que votre groupe ne soit pas trop important et qu'il se réunisse au Mont Tremblant Lodge entre le dimanche soir et le vendredi après-midi, en septembre, après le congé de la fête du Travail.

Sont compris tous les avantages dont jouissent chez nous nos clients des week-ends: locaux de toutes grandeurs, cuisine réputée, bar tranquille, chambres confortables, décor enchanteur, activités sportives et sociales, promenades en forêt, attention de tous les instants, personnel bien stylé, etc.

En plus, pour vous, tableaux, lutrins, machine Xérox, équipement audio-visuel complet et, bien sûr, service de café!

Appelez notre directeur des congrès, Guy Landry. Vous verrez que vous réunir chez nous au coeur de septembre après un bon cocktail de réception à nos frais, ça met du coeur au travail... et réduit de beaucoup vos frais.

Mont Tremblant Lodge

Mont Tremblant Lodge
Mont-Tremblant (Québec)
J0T 1Z0
Tél.: (819) 425-2711
A Montréal
(514) 861-6165



Viande avariée
Sentence
réduite
pour Pagé

par Bernard Morrier

La Cour d'appel du Québec, tout en modifiant la sentence, a cependant maintenu hier le verdict de culpabilité, prononcé en mai 1977, contre Réal Pagé, pour conspiration, fraude et mise en circulation de viande avariée.

Pagé, qui était président de la défunte Federal Packing, avait écopé d'une peine de deux ans de pénitencier, mais le plus haut tribunal du Québec ramène cette sentence à une année seulement, tout en ne le dispensant pas cependant de devoir verser l'amende de \$3,000 qu'on lui avait en plus imposée.

Les juges Lajoie, Casey et Lamer arrivent à cette conclusion après avoir tenu compte des motifs invoqués par le premier magistrat mais aussi des comparaisons de sentences plus clémentes imposées à d'autres accusés du même genre de délit ou à certains individus pour des crimes plus graves encore.

Si la protection de la société et le besoin d'exemplarité ne requièrent pas nécessairement une peine de prison pour l'accusé, opinent les trois juges, il faut noter que Pagé n'a pas retiré de bénéfice direct de ses crimes, qu'il a fait faillite, et qu'il est évidemment victime de l'ostracisme qui émane de sa condamnation et de l'odieux qui a rejailli sur lui et sa famille.

Aux yeux des magistrats, tout cela constitue à la fois une punition et une humiliation suffisantes, en partie tout au moins, pour l'empêcher de recommencer ou empêcher ceux qui en seraient tentés d'en faire autant.

Le Front commun: une structure dont la solidité reste à vérifier

par Paule des Rivières

Trois hommes auront, au cours des mois qui viennent, une influence marquée sur le comportement du Front commun syndical des secteurs publics et parapublics et, partant, de ses 185,000 membres: ce sont Marcel Gilbert de la CSN, André Therrien de la CEQ et Fernand Daoust de la FTQ.

Ces coordonnateurs, les deux premiers des négociateurs de la première heure, le troisième secrétaire-général de la FTQ, sont les porte-parole autorisés du Front commun dont ils coiffent en quelque sorte la structure syndicale unissant, aux fins de la négociation, les employés des secteurs publics et parapublics des trois centrales québécoises. L'instauration de la structure syndicale n'a pas été spontanée et sa solidité sera à vérifier au cours des mois qui viennent mais elle devient avec le temps — c'est le troisième front commun — mieux huilée et bien représentative de ses membres.

Le comité numéro un du Front commun, où se retrouvent les trois porte-parole, est celui de liaison. Il est formé de 45 personnes, soit 15 par centrale, qui sont les premiers responsables des négociations avec l'Etat et les employeurs. La règle de l'unanimité entre les centrales s'applique dans toutes les décisions.

Le protocole signé récemment entre les trois centrales et qui régit le fonctionnement du Front commun, précise que ce comité a pour mandat d'élaborer la stratégie, de coordonner les moyens de pression, de voir à l'information, de préparer des contre-propositions syndicales, de former des comités de travail et de convoquer la deuxième instance décisionnelle afin notamment d'y soumettre ses projets.

Chaque centrale délègue 50 membres au conseil de coordination qui assure une voix à tous les groupes en négociation par l'entremise de leurs comités exécutifs nationaux. Ce conseil a un triple mandat: la coordination de la négociation sectorielle, la responsabilité de la négociation à la table centrale et l'adoption des recommandations touchant les grands mandats d'action à l'appui des revendications communes.

Le conseil de coordination, qui ne s'est pas encore réuni contrairement au comité de liaison qui a déjà tenu de multiples séances, peut, s'il le juge à propos convoquer « l'intersectorielle » formée de 750 personnes, c'est-à-dire des délégués de tous les syndicats des trois centrales.

C'est le conseil de coordination qui, par exemple, devrait décider du véritable début de la négociation à la table centrale, où, rappelés-les, seront discutés les salaires, les primes d'éloignement, le régime de retraite et les droits parentaux et qui est la raison d'être première du Front commun. C'est également ce conseil de coordination, où les décisions se prennent aussi à l'unanimité des centrales, qui, advenant l'adoption de moyens de pression,



M. Elwood Driver, vice-président de la Commission américaine de la sécurité dans les transports, pointe du doigt, sur le moteur du DC 10 qui a entraîné dans la mort 273 personnes vendredi soir, l'endroit où un boulon de soutien disparu aurait dû être retrouvé. A droite, M. William Schaefer, de la compagnie American Airlines, propriétaire de l'appareil écrasé. (Photolaser AP)

peut fixer la date la plus propice à un déclenchement de moyens d'action concrets.

Il est par ailleurs très clair qu'aucune grève ou moyen de pression ne saurait être déclenchée sans que l'ensemble des membres du Front commun n'aient pris le vote lors d'assemblées générales sur une question de cette importance. Le même recours aux assemblées générales est certain dans au moins un autre cas: lorsque vient le temps de l'adoption des projets de conventions collectives.

On peut prévoir qu'une bonne partie du travail du conseil de coordination consistera à reviser ou discuter les recommandations du comité de liaison; ces deux instances ont une marge de manoeuvre qui leur permet de rajuster, dans un court laps de temps si nécessaire, les demandes syndicales entérinées cet automne par les différents groupes touchés par cette négociation. En cas de compromis majeur, sur « des sujets d'une importance exceptionnelle » le conseil convoquera vraisemblablement les 750 membres de la troisième instance.

Il existe aussi dans la structure front commun une série de comités qui viennent se greffer au comité de liaison. Le comité de stratégie se divise en comités d'information et d'appui, deux groupes de travail qui ont des fonctions d'analyse et de recommandation. Le comité des salaires et celui des droits parentaux et de la condition féminine feront des recommandations aux instances décisionnelles et veilleront au respect des revendications des membres.

Si l'action du Front commun est plus manifeste au niveau de la table centrale, il assure aussi une information complète de l'évolution des pourparlers aux différentes tables sectorielles où sont discutées les clauses dites normatives.

Ainsi les syndicats intéressés pourront jeter un coup d'oeil sur les dernières propositions patronales d'un syndicat voisin et, qui plus est, le Front commun rend plus facile la création de cartels sectoriels qu'il encourage, entre différents syndicats oeuvrant dans des secteurs identiques, comme par exemple les enseignants de collèges affiliés à la CSN et ceux de la CEQ. Ces cartels ne sont pas toujours possibles, car il n'est pas rare que les groupes visés ne s'entendent pas sur les demandes.

Le Front commun est officiellement sur pied depuis le 7 mai dernier; c'est à cette date que les responsables de trois centrales ont pu s'entendre sur tous les aspects de leur fonctionnement en négociations et qu'ils ont pu « harmoniser » leurs demandes.

Il reste que les trois coordonnateurs sont unanimes à noter que le processus est, vu le nouveau cadre juridique (lois 55 et 59), beaucoup plus avancé qu'en 1976 alors que les demandes syndicales n'avaient pas été déposées avant l'automne suivant le 30 juin de l'expiration des conventions collectives. Mais personne ne

pense « régler » avant l'automne, encore moins avant le 30 juin alors que les employés verront leurs conventions venir à terme.

Les cotisations de chacune des centrales sont au nombre de 77,000 pour la CEQ, 86,000 pour la CSN et 22,500 pour la FTQ, à l'intérieur du Front commun.

Chaque centrale dispose finalement d'un droit de veto et d'une voix égale à celle des deux autres aux deux comités décisionnels. C'est à l'intérieur de chaque centrale que la représentation des différents groupes est proportionnelle, règle générale, à leur nombre.

Rappelons que la Centrale de l'enseignement du Québec est surtout présente dans le milieu scolaire et qu'elle représente les enseignants des commissions scolaires catholiques (elle est en cartel avec les enseignants protestants de l'Association provinciale des enseignants protestants), les professionnels des commissions scolaires et des cégeps, des employés de soutien de ces mêmes institutions, quelques centaines de membres des affaires sociales et 2,000 enseignants de cégep.

La Confédération des syndicats nationaux représente les 8,000 autres enseignants de cégep, la grosse Fédération des affaires sociales, la Fédération des professionnels salariés et cadres du Québec et celle des employés des services publics.

La Fédération des travailleurs du Québec représente l'Union des employés de service, le Syndicat canadien de la fonction publique et l'Union internationale des employés professionnels et de bureau.

AUJOURD'HUI

A 20 h, conférence de M. Albert Jacquard sur « Les arguments scientifiques ou arguments d'autorité », au pavillon principal de l'Université de Montréal.

A compter d'aujourd'hui, et jusqu'à jeudi, symposium international sur les fibres optiques, au Cégep de La Pocatière.

A 12 h, conférence de M. Robert Bourassa, de l'Université Laval, devant le Cercle canadien de Montréal, à l'hôtel Windsor.

Jusqu'à jeudi, congrès de l'Institut canadien de science et technologie alimentaire, à l'hôtel Hilton de Québec.

Jusqu'à demain, colloque de l'Association pour l'assainissement de l'air, sous le thème « Énergie et environnement: défi ou conflit? », à l'Auberge du Mont-Gabriel.

Jusqu'à mercredi, congrès de l'Institut canadien de la distribution alimentaire, à l'hôtel Régence Hyatt de Montréal.

Un boulon rompu a causé l'écrasement du DC 10

CHICAGO (d'après AFP et Reuter) — Le DC 10 de la compagnie American Airlines qui s'est écrasé vendredi peu après le décollage de l'aéroport de Chicago, faisant 273 morts, a été victime de la rupture d'un seul des 12 boulons qui relient un réacteur de l'appareil à l'aile.

L'avion a trois réacteurs, un sous chaque aile et le dernier sur la queue. Les réacteurs d'aile sont armés par trois points. C'est un boulon de l'une de ces attaches qui, en se brisant, a entraîné la chute du réacteur situé sous l'aile gauche de l'appareil.

Immédiatement après la chute du réacteur, l'avion a basculé sur la gauche et percuté le sol à environ un kilomètre de la piste d'envol.

Ces explications techniques ont été fournies hier à Chicago par M. Elwood Driver, Vice-président de l'Agence nationale de la sécurité des transports (national transportation safety board) au cours d'une conférence de presse.

M. Driver a cependant déclaré que la seule chute du réacteur n'aurait pas dû empêcher l'avion de poursuivre son chemin. Il a émis l'hypothèse que le réacteur d'aile, en tombant, ait pu heurter le moteur de queue, supprimant définitivement toute chance que le pilote puisse redresser l'appareil.

WASHINGTON (AFP, Reuter) — Les deux enregistrements effectués automatiquement à bord du DC 10 de la compagnie American Airlines qui s'est écrasé vendredi à Chicago sont incomplets et ne permettront pas de savoir ce qui s'est passé au moment de l'accident, a annoncé samedi à Washington le Bureau national de la sécurité aérienne.

L'enregistrement des conversations dans la cabine de pilotage s'est interrompu quand les roues avant de l'appareil ont quitté le sol, soit 45 secondes environ avant que l'avion ne s'écrase. Le dernier mot entendu sur la bande magnétique est « sacré bon sang » (« Damn »), a précisé M. Jim King, président du Bureau. L'enregistrement ne s'est alors plus effectué. M. King n'a pas pu expliquer cette interruption.

Le deuxième enregistrement aux mains des enquêteurs, celui contenant les données techniques (vitesse de l'avion, altitude etc.) est également incomplet, a déclaré l'un des membres du bureau. Cet enregistrement s'est arrêté 30 secondes après le décollage.

Le début des enregistrements, a ajouté M. King, prouve que toutes les procédures de mise en route puis de décollage se sont déroulées normalement. Le bureau doit maintenant entendre l'enregistrement des discussions entre le poste de pilotage et la tour de contrôle.

Les deux boîtes noires contenant les enregistrements incomplets ont été retrouvées des vendredis soir sur les lieux de la catastrophe et emportées directement à Washington.

Le bilan officiel de la catastrophe est de 273 morts: 258 passagers, 13 membres d'équipage, et deux personnes se trouvant à terre et atteintes par des débris du DC 10 des American Airlines au moment de l'explosion. Une Belge, Laura Marquet, est au nombre des victimes.

Les enquêteurs vont tenter d'établir exactement comment une telle catastrophe — la plus grave de toute l'histoire aérienne des États-Unis — a pu se produire.

À la suite d'une réduction des approvisionnements des voitures en essence et d'une grève des « United Airlines », le vol 191 à destination de Los Angeles était confortablement rempli tout comme tous les avions de la compagnie, à l'occasion du week-end du « Memorial Day ». Au décollage, un moteur s'est détaché de l'aile gauche de l'appareil et celui-ci s'est alors écrasé tout près d'un camp de caravanes et les 83,000 litres de kérosène à l'intérieur de ses soutes ont immédiatement explosé.

L'un des employés de la tour de contrôle a déclaré que le décollage avait semblé correct jusqu'à ce que le capitaine de l'avion avertisse par radio qu'il se passait quelque chose d'anormal.

La tour a alors demandé: « voulez-vous revenir? » mais il n'y eut aucune réponse. Parmi les passagers, plusieurs membres de la rédaction de *Playboy* se rendaient à un festival du livre à Los Angeles.

Toute la nuit, à la lueur des projecteurs, les équipes de sauvetage ont retiré les corps des décombres de l'appareil pour les transporter dans une chapelle ardente installée dans un hangar de l'aéroport.

Les 258 passagers du DC-10 ont probablement assisté à la catastrophe aérienne. Le porte-parole de la compagnie aérienne.

Le porte-parole a déclaré que l'avion, qui s'est écrasé à un kilomètre de l'aéroport de Chicago, était doté d'un circuit de télévision fermé permettant de suivre la manoeuvre de décollage grâce à une caméra installée dans le poste de pilotage.

Selon le porte-parole, une quarantaine de secondes se sont écoulées entre le moment où l'avion a commencé à rouler et où le nez de l'appareil a quitté le sol. On ne saura jamais si le pilote a pu alors arrêter la caméra comme le veut l'usage.

Quelques secondes plus tard, le DC-10 perdait son réacteur gauche, pivotait sur lui-même et s'écrasait sur un champ d'aviation de la banlieue de Chicago. Les 258 passagers et les 13 membres d'équipage ont péri dans la tragédie.

Un des contrôleurs de la tour de Chicago s'est immédiatement rendu compte que le DC-10 était en difficulté.

Le contrôleur a demandé au pilote s'il voulait revenir se poser d'urgence, mais ce dernier n'a apparemment pas eu le temps de lui répondre.

Ces détails sur la catastrophe aérienne, la plus meurtrière dans l'histoire de l'aéronautique aux États-Unis, ont été révélés par un porte-parole de « l'administration fédérale de l'aviation » (FAA), M. Neal Callahan.

Le porte-parole a noté qu'un DC-10 peut normalement voler, même s'il a perdu l'un de ses trois réacteurs.

Mais le pilote, dont la responsabilité n'est pas en cause, a souligné M. Callahan, n'a probablement pas pu manoeuvrer, faute d'altitude.

C'est là l'un des principaux points que s'efforcera d'établir l'enquête.

Le DC-10 s'est écrasé par temps clair, avec un vent soufflant à 50 kilomètres à l'heure, après avoir décollé de l'aéroport international O'Hare de Chicago pour Los Angeles.

L'aéroport O'Hare est celui dont le trafic est le plus important au monde.

Le DC-10 a perdu son réacteur gauche, tombé sur la piste même, alors qu'il n'était qu'à environ 200 mètres (600 pieds) du sol. L'appareil a pivoté avant de s'écraser à un kilomètre de la piste sur un terrain d'aviation désaffecté d'une banlieue nord-ouest de Chicago.

Dix étrangers, et non onze comme précédemment annoncé, se trouvaient parmi les passagers: quatre Néerlandais, quatre Saoudiens, un Autrichien et une Belge.

La polémique a été relancée aux États-Unis sur la sécurité offerte par ce type d'appareil, fabriqué par la compagnie « McDonnell Douglas Corporation ».

M. Ralph Nader, avocat de la défense



Ces trois hôtesses de l'air devaient être du vol 191, vendredi, au départ de Chicago: La compagnie n'a pas retenu leurs services pour ce vol où 273 personnes, dont 13 membres d'équipage ont péri. (Photolaser AP)

des consommateurs, a demandé dès samedi matin que tous les appareils de ce type soient maintenus au sol en attendant les résultats de l'enquête sur l'accident de Chicago.

« Quand un réacteur se détache d'un avion au décollage, a estimé Ralph Nader, un défaut de fabrication des autres DC-10 en service est tout à fait imaginable ».

Les enquêteurs s'en tiennent pour le moment au déroulement des événements seconde par seconde. M. Elwood Driver, vice-président du Bureau National de la sécurité aérienne, qui dirige les recherches, a estimé que l'accident n'a peut-être pas forcément été déclenché par la chute du réacteur, précisant que les premiers renseignements ne mettent pas en évidence une erreur du pilote.

Les enquêteurs se sont tout d'abord demandés samedi pourquoi l'appareil, bien qu'ayant perdu un réacteur, n'a pas pu éviter la chute.

M. Neal Callahan, porte-parole de l'Administration de l'aviation civile (FAA), a en effet précisé que les avions de ce type ont été conçus pour pouvoir revenir au sol malgré ce genre d'avarie. M. Callahan a ainsi cité le cas d'un « Boeing 707 », qui avait perdu un réacteur peu après le décollage, en avril 1977, à St. Louis (Missouri) et qui avait réussi à se poser sans dommages.

En mars 1974, rappelle-t-on, l'enquête sur l'accident du DC 10 des « Turkish Airlines » au nord de Paris, qui avait fait 346 morts, avait prouvé qu'un défaut de fabrication dans une porte de soute était à l'origine de la catastrophe.

Les parents ne veulent pas du droit de vote offert par le ministre

(par Paule des Rivières) — Les parents dédaignent le droit de vote au Conseil des commissaires d'école que leur propose le ministre de l'Éducation.

C'est en effet le sens d'une résolution adoptée hier par les délégués de la Fédération des comités de parents de la province de Québec, réunis en congrès pour trois jours à Cap Rouge, près de Québec. C'est par 62 voix contre 13 que les délégués présents hier après-midi ont entériné la position de l'atelier portant sur la présence des parents au sein des conseils de commissaires.

Cette question avait récemment fait l'objet d'un sondage auprès des comités de parents et 51% des 129 répondants s'étaient alors prononcés en faveur d'un droit de vote pour les parents au Conseil des commissaires d'écoles élus.

Les 75 des 190 délégués qui ont assisté à l'assemblée générale du congrès en ont décidé autrement. Par contre, c'est par une forte majorité qu'ils se sont exprimés en faveur de la présence d'un représentant des parents à toutes les réunions des commissaires y compris celles à huis clos et celles des comités exécutifs des élus. A l'heure actuelle, la loi n'oblige pas les commissaires à accueillir un parent en leurs rangs. Environ 17 commissions scolaires ont accepté qu'un parent participe à leurs délibérations et deux leur ont accordé un droit de vote.

Dans l'ensemble cependant, les commissaires d'école se sont montrés peu enthousiastes au plan d'action du ministère de l'Éducation qui, pour assurer « une portée plus déterminante » des parents dans la vie de l'école, faisait part de son intention de donner à un des leurs les mêmes pouvoirs que les commissaires.

Interrogé hier soir sur les motifs du refus des délégués de parents de pousser pour obtenir le droit de vote, le président de la Fédération des comités de parents, M. Jean Pontbriand, qui a été réélu à la tête de l'organisme, a indiqué que les parents voulaient jouer pleinement leur rôle et dans ce sens n'étaient pas intéressés à « administrer ».

M. Pontbriand a également parlé du danger pour le parent siégeant au conseil des commissaires de se retrouver devant l'obligation de voter sur des questions sans avoir pu consulter son comité ad hoc préalable.

Les délégués sont par ailleurs favorables à l'idée d'une consultation obligatoire des comités d'écoles sur certains sujets et ils se sont dits d'accord avec la liste suggérée dans le plan d'action *École québécoise* qui comprend notamment le calendrier scolaire, la politique de maintien ou fermeture de l'école, les critères de passage du primaire au secondaire et les objectifs particuliers de la commission et de l'école.

6/36
GROS LOT
\$270,000.00
APPROXIMATIF VENDREDI!

NUMÉROS GAGNANTS PEU. IMPORTE L'ORDRE					
4	8	14	22	27	34
6 SUR 6	NOMBRE DE GAGNANTS 0	PRIX 139,476.00		NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT A 5 SUR 6 + 13 VENTES TOTALES: \$1,452,879	
5 SUR 6	219	573.20			
4 SUR 6	6143	56.70			
5 SUR 6+	6	13,947.60			
Tous les billets gagnants de \$500. et \$100. de la Mini sont encaissés à toute succursale de la BCN					

TIRAGE 9-08 VENDREDI 25/05/79		
SÉRIE	NUMÉRO	Séries émises- 90,000 chacune
21	53159	1 GAGNANT DE \$50,000.
NUMÉRO COMPLET	53159	POSSIBILITÉ DE: 29 GAGNANTS DE \$5,000.
4 CHIFFRES	3159	240 GAGNANTS DE \$500.
3 CHIFFRES	159	2430 GAGNANTS DE \$100.

Du 22 mai au référendum du Québec

LES résultats du scrutin du 22 mai sont dans l'ensemble perçus au Québec comme l'illustration saisissante d'un phénomène classique avec lequel les francophones sont depuis longtemps familiers, c'est-à-dire la dualité linguistique et culturelle du pays. Il ne s'en suit pas que le Canada soit plus divisé maintenant qu'il ne l'était avant la campagne électorale. Hier soir, M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, disait à Télé-Métropole que les élections canadiennes ont établi la preuve d'une situation sur laquelle son parti a fondé son option fondamentale. À cet égard, il se réjouissait naturellement de constater que la consultation de mardi, plus encore qu'en 1972, avait démarqué les deux majorités. Autrement dit, l'image que renvoie le tableau électoral du Canada, la défaite de Pierre Trudeau et de son équipe, l'apparente répudiation de l'idéal canadien que celui-ci exaltait offrent au Parti québécois, à moins d'un an de son référendum, une toile de fond à laquelle il n'aurait pas rêver. Dans ces conditions, la performance médiocre du Crédit social, dont le chef avait reçu l'appui dérisoire de M. René Lévesque, est reléguée dans l'ombre.

En revanche, le Canada anglais réagit en plusieurs milieux avec contrariété et inquiétude à la polarisation qui s'est manifestée. Pas plus que les résultats du scrutin ne causent une grande surprise au Québec, on ne s'étonne pas d'apprendre que beaucoup de citoyens de langue anglaise hors Québec réagissent avec stupeur, voyant là quelque brisure dramatique dont ils n'avaient pas soupçonné la profondeur. Une fois de plus, nous sommes mis en présence des conséquences et des séquelles d'un problème avec lequel les francophones ont appris à vivre tandis que leurs compatriotes n'en mesuraient pas ou n'en connaissaient pas la portée.

L'accession de M. Clark au pouvoir et la nouvelle composition de la chambre des communes créent pour le Québec un contexte entièrement différent qui peut se révéler à la fois plus sain et plus clair. En effet, le centre de gravité de la crise canadienne se déplace vers le Québec qui va rapatrier le débat sur son avenir politique.

Avant tout préoccupé de mettre en place un gouvernement représentatif et efficace, puis soucieux de s'attaquer en priorité à des problèmes concrets qui seront d'ordre économique, le nouveau premier ministre ne sera pas en mesure d'ouvrir ses dossiers constitutionnels au cours des mois qui viennent. Certes, il s'efforcera de nouer avec les provinces des relations fructueuses et harmonieuses, de sorte que plusieurs contentieux seront sans doute résolus, du moins si les fonctionnaires fédéraux obéissent aux nouvelles directives. Mais la situation difficile dans laquelle il lui faudra gouverner lui interdira de prendre des

initiatives hardies dans un domaine, celui de la constitution et de la réforme du régime fédéral, où ses positions ne sont pas toutes définies, ni très claires. Il est frappant d'entendre les porte-parole du nouveau premier ministre affirmer dans les Rocheuses qu'il gouvernera comme s'il était majoritaire. Cette affirmation, à moins qu'elle ne soit le fait d'esprits naïfs, est évidemment fautive car elle ne résistera pas à l'épreuve des réalités politiques.

Prudent, souple, calculateur, M. Clark ne s'empêchera donc pas de relancer le processus de la révision constitutionnelle à moins qu'il ne dissimule dans ses cartons un ensemble de propositions susceptibles de modifier sérieusement les données du problème canadien. Dans l'état actuel des dossiers connus chez les conservateurs, cette hypothèse est hautement invraisemblable. Sur le fond, on l'a souvent constaté, les positions du Parti conservateur sont souvent identiques à celles des libéraux. Seuls varient les moyens et les méthodes, ce qui n'est pas négligeable, surtout si l'on y ajoute une distinction qui relève de la conception du pays. M. Clark se représente le Canada comme la somme d'éléments distincts, un rassemblement de régions et de communautés. Dans cette optique, il ne lui répugne pas d'envisager un pays dont les gouvernements provinciaux seraient des égaux du gouvernement central, celui-ci étant moins fort, au sens où l'entend M. Trudeau. L'idée est généreuse et paraît réaliste dans un pays comme le Canada puisqu'elle ouvre la perspective d'aménagements et d'arrangements différents. Mais cette manière novatrice de voir le pays demeure encore abstraite et plutôt vague. Manifestement, M. Clark ne sera pas prêt à proposer dans quelques mois une révision radicale des pouvoirs, des relations intergouvernementales et des institutions. Outre l'assurance de sa bonne volonté, il n'aura surtout rien de substantiel à proposer au gouvernement du Québec. Rappelons ici que les premiers ministres des provinces canadiennes, presque tous conservateurs et solidaires de M. Clark, ont déclaré à quelques reprises, et même solennellement pour deux ou trois d'entre eux, qu'ils se refusaient à envisager jusqu'à l'idée d'une négociation avec un Québec en voie d'accéder à la souveraineté.

Dans ces conditions, M. Clark a intérêt à laisser le débat sur l'avenir politique du Québec se dérouler principalement entre Québécois, dans l'espoir qu'une majorité se dégage éventuellement en faveur du lien fédéral. Cette position n'est possible toutefois que s'il peut compter sur des alliés dans le camp fédéraliste. Une vieille tradition, sinon une parenté idéologique, pourrait le porter à construire un tandem avec l'Union nationale et M. Rodrigue Biron. Celui-ci en serait sûrement ravi. Mais M. Clark voudra plutôt s'appuyer sur une formation plus importante et

une personnalité plus forte. Le premier ministre trouvera en Claude Ryan son interlocuteur le plus sûr. Ainsi que l'explique notre collègue Jean-V. Dufresne dans un article publié ce matin à la page un, plusieurs raisons militent en faveur d'un rapprochement qui n'aura cependant pas le caractère d'un pacte officiel ou d'une alliance formelle.

Quand M. Ryan aura mis au point ses propositions de réformes constitutionnelles, qu'il aura obtenu l'appui de son parti et l'assurance qu'elles susciteront un consensus suffisant parmi les fédéralistes du Québec, il lui restera encore à convaincre M. Clark que telles sont les conditions auxquelles sera maintenue l'intégrité canadienne. Dans la mesure où M. Clark sera considéré comme le représentant du Canada fédéral, la démarche du chef libéral avec le premier ministre conservateur serait plus facile et plus naturelle qu'elle ne l'eût été avec son prédécesseur.

Dans le nouveau contexte né des élections de mardi dernier, le débat sera donc davantage concentré au Québec et le chef des libéraux de la province y occupera une place plus importante que si l'équipe de M. Trudeau avait conservé le pouvoir à Ottawa.

Mais encore faut-il que ce référendum soit organisé avant la fin de la présente année. L'opération est non seulement possible mais hautement souhaitable. Possible, en effet, puisque M. Lévesque, s'il invite les citoyens à se prononcer en octobre ou en novembre, dispose encore de quelques mois pour lancer le débat sur la question et prévoir une campagne d'une soixantaine de jours suivant les règles établies. S'il renvoie la consultation au printemps, il s'expose à devoir l'annuler en raison des risques d'élections fédérales. Le cas échéant, on ne sait plus quand ce référendum pourrait être organisé; l'électorat du Québec, qui commence à s'impaciter, accepterait mal qu'il soit repoussé jusqu'à l'échéance électorale. La rumeur populaire finira par s'accréditer suivant laquelle le PQ retarde le référendum parce qu'il a tout simplement peur de le perdre et, peu après, le pouvoir.

Souhaitable également pour les fédéralistes dont les propositions seront connues à la fin de l'été, et pour les partisans de la souveraineté appelés à mieux définir leurs positions au cours d'un congrès ce prochain week-end, qui pourront tous s'engager dans la campagne référendaire alors que les opérations de rapatriement et de réformes sont à toutes fins utiles suspendues à Ottawa, que les menaces d'interventions de l'autre gouvernement sont réduites au minimum, que le débat peut se dérouler dans un climat plus propice.

Souhaitable aussi de le tenir cet automne pour lever enfin l'hypothèque du suspense qui gêne plusieurs milieux, entrave beaucoup de projets et paralyse les énergies nécessaires à un nouveau départ.

Michel ROY

La fin du monopole de Bell

Au cours des prochaines semaines, la compagnie Bell Canada décidera de l'exercice de son droit d'appel au cabinet fédéral qui, seul, peut encore renverser une décision récente du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Cet organisme vient de permettre au groupe CN-CP d'utiliser le réseau de Bell pour la transmission de données et l'établissement de services pour des ensembles particuliers d'abonnés. Cette décision constitue un point tournant dans l'évolution des communications électroniques au Canada. En ouvrant l'accès au réseau téléphonique à d'autres entreprises, le CRTC a jeté une première base de ce que sera la « cité câblée » de l'avenir.

Depuis son invention, il y a un siècle, le téléphone a servi essentiellement à la transmission de la voix humaine. Mais l'avenir de cet appareil est maintenant du côté de l'échange de données entre des ordinateurs et leurs terminaux. Les circuits téléphoniques permettront aux entreprises de communiquer avec leurs clients et, éventuellement, aux gouvernements d'être plus près des contribuables. Cet outil « démocratisera » l'information en offrant la possibilité aux simples citoyens et aux chefs de petites entreprises de rejoindre l'ordinateur. La fibre optique assurera le transport de cette multitude de signaux. Dans ce contexte, on voit comment le réseau de Bell Canada est au centre de tous ces changements dans les modes de communication. Il faut noter ici que personne ne remet en question le principe du monopole pour ce qui est du service téléphonique public. Tout le monde est d'accord pour maintenir un seul réseau universel de communications orales.

Le CRTC croit cependant que les usagers tireront un meilleur parti du réseau des télécommunications si le CN-CP peut raccorder ses lignes aux centraux de Bell Canada. Lors des audiences, plusieurs associations d'hommes d'affaires et de nombreux dirigeants d'entreprises ont appuyé la requête du CN-CP en affirmant que le jeu de la libre concurrence maintiendra les prix à un niveau raisonnable. Il est vrai que, dans plusieurs cas, la lutte entre des entreprises pour une plus grande part du marché en-

traîne une réduction des coûts pour les abonnés. Pour la population, l'enjeu se situe à un niveau beaucoup plus élevé.

La question est de savoir s'il faut laisser à la direction d'une grande entreprise le monopole technologique d'une dimension aussi importante pour l'ensemble des citoyens. Une dépendance trop poussée face à une seule entreprise comporte un risque sérieux qu'une société ne peut se permettre de prendre. Des contraintes au niveau d'une stratégie commerciale ou des ressources financières disponibles pourraient, par exemple, retarder la mise en place de certains types de communication. Les objectifs d'une compagnie de coïncident pas toujours avec ceux de l'ensemble de la population.

Evidemment une politique gouvernementale apporterait une meilleure réponse à cette question des intérêts collectifs. Lors de la conférence fédérale-provinciale de Charlottetown, les ministres des Communications ont convenu de former un groupe de travail chargé d'étudier les questions de la concurrence dans le secteur des télécommunications. Mais il faut être réaliste: on sait fort bien qu'avant d'en arriver à un accord entre les paliers de gouvernement dans ce secteur chaud, on aura le temps d'étudier bien des formules de rapatriement et de partage des pouvoirs.

D'ici là, le jeu de la concurrence offre les meilleures garanties en ce qui concerne le développement et l'utilisation future du réseau téléphonique. L'innovation naîtra plus facilement.

Dans son plaidoyer en faveur du statu quo, Bell a soutenu que l'arrivée du CN-CP sur ses lignes signifiait en fait « une expropriation de ses actifs ». Il est vrai que Bell perd ainsi l'usage exclusif de son réseau. Il faudra dorénavant fournir l'interconnexion aux clients qui le demandent. Mais cette mise en commun du réseau de Bell Canada n'apparaît pas comme une injustice à l'endroit de la compagnie. Ces installations ont été bâties avec les contributions mensuelles des abonnés du téléphone soit plus de 96% de la population. Permettre l'accès au réseau à des concurrents devient aujourd'hui un des volets du rôle de « service public » que doivent fournir les compagnies de téléphone. Les câblodis-

tributeurs ont déjà marqué un point dans ce sens. S'il est vrai que Bell Canada perdra quelques dizaines de millions en revenus suite à cette décision, la compagnie pourra toujours rétablir la rentabilité prévue à mesure que d'autres « associés » viendront accroître la capacité utilisée de son réseau.

Les audiences du CRTC ont donné lieu à un curieux déploiement de forces en présence. Appuyant la requête du CN-CP, on voyait un grand nombre d'usagers dont des firmes québécoises Co-op Fédérée, Métro-Richelieu, Provigo, Dompur... Indécises au début, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont appuyé l'idée du raccourcissement. Mais, de l'autre côté, frayait avec les compagnies de téléphone, nul autre que le gouvernement du Québec! Les représentants du ministre des Communications, M. Louis O'Neill, ont défendu le monopole parce que la « question était trop fondamentale et qu'elle devait être étudiée en fonction de l'intérêt public et non d'intérêts privés ». En théorie, cette position paraît défendable mais, dans la conjoncture, on constate un manque évident de pragmatisme et de stratégie concrète. Vaut-il mieux s'abandonner à un monopole ou profiter du jeu de la concurrence pour chercher à satisfaire les intérêts du Québec? Le ministère des Affaires sociales a fait monter les enchères avant de confier à CN-CP l'installation de ses 150 terminaux à travers le Québec. La rivalité entre les firmes donne une marge de manoeuvre beaucoup plus grande que les conditions fixées par un monopole.

La décision du CRTC permet d'entrevoir de nombreuses possibilités. D'autres entreprises et, éventuellement des gouvernements, pourraient réclamer aussi le raccourcissement au réseau de Bell. Bien délimité, le jeu de la concurrence offre des avantages dans beaucoup de domaines. Bell ne devrait pas s'accrocher à son monopole. Il serait surprenant que le cabinet de M. Clark renverse la décision du CRTC après avoir tant vanté les mérites de la libre concurrence.

Michel NADEAU

LE MOT DU SILENCIEUX

La chance au coureur

par Albert Brie

Dans nombre de foyers, le chien reste le dernier rempart et le seul soutien de l'esprit de famille.

La plus grande partie de l'art du médecin spécialiste consiste à savoir jouer sur les maux.

Les vacances approchent, et déjà l'on sent que le travail se porte mieux de savoir qu'il ne sera pas abattu.

De toutes les inventions humaines, le mensonge est la seule dont tous les hommes peuvent réclamer la paternité.

Ce qui manque au malade mental, c'est une certaine disposition à déraisonner comme l'individu normal.

« A toutes les questions des journalistes, le premier ministre s'est contenté de tourner autour. » Il a donc donné une conférence de presse.

La grande ruse du manipulateur d'hommes: donner l'impression que le peuple le suit alors qu'il le pousse devant lui.

Les nouvelles sectes sont des tentatives pour recycler le bon Dieu.

Le prêtre à la mode me fait penser au politicien qui puiserait les articles de son programme dans l'Evangile.

Les esprits crédules qui adhèrent sans examen aux nouvelles croyances souffrent de vague à l'âme.

Nous avons d'autant plus peur que nous

sommes mieux protégés.

Il est bien beau de dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, mais allez donc voir ce qui se fait à l'ombre.

Mal défendues contre la pollution par le bruit, les oreilles auraient besoin de murs.

J'aimerais bien recommencer ma vie à neuf, mais je ne vois pas où je prendrais les huit autres.

Quand nous nous complaisions dans notre malheur, nous l'alimentions; dans notre bonheur, nous le déshydratons.

Refuser de donner la vie à un enfant, sous prétexte qu'il pourrait être malheureux, c'est préjuger qu'il sera lâche.

La colère est le hoquet de l'humeur.

Quels sont les chants des lendemains de révolutions qui chantent: le *Te Deum* ou le *Dies Irae*?

Tout sentiment se convertit en passion quand le cœur nous monte à la tête.

En politique, un parti d'opposition doit pouvoir compter sur une meute de grosses bêtes constamment à l'affût de la petite bête.

La contestation systématique est faite d'un peu de pureté et de beaucoup de stupidité.

De nos jours, n'importe qui s'improvise éducateur. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si la diffusion de la connaissance est parfois dispensée par des ignorants.

Ne respectons pas ces opinions que tout le monde partage, qui traînent partout, qui sont malmenées par le premier venu. Respectons-nous!

Ne vous faites pas une loi de n'ouvrir la bouche que si vous avez quelque chose à dire; vous serez amené à prononcer des paroles que vous auriez eu avantage à taire.

L'avenir n'existe pas pour celui qui tue le temps qui passe.

Il faut donner une chance au coureur jusqu'à ce qu'il se mette à marcher. A ce moment là, vous pouvez l'écraser.

LE TRES AU DEVOIR

■ Pour dissiper une confusion

(Lettre adressée à François Roberge, journaliste au DEVOIR).

À la suite d'une entrevue que vous avez eue avec mon collègue Yves Guindard et moi-même, vous avez publié dans l'édition du 25 avril, un article concernant Dialogue/Communications.

Tout au long de cet article, vous avez largement fait état de nos méthodes particulières et de la rigueur que nous mettons dans l'exercice de notre métier. Je vous suis gré, Monsieur Roberge, de nous avoir présenté si justement.

Je dois cependant attirer votre attention sur un point qui risque de prêter à confusion. Lorsque vous faites état de nos commentaires sur la façon dont le gouvernement

procède pour sélectionner les agences, vous nous citez ainsi: « Finalement la sélection des agences est une sélection bido-

ne. » Je voudrais rectifier la fausse impression engendrée par l'utilisation du mot « bido-

ne » signifiant populairement que les dés sont pipés. Au contraire, j'entretiens la ferme conviction que les concours de sélection des agences de publicité appelées à oeuvrer pour le gouvernement du Québec se déroulent avec un grand souci d'honnêteté et de probité.

Cependant la remarque que nous avons voulu faire au cours de notre conversation est la suivante: nous ne pensons pas que les mécanismes de sélection gouvernementaux

pour le choix des agences soient au point, parce que:

1) les délais imposés aux agences ne leur laissent absolument pas le temps de faire un travail en profondeur.

2) le dialogue essentiel pour cerner le projet avec toute la rigueur voulue entre le mandataire (le ministère concerné) et le mandaté (l'agence) est pratiquement impossible.

3) finalement, le processus honnête, mais compliqué, de sélection entraîne une perte de temps et d'énergie, partant d'argent, pour les fonctionnaires autant que pour les agences qui participent au concours.

Pierre PELLETIER
vice-président de
Dialogue-Communications
Montréal, le 25 mai

■ Asbestos, une aventure désastreuse

La défaite du Parti québécois, surtout dans Jean-Talon, provient du vote des indécis qui en ont « assez » du gouvernement Lévesque qui endette le Québec pour ne plus jamais en sortir avec ses millions d'emprunts.

La nationalisation de l'Asbestos Corporation, si elle devait être réalisée, serait la plus désastreuse aventure du siècle! Emprunter des millions pour étatiser l'Asbestos Corporation, emprunter en-

core des millions pour remplacer le matériel désuet, emprunter d'autres millions pour la construction d'usines de transformation, emprunter encore des millions pour la machinerie nécessaire et je n'en finirais plus d'additionner les millions qui devront être engloutis dans cette aventure.

Des générations et des générations auront à payer pour ces millions d'emprunts. Les intérêts sur le capital

emprunté et sur la consolidation de la dette, lorsque la population du Québec ne pourra pas suffire à payer les intérêts, etc.

Ce côté désastreux de l'aventure de l'Asbestos Corporation, le gouvernement Lévesque n'en parle pas. Mais la majorité silencieuse vient de mettre un cran d'arrêt à cet endettement chronique.

Maurice DUSSAULT
Québec, le 5 mai 1979.

■ Un salut dont on ne veut pas

En tant que syndiqué et citoyen engagé, j'aimerais apporter quelques remarques au texte de Charles Gagnon paru dans LE DEVOIR du 22 mai.

Pour quelqu'un qui parle tellement de la classe ouvrière et du mouvement ouvrier organisé, à ce que je sache, il est lui-même en dehors et de la classe ouvrière et du mouvement ouvrier en général, en tant qu'ancien professeur d'université.

Je me reporte à ce que j'ai vu de son groupe lors du 1er mai dernier et j'ai constaté que les membres de celui-ci ne font pas partie de la classe ouvrière, la plupart ayant l'air d'étudiant des cégep et des universités; la plupart des membres de ce groupe ayant l'air d'ouvriers ayant été envoyés par En Lutte dans les usines, et j'en connais plusieurs. Avec Grand'Maison, j'affirme que les membres de la « go-gauche » demeurent sur les mêmes rues et fréquentent les mêmes institutions éducatives et autres que les membres de la nouvelle petite-bourgeoise salariée et intellectuelle.

Si je me souviens bien des années 60, concernant vos actions au nom du peuple québécois, vous n'aviez reçu aucun mandat faisant suite à un débat démocratique. Vous avez alors fait un geste individuel

n'ayant aucun lien avec la réalité subjective des masses... et vous êtes resté seul. Tout comme vous vous autoproclamez aujourd'hui comme étant le seul communiste authentique, vous vous autoproclamez alors comme le sauveur du peuple.

Concernant vos anciennes sympathies felquistes, nous pouvons dire que vous êtes passé d'une affirmation nationaliste petite-bourgeoise et débridée à une négation tout aussi fanatique et petite-bourgeoise de votre identité nationale.

Tout chez-vous s'explique par votre grande peur des américains: rappelez-vous vos propres paroles lors d'une assemblée publique tenue au Cégep de Maisonneuve.

Je suis moi-même syndiqué depuis 15 ans et militant actif. En tant que tel j'en ai assez de ceux comme vous qui se prononcent ex cathedra sur mon sort et sur mes « dirigeants ». En tant que travailleur conscient de ses intérêts, je n'ai pas besoin de guide suprême surtout quand celui-ci va puiser son inspiration aux sources mêmes du Goulag et des pensées choisies de Staline, le petit père des peuples responsable de la mort de 20 millions d'individus qui avaient le malheur de ne pas être d'accord

avec sa conception de la démocratie.

Vous qui savez... vous qui apportez de l'extérieur, d'au-dessus de notre classe et du sein de votre état-major tout ce que nous devons apprendre et faire pour déloger les bureaucrates de nos organisations afin que vous et les vôtres puissiez faire carrière à leur place... Vous devez savoir qu'il n'y a pas si longtemps on disait quelque chose comme: « En dehors d'En Lutte pas de salut »!

Richard LÉPINE
Longueil, le 23 mai

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bowin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$65, par année; six mois: \$36; trois mois: \$24. À l'étranger: \$70, par année; six mois: \$38; trois mois: \$27. Édition du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne: livrée à domicile par porteur: \$150 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

INACQUANTÉ

Une charte à surprises

par Robert Décary

Les lois ont parfois des tentacules insoupçonnées. La Charte québécoise des droits et libertés de la personne, en particulier, est en voie de devenir une véritable boîte à surprises.

Les causes interdites de discrimination sont, rappelons-le, la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, et la condition sociale.

Au cours des derniers mois, trois décisions sont venues éclaircir ces dispositions. Il y a eu celle dans laquelle une jeune fille se vit reconnaître le droit de jouer au hockey dans une ligue de garçons. Puis celle où une dame de Hull eut raison d'un employeur qui l'avait congédiée sous prétexte qu'elle ne parlait pas suffisamment l'anglais. Finalement, le 11 avril dernier, une dame de Ville d'Anjou a eu, elle aussi, raison d'un employeur qui l'avait congédiée parce qu'il ne tolérait

pas que des personnes ayant entre elles un lien de parenté (frère, sœur, oncle, tante, beau-frère, belle-sœur, neveu et nièce) travaillent dans son établissement. (1)

Dans cette dernière affaire, l'employeur cherchait, selon ses propres dires, à « éviter le favoritisme et à se protéger contre l'absence au travail de plusieurs personnes lors d'un décès dans une famille. » Mais c'était là, selon monsieur le juge Édouard Martel de la Cour supérieure de Montréal, exercer une discrimination à l'encontre de « l'état civil » de l'employée, les liens de parenté faisant partie, de par une jurisprudence et une doctrine centenaires, de l'état civil d'une personne. Une décision dont le bien-fondé juridique ne paraît pas faire de doute et qui fera réfléchir de nombreux employeurs peu enclins à reconstituer des cercles de famille au sein de leur entreprise.

Sexe, langue, état civil... Bientôt même LE DEVOIR ne pourra plus af-

ficher des titres tels « des idées, des événements, des hommes ». Et peut-être n'avons-nous encore rien vu! Il est en effet une cause de discrimination, « la condition sociale », qui n'a pas encore été définie par les tribunaux et qui pourrait donner lieu, si l'on cherche à l'exploiter, à des réclamations des plus fantaisistes que les tribunaux pourraient parfois avoir du mal à écarter.

Serait-il possible, par exemple, de prétendre qu'il y a discrimination contre la condition sociale dans le fait de refuser une carte de crédit à une personne qui n'a pas assez... de crédit, ou d'imposer une limite inférieure de crédit à une personne dont le salaire est moindre? Dans le fait d'exiger des primes d'assurance plus élevées d'une personne qui vit dans un quartier davantage exposé aux risques d'incendie et de vol? Dans le fait de taxer plus lourdement ceux qui gagnent plus d'argent? Et les exemples peuvent se

multiplier à l'infini...

Interprétée de façon très libérale, la Charte des droits et libertés de la personne, jumelée avec certaines autres lois dites sociales, pourrait provoquer des bouleversements majeurs dans notre façon de vivre. Propriétaires face à leurs locataires, employeurs face à leurs employés, commerçants face à leurs clients, sont susceptibles d'être touchés les premiers. Et quand les droits et libertés de chaque locataire, de chaque employé et de chaque consommateur auront été protégés à l'extrême, alors il deviendra peut-être nécessaire de songer, aussi, aux droits et libertés de chaque propriétaire, de chaque employeur, de chaque commerçant, si l'on veut que ces derniers aient encore quelque intérêt à être, et d'édicter une nouvelle Charte qui serait, cette fois, celle des droits et libertés de la société. (1) La Commission des droits de la personne du Québec c. Les Bisuits Associés du Canada Ltée, CS Mtl 500 05-020313-779.

Solange Chaput Rolland



Le cabinet Clark avec ou sans les Québécois

Les jeux sont faits et pour longtemps, car il est essentiel que le pays connaisse une période stable aux plans économique et politique. Les conservateurs doivent démontrer leur capacité de prendre des décisions importantes pour relancer l'économie, freiner l'inflation, faire la preuve qu'ils sont capables de comprendre le Québec de 1979, et accepter les éléments de sa spécificité. S'ils se résignent à faire appel à des personnalités diverses pour interpréter pour eux et à leur place les différents reflets de notre société, ils imiteront la façon d'agir de Sir John A. MacDonald qui abandonnait à Sir Georges-Etienne Cartier la gestion, l'administration et la compréhension des aspirations du Lower Canada.

Depuis le 22 mai, nous nageons en pleine contradiction constitutionnelle. M. Clark

Canada-provinces-anglaises en étant moins hautain que ne le fut M. Trudeau avec ses partenaires provinciaux. Le Parti conservateur n'a pas renié le concept du « One Canada, One Nation, one Flag, et one » je ne sais quoi! Il ne reconnaît pas non plus au Québec un statut particulier ou distinctif, comme le proposait le rapport « Se Retrouver ». Pourtant, avec une fébrilité qui serait comique si elle n'était aussi visiblement sincère et angoissée, le nouveau premier ministre s'apprête avec l'assentiment de ses commettants et de ses conseillers, à reconnaître officiellement au Québec, au sein de son futur cabinet, un statut non seulement particulier mais surtout privilégié en nommant par le biais du Sénat des sénateurs-ministres, lesquels fourniront la preuve qu'il lui était impossible de gouverner le Canada sans le Québec. Il est à l'honneur de Joe

Clark et des siens de vouloir respecter par un tel procédé la seconde majorité du Canada; il suffisait de l'entendre parler français dans l'anti-Québec Alberta pour comprendre son honnêteté. Mais cependant un fait transcende sa bonne volonté: les Québécois sont absents de sa députation parce que d'autres Québécois l'ont ainsi voulu par un vote libre et ouvert découlant du fait que M. Clark n'a pas résisté à l'envie de démontrer que lui aussi saurait mettre le Québec à sa place en rejetant le droit à l'auto-détermination. Deuxièmement, il a permis à nos écrans de télévision de faire le procès de M. Trudeau en le déclarant « coupable » de ne pas quel forfait avec accompagnement de bruit de lourde porte qui se referme sur son hypothétique culpabilité. Un tel mauvais goût a compromis sérieusement son parti aux yeux des Québécois, et les élec-

teurs n'ont guère apprécié qu'André Payette se prête à une aussi désolante surenchère teintée de démagogie.

De telles stratégies, de telles fautes de goût et un tel opportunisme sont plus néfastes à un parti que des erreurs dans les législations sociales ou linguistiques. Les candidats conservateurs au Québec ont été autant victimes des erreurs de stratégie de leur chef que de la popularité de M. Trudeau. Les Québécois, souverainistes et fédéralistes, le tiennent en haute estime; le ridiculiser en des heures que tous nous pressentiments difficiles pour lui équivalait à se faire hara-kiri. André Payette savait mieux que tout autre conservateur les conséquences d'une telle publicité car il possède les secrets du pouvoir de la télévision sur les foules. Sa défaite personnelle dans Sainte-Marie est navrante car son prestige et sa connaissance du Québec

actuel auraient été bénéfiques à l'entourage conservateur. Personne, que je sache, ne l'a obligé à se prêter à une telle démagogie télévisuelle et personne non plus n'a dû lui imposer de soutenir l'ambivalente position de son chef face au droit des Québécois de choisir eux-mêmes leur avenir. Sa défaite ne provient pas de l'étroitesse de nos lois ou des conséquences de la refonte de la carte électorale; elle jaillit de la désaffection de ses commettants pour son comportement comme pour celui du nouveau premier ministre. Il eût été également de bonne venue que Peter Blaikie dans Lachine soit élu à la place de Rod Blaker plus « libéral » tonitruant que sensible au Parlement. Mais si la volonté du peuple est souveraine dans le cas de la victoire d'un parti politique sur un autre, pourquoi ne l'est-elle plus en ce qui concerne cette même volonté vis-à-vis des candidats?

M. Clark a raison de vouloir asseoir des conservateurs québécois à ses côtés dans son cabinet; mais il serait mieux avisé d'attendre des élections partielles pour les faire élire. Les imposer par le biais du Sénat redevient subitement important aux yeux de politiciens qui s'en moquent en temps ordinaire, me semble peu compatible avec nos traditions politiques. M. Trudeau n'a pas invoqué ce vague article 26 du BNA lorsqu'il s'est retrouvé coupé du Western Canada. Il a demandé à l'ineffable Jack Horner de jeter son lasso autour des ministres élus et cette ruse s'est retournée contre M. Trudeau et contre son conservateur devenu libéral en moins de dix heures. Si M. Clark passe par dessus la volonté populaire en choisissant lui-même des Québécois influents pour participer aux travaux de son gouvernement, comment ces élus du chef seront-ils perçus des candidats défaits qui ont arpenté leur comté depuis deux ou trois ans, et qui ont démontré leur loyauté à un parti qui maintenant les remplacera avec un je ne sais quoi de précipité ou de superficiel, quelle que soit la qualité des hommes choisis et la sincérité de celui qui les choisira. Il me semble que M. Clark devrait s'efforcer de démontrer que son besoin du Québec n'est pas simplement une affaire d'équilibre social ou de bonne gestion nationale. Il reconnaît implicitement, par cette manœuvre, le poids historique et politique du Québec et il devra par la suite convaincre tout son parti d'en faire autant. Le geste de M. Clark est plus que généreux et j'en reconnais tout le mérite. A court terme, il sera valable pour lui et son équipe. A long terme, il risque de se retourner contre lui, contre ses ministres dûment élus; lorsque nous nous souvenons de la susceptibilité du Canada anglais pour tout ce qui se dit être des « concessions to Quebec » il nous est permis de penser que ces nominations lui coûteront probablement très cher. A quoi bon construire un pont artificiel entre francophones et anglophones dans son parti, entre le Québec et les conservateurs des autres provinces si personne ne voulait circuler sur ce pont? Les Canadiens anglais ont pris depuis plus de cent ans la triste habitude de se remettre à des Canadiens français pour expliquer le Québec à leurs compatriotes, à leurs voisins, leurs familles, leurs militants. Le détestable What does Quebec want en est une preuve irréfutable. Le temps est maintenant propice à une recherche de compréhension entre les membres de la seconde société du Canada et ceux de la première société. Il est plus important à cette date de notre histoire que les membres du gouvernement Clark comprennent le Québec tel qu'en lui-même il est que de confier à des Québécois privilégiés le soin de leur expliquer ce que trop d'entre eux ont choisi délibérément d'ignorer depuis 1867. Oui, il y a une polarisation des deux sociétés depuis le 22 mai. Nous ne pouvons rien contre cette réalité; mais nous pouvons construire sur cette réalité des relations solides et enfin stables. Nous ne sommes pas obligés de tenter désespérément de forcer les membres à s'aimer, à se fréquenter, à se faire confiance. Nous pouvons simplement prévoir des lois justes, et plus équitables dans la répartition des tâches afin que les deux sociétés qui se font face à l'automne au sein de la Chambre des communes, se respectent et se complè-

tent. Il n'est pas nécessaire qu'elles se dressent l'une contre l'autre, ou qu'elles manifestent des signes de méfiance, de racisme ou de rancœur. Les esprits chagrins disent qu'elles sont irréconciliables; mais nous sommes plusieurs à savoir qu'une telle réalité n'existe pas. Nous sommes différents les uns des autres à cause de notre éducation et du poids de la mémoire collective. Accepter positivement la présence des deux sociétés ce n'est pas décider qu'elles sont ennemies; c'est honnêtement reconnaître à chacune d'elle une dignité d'être et une liberté encore plus grande d'être. Pour toutes ces raisons, je demeure convaincue que M. Clark devrait consolider la présence de francophones au sein de la fonction publique, parmi son entourage, prendre des mesures pour conserver à Ottawa des jeunes Québécois désireux de revenir chez eux pour travailler entre eux, et nommer des parlants français à la Banque du Canada, au conseil d'administration des compagnies de la Couronne, etc. Si le gouvernement Clark prenait le temps, non pas de meubler les absences de Québécois dans son cabinet, mais de démontrer à tous les citoyens de cette province son ouverture d'esprit, son acceptation de nos aspirations vers l'autre détermination, son désir de reconstituer le grand ordre fédéral, alors dans quelques mois, il serait en meilleure posture pour faire élire des candidats conservateurs qui ensuite iront démocratiquement, portés par la confiance de leurs commettants, prendre place à côté des autres élus du parti conservateur. Toute autre façon de former son cabinet m'apparaît superficielle et illusoire; de telles mesures prises en toute urgence serviraient uniquement à faire croire aux citoyens du Canada comme à ceux des autres pays, que les Québécois nationalistes marchent la main dans la main avec son gouvernement. Il est plus que possible qu'une telle entente, cordiale et franche, existe un jour, mais l'imposer par le biais d'une loi obscure resuscitée dans un Sénat dont tout le monde ricane ouvertement serait, je crois, mettre un cataplasme au lieu de guérir la plaie en profondeur. Pour tout dire, je me sens plus rassurée par le poids politique d'une Flora MacDonald que par la nomination instantanée d'un sénateur québécois devenu instantanément ministre, pour remplacer un député momentanément absent de l'équipe conservatrice. Le Québec attend un geste large du Canada anglais depuis plus de cent ans; il peut sûrement attendre encore un mois...

Les procès d'intentions

par
Pierre Lemieux

Professeur, essayiste, journaliste, l'auteur s'est déjà fait connaître aux lecteurs du DEVOIR par ses convictions libertaires.

UN projet de loi en préparation au ministère de l'Agriculture du Québec interdirait la vente de terres agricoles à des étrangers, à moins que ceux-ci ne fassent « la preuve de leur désir » de continuer l'exploitation agricole (LE DEVOIR, 28 avril 1979).

De la Loi de la protection des plantes à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles en passant par la Loi sur la protection du territoire agricole le ministre de l'Agriculture administre déjà un ensemble de lois qui lui donnent sur l'agriculture, les agriculteurs et les citoyens, des pouvoirs presque totalitaires. Que l'on se rappelle seulement les termes de la Loi sur la protection du territoire agricole: « Une personne qui (comme, incidemment, le ferait volontiers un esprit libéral) sciemment accompli ou omet d'accomplir quelque chose en vue d'aider une personne à commettre une infraction à la présente loi, ou qui sciemment conseille à une personne de commettre une infraction, l'y encourage ou l'y incite, est elle-même partie à l'infraction » (art. 88) et, par conséquent, peut être passible de six mois de prison (art. 90).

Pour appliquer ce qui est l'équivalent d'une loi des mesures de guerre agricole, il y avait déjà, en 1976, selon des chiffres mêmes du gouvernement, un fonctionnaire à plein temps du ministère de l'Agriculture du Québec pour dix agriculteurs québécois (déclarant des ventes de \$5,000 ou plus); si on y ajoute les fonctionnaires fédéraux affectés à l'agriculture québécoise, il y a un bureaucrate agricole pour cinq agriculteurs québécois!

L'aberration consistera maintenant à faire aux étrangers des procès d'intentions en les obligeant à prouver leur désir devant quelque bureaucrate! Ne pouvant contrôler les gens en ne dirigeant que leurs actions, les lois contemporaines s'attaquent à leurs désirs et intentions. Parmi les nombreux précédents récents, rappelons l'obligation faite au propriétaire d'un logement loué, dans certains cas, de prouver son intention de l'habiter lui-même, s'il ne veut pas renouveler le bail de son locataire.

Le vieux principe juridique de l'illimitation affirmait qu'est licite tout ce qui n'est pas explicitement interdit. Aujourd'hui — le grand juriste français Georges Ripert l'observait déjà il y a un demi-siècle —, l'Etat travaille dur pour que tout

ce qui n'est pas explicitement permis soit interdit. Ainsi, nous dit-on, le ministère de l'Agriculture voudrait interdire la propriété étrangère de terres agricoles (c'est-à-dire bureaucratiquement définies comme agricoles), de façon générale, quitte à consentir de magnanimes exceptions pour les étrangers qui démontreraient des intentions chastes.

Il y a plus. Institutionnalisant encore

d'avantage la discrimination légale contre les étrangers, cette « loi » poursuivrait l'oeuvre littéralement réactionnaire — puisqu'elle revient au droit de l'Ancien Régime — de la nationalisation du droit.

Devant l'évolution du droit français, que Québec ne fait que plagier avec un demi-siècle de décalage, Ripert avait bien vu que le nouveau droit dit social est « purement national ». Le concept de droit civil, déplorait-il reprend ainsi son sens primitif: « Le jus civile », c'est le droit des gens de la cité par opposition au « jus gentium » (droit des gens). L'idée est ancienne de ne pas faire participer les étrangers au droit civil, mais on enseignait jusqu'ici que la civilisation avait tendu à confondre le droit des gens et le droit civil. Voici que la distinction reparaît. » *Le Déclin du Droit*, 1949)

La méfiance envers les étrangers accompagne naturellement l'esprit de

clocher, la glorification du village, la mentalité tribale qui se développe au Québec, et dont on espère qu'elle ne remontera pas jusqu'à ses ascendants écologistes. Comment ne pas songer à la tribu philippine des Ifugaos: « Plus éloignée est la vallée où habitent d'autres Ifugaos, plus ceux-ci sont étrangers et doivent être traités comme ennemis potentiels. (...) Selon Hoebel, un des principes juridiques de la société Ifuga est qu'on peut ordinairement tuer à vue un étranger qui vient de loin. » (Jean-William Lapierre, *Vivre sans Etat*? Paris, 1977).

Les tracteurs au méthane sur l'île Jésus, les étrangers maintenus à distance prudente des Québécois pure race, une société d'interdits, grise et fermée, des procès d'intentions au nom de la planification, et des intellectuels moutons qui encensent le pouvoir... Est-ce là le Québec de demain?

LIBRE OPINION

Pour le français, langue officielle de l'Europe

par
Louis-Paul Béguin

Il est de plus en plus question que des initiatives soient prises pour que le français soit la langue officielle de l'Europe. Un comité pour la langue de l'Europe va être constitué. Le Québec doit appuyer cette action.

Cet objectif des francophones européens doit absolument se réaliser. Le français doit devenir la langue officielle de l'Europe. Ce n'est pas par sentiment nationaliste, linguistique, idéologique ou politique que je lance cet avertissement. La langue française est traditionnellement, bien plus que l'anglais, la langue européenne. Trois pays y sont de langue française.

Nous verrons les qualités de notre langue, qualités qui sont toujours présentes qui ne demandent qu'à être mises de l'avant, au lieu d'opter pour un français qui annule l'effet. Signalons en premier lieu que l'Europe des nations qui se

forme et qui va avoir son parlement, son assemblée, soit à Strasbourg, soit à Bruxelles, toutes les deux villes françaises, doit pouvoir se distinguer des autres super-communautés.

La communauté des pays industriels de langue anglaise formée des pays d'Amérique du Nord et de la Grande-Bretagne n'a pas à s'inquiéter au sujet de sa langue: le commerce en anglais est une chose mondiale. Tant mieux. Les pays de l'Est, d'autre part, sont surtout de langue russe, tout au moins officiellement, dans les réunions internationales. Restent les Japonais qui ont adopté, eux aussi, l'anglais.

Ni l'allemand, ni l'italien, ni l'espagnol, malgré leur force numérique, ne peuvent prétendre à ce statut de langue officielle. En outre, en Grande-Bretagne, le français est la langue seconde. On le parle et fort bien d'ailleurs. L'Europe s'adresserait au monde dans la langue traditionnelle des grands Européens, le français. Ainsi serait maintenu un équilibre culturel entre l'anglais, le russe, et le français. Et l'Europe, à la table des nations, y trouverait ainsi son particularisme. Au sujet de la langue universelle, John Galsworthy déclarait: « Le français est la langue qu'il conviendrait de choisir. » C'était un Anglais, un grand écrivain. Il disait que le français représentait « la ligne de moindre résistance ».

Si le français ne devient pas la langue officielle de l'Europe, ce sera automatiquement l'anglais qui triomphera. Or, le français, langue idéale de l'Europe, ne menace aucunement l'espagnol qui a sa force internationale, l'allemand que la force économique des germanophones protège, ni l'italien. S'il fallait que l'anglais devint la langue officielle de la Communauté, alors qu'il est déjà celle des États-Unis, du Canada (en partie), et des anciennes colonies britanniques, aucune autre langue ne résisterait.

Déjà, des signes avant-coureurs sont là: l'ECU, que certains prononcent à la française, en pensant à l'ancien écu de France, n'est qu'un sigle qui cache l'expression anglaise: European Currency Unit. Il y en a d'autres.

On aurait tort de voir dans cette proposition du chauvinisme et du parti-pris. La langue française est la seule qui sait être, à la fois, langue littéraire, scientifique, poétique, diplomatique, avec la même force, et au même niveau d'excellence. L'anglais, disons-le, est surtout une langue commerciale. L'allemand est trop difficile, même s'il est infiniment plus profond que l'anglais, et plus « philosophique » que le français. Mais sa grammaire l'empêche de se répandre aussi facilement que l'anglais, l'espagnol ou le français. La « qualité de mesure » d'une langue aussi raffinée, aussi souple que le français est un gage, encore aujourd'hui, de ses possibilités en diplomatie, en relations internationales. Le français doit être la langue de l'Europe. Le Québec doit tout faire pour que la France, la Belgique et la Suisse se rendent compte, elles qui sont parfois aveugles à ce sujet, de l'importance, pour l'équilibre culturel et le

rapport des forces, du français, langue de l'Europe. Nous sommes bien placés pour les convaincre. Notre passé, nos efforts et notre lutte parlent d'eux-mêmes. J'en appelle au gouvernement du Québec, aux associations culturelles des pays francophones d'Europe, d'Afrique et d'Amérique, et aux linguistes, écrivains, traducteurs, journalistes, pour qu'ils fassent tout ce qu'ils peuvent afin que le français, en devenant la langue de l'Europe, permette aux générations futures de connaître encore les richesses de cet incomparable miroir des communications, des cultures et des sciences. Il est temps d'agir.

Association québécoise de planification successorale

DINER-CAUSERIE:

Hôtel Mont-Royal,
Salon Terrasse au Lobby
MERCREDI le 30 mai 1979
à 18:00 heures



CONFÉRENCIER:

Me André Dorais,
avocat de l'étude Spiegel & Kravetz

TITRE DE LA CONFÉRENCE:
Les conséquences fiscales de
prêts à des actionnaires
cadres ou employés.

PRIX: Membre: \$12.00
Non-membre: \$15.00
Information: 843-8410

ASSEMBLÉE POPULAIRE

LE RÉFÉRENDUM:

EXPRESSION DE
L'AFFIRMATION
NATIONALE DES
JURASSIENS ET DES
QUÉBÉCOIS

INVITÉ D'HONNEUR

MONSIEUR ROLAND BÉGUELIN

PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES DE LANGUE FRANÇAISE

ENDROIT

RESTAURANT SAMBO
5666 EST, RUE SHERBROOKE

DATE

LE LUNDI 28 MAI 1979 À 20 HEURES

ENTRÉE LIBRE

INVITATION À TOUS

LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL



10 1/2%
taux sujet à changement sans préavis
certificats de dépôts garantis
■ terme d'un an ■ intérêts versés annuellement.
■ autres termes et conditions disponibles sur demande.

Fiducie Populaire
1405, Boul. Henri-Bourassa est.
coin Christophe-Colomb
Montréal, H2C 1H1
institution inscrite à la régie de l'assurance-dépôts du Québec.
du lundi au vendredi: à nos bureaux ou au téléphone.
code régional: (514), frais d'appels de l'extérieur acceptés.

382-2282

AMÉRIQUE

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin, Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides Mauricie: Nuageux avec quelques averses. Maximum, 16. Aperçu pour mardi: peu de changement.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières-Drummondville, Québec, Montagnaise de l'Estrie-Beauce: Généralement nuageux avec quelques averses. Risque d'un orage. Maximum de 16 à 18. Aperçu pour mardi: peu de changement.

Lac-Saint-Jean, Saguenay, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup:

Malbaie, Baie-Comeau, Rimouski-Matapédia, Sainte-Anne des Monts-Parc de la Gaspésie: Généralement nuageux avec quelques averses. Maximum de 13 à 15. Aperçu pour mardi: peu de changement.

Gaspé, Sept-Îles: Nuageux avec quelques averses. Vents modérés. Maximum de 11 à 14. Aperçu pour mardi: nuageux avec quelques averses.

Basse-côte-Nord-Anticosti: nuageux avec quelques averses. Vents modérés. Maximum près de 11. Aperçu pour mardi: peu de changement.

Israël

Israéliens, et en présence du secrétaire d'Etat américain Cyrus Vance, avaient auparavant adressé un vibrant hommage aux efforts du président Carter en faveur de la paix. Le premier ministre israélien a d'autre part révélé qu'il avait accepté l'invitation du président égyptien à se rendre à Alexandrie dans la première semaine du mois de juillet prochain.

En milieu d'après-midi, accompagné de MM. Vance et Begin, le président Sadate a été l'objet, à Beersheba, capitale du Néguev, en territoire israélien, d'un accueil chaleureux des quelque 50,000 habitants, Israéliens et Arabes.

Le président israélien Yitzhak Navon, qui l'a accueilli « au nom de tous, Juifs et Arabes », lui a rendu un vif hommage et a souhaité que d'autres Etats arabes « se joindront au processus de paix ». En réponse, le chef de l'Etat égyptien s'est déclaré heureux « qu'avec l'aide de Dieu » et de son « ami Menahem Begin », la promesse qu'il avait faite d'ouvrir une nouvelle ère de paix dans la région et entre les peuples israélien et égyptien « ait été tenue ».

Après la cérémonie à l'université de Beersheba, le président Sadate, MM. Begin, et Vance, accompagnés par des ministres égyptiens et israéliens, sont partis pour Le Caire à bord de l'avion du rais, pour inaugurer symboliquement le nouveau couloir aérien entre l'Egypte et Israël. A leur arrivée dans la capitale égyptienne, il est déclaré aux journalistes que le court trajet avait été « excellent et historique ». M. Begin a ajouté qu'il avait eu à bord de l'avion avec le président Sadate des « entretiens informels mais importants ». Il n'a pas voulu en dire davantage.

Au cours du vol, le président Sadate, dans une brève déclaration à la tv israélienne, a estimé que la journée du 27 mai 1979 entrera dans l'histoire et l'on parlera désormais de l'ère de l'après El-Arich. « Le fait le plus significatif de cette journée, a-t-il ajouté, est que nous avons réussi à briser la barrière psychologique qui séparait nos deux peuples ».

Le premier ministre israélien, qui était assis aux côtés du président Sadate, a déclaré, de son côté, que « le moment le plus émouvant a été celui de la rencontre des invalides de guerre de nos deux pays ». Il s'agit « d'un fait unique dans l'histoire, qu'après une guerre, les héros et anciens adversaires se rencontrent, s'embrassent et se prêtent serment qu'il n'y aura plus ni guerre ni versement de sang », a conclu le premier ministre israélien.

Les mesures annoncées hier sont avant tout symboliques. L'ouverture complète des frontières entre les deux pays ne se réalisera que lentement et ne s'étendra que plus tard aux échanges économiques.

Les détails pratiques restent à mettre au point. Mais, initialement, la circulation des personnes sera très sélective, a précisé le ministre israélien de la Défense, M. Ezer Weizman, qui n'a pas été démenti par son homologue égyptien, M. Hassan Ali.

Les modalités du franchissement des frontières par les ressortissants des deux pays doivent encore être précisées, a dit M. Begin, ajoutant que M. Moshe Dayan en discuterait avec les responsables égyptiens, au Caire la semaine prochaine. La libération « en tenant compte des confédérations de sécurité » de prisonniers palestiniens — leur nombre n'a pas été précisé — constitue également un geste auquel l'Egypte a été sensible. Mais Israël devra sans doute accomplir beaucoup plus dans les négociations sur l'autonomie de la Cisjordanie et de Gaza pour convaincre les représentants palestiniens de participer à ce processus. Du côté américain, on se montre satisfait du départ pris par les pourparlers, qui se poursuivront les 6 et 7 juin prochains à Alexandrie. Certes, les positions égyptienne et israélienne restent très éloignées, mais l'absence de référence à certains des points les plus primordiaux des négociations ont laissé percer une volonté de ne pas pousser l'antagonisme.

Les présidents Sadate et Navon ainsi

que le premier ministre Begin ont tenu à souligner, dans leurs discours de Beersheba, ce qui les unit plutôt que ce qui les sépare. Néanmoins, des divergences sont apparues, ne fut-ce que de façon discrète, chacun de ces hommes d'Etat cherchant à éviter toute polémique.

Sur un point, les trois hommes ont été d'accord: ce qu'il vient de se passer à El-Arich et Beersheba constitue un tournant dans l'histoire des deux peuples et du Proche-Orient, et le début du processus d'une véritable normalisation.

Tous trois ont souligné qu'il ne s'agissait pas d'une paix séparée, mais d'un premier pas vers la solution globale des problèmes de la région.

Mais le président Navon s'étant arrêté sur les sacrifices qui découlaient pour Israël de l'évacuation du Sinaï, le président Sadate, dans sa réponse improvisée, s'est longuement arrêté sur l'idée, déjà exposée par lui à la Knesseth en novembre 77, que la terre de chaque peuple lui est sacrée.

La sécurité ne saurait donc être assurée, a souligné le président Sadate, par une expansion territoriale, mais uniquement par le respect réciproque de la souveraineté. C'est dans cet esprit, a-t-il ajouté, qu'Israéliens et Égyptiens agissent aujourd'hui. Il a exprimé sa « conviction » que les Israéliens agiraient de même dans leurs négociations avec leurs autres voisins, y compris les Palestiniens.

M. Begin est quant à lui, revenu sur ce qu'il a appelé la « noble idée » de l'autonomie et la volonté d'Israël de négocier sur cette base, dans la lettre et l'esprit des accords de Camp David.

Sur un ton modéré, et plus par allusions que par déclarations fermes, les divergences qui étaient apparues vendredi, à l'ouverture des négociations sur l'autonomie, se sont donc confirmées.

Cela dit, tous les observateurs, après tous les gestes de bonne volonté et la chaleureuse atmosphère de la journée, ont le sentiment que la « dynamique de paix » est en marche et qu'elle pourrait bien avoir, à plus ou moins long terme, une influence positive sur les difficultés négociations concernant l'autonomie de la Cisjordanie et de Gaza.

D'autre part, les cultivateurs israéliens du village de Neoth-Sinaï ne seront pas autorisés à travailler les 20 hectares du potager qui a été restitué jeudi à la souveraineté égyptienne.

« La décision du président Sadate à ce sujet est finale et elle doit être acceptée telle quelle et respectée », a déclaré M. Begin au correspondant de la TV israélienne.

M. Begin a évoqué le « problème » de ce potager au cours des entretiens qu'il a eus avec le président Sadate à bord de l'avion du chef de l'Etat égyptien, lors de « l'inauguration symbolique » du « lien aérien direct entre Israël et l'Egypte ».

M. Begin avait promis aux habitants de ce village qu'il interviendrait en leur faveur auprès du président Sadate, à la suite des heurts qui se sont produits, mercredi et jeudi derniers, entre les villageois et les soldats israéliens. Ceux-ci avaient expulsé des lieux manu militari les cultivateurs qui voulaient y demeurer.

Selon la TV israélienne, M. Begin s'est vu opposer une fin de non recevoir de la part du président Sadate qui lui aurait déclaré « ne pas pouvoir revenir sur une décision déjà prise ».

Les observateurs notent que c'est précisément à ces cultivateurs de Neoth-Sinaï, implantés sur les lieux depuis sept ans, que le président Navon a fait allusion à Beersheba en soulignant que l'un des plus « importants sacrifices faits par Israël » dans le cadre de la restitution du Sinaï est que « des hommes abandonnent leurs foyers bâtis par leur labeur ».

Mais il semble aussi que c'est à ce « potager » que le président égyptien a lui aussi fait allusion en indiquant que « la terre est sacrée et cela comprend aussi ses ressources et ses fruits ».

La radio israélienne avait annoncé, hier matin, qu'une partie de l'équipement agricole abandonné dans ce potager par les habitants de Neoth-Sinaï a été détruit dans la nuit de samedi à dimanche. Selon les correspondants de la radio, ce sont les habitants du village qui auraient commis cette destruction.

Rapprochement

laissé Wagner — mauvais perdant au leadership, ensuite élevé au Sénat par M. Trudeau — Girard aurait probablement obtenu davantage, nonobstant la vague libérale.

C'est que cette vague n'explique pas tout. A vrai dire, elle n'a rien balayé du tout, car au Québec il y avait fort peu d'organisations conservatrices à balayer. Aussi est-il insuffisant de traduire le succès du parti de M. Trudeau le 22 mai seulement dans des termes « idéologiques », comme M. Ryan l'a fait à l'Assemblée nationale la semaine dernière, en expliquant que l'appui massif aux libéraux était un témoignage de foi dans le fédéralisme.

En tous cas, le fédéralisme de M. Trudeau n'aurait pas pu connaître le même succès si le Parti conservateur avait été plus solidement implanté au niveau des comtés. Après tout, M. Clark n'est pas moins fédéraliste que M. Trudeau, et si le chef conservateur s'est aliéné un nombre indéterminé de voix en refusant le principe du droit à l'autodétermination, on ne sache pas que M. Trudeau, lui, ait clamé bien haut qu'il le reconnaissait.

En somme, au Québec, dans un scrutin fédéral, les jeux sont toujours faussés, avant même que la campagne ne soit lancée. Un comté, à moins de s'appeler Outremont ou Mont-Royal, ne se gagne pas en deux mois de porte à porte. Il se gagne entre deux campagnes, justement, moins grâce à une mythique « organisation » d'ailleurs, que grâce à un réseau de relations et d'allégeances patiemment entretenues au fil des ans par le candidat du cru, dans les milieux les plus divers: commissions scolaires, caisses populaires, conseils municipaux, maisons pour vieillards, organisations de loisirs, clubs de baseball jeunesse, pour ne pas évoquer les programmes fédéraux de création d'emplois, qui sont ingénieusement conçus pour accroître le prestige local du député au pouvoir. Bref, une sorte de « patrimoine électoral » dont a su tirer parti par exemple Claude Ryan, le 30 avril, dans Argenteuil.

Et c'est là où un Payette, un Letendre, ne pouvaient pas ne pas échouer le 22 mai dans Sainte-Marie et Gahmeln. Ces candidats se trouvaient doublement pénalisés candidats dans un parti d'opposition, ils devaient faire campagne tout en labourant un comté laissé en friche au lendemain des élections précédentes. Souvenons-nous de 1957. M. Diefen-

LES JOUEUX RASSEMBLÉS

VOS COMMENTAIRES SUR LA DOUBLE VICTOIRE LIBÉRALE AUX COMPLÉMENTAIRES...

L'OPPOSITION A ENCORE EXPLOITÉ AU MAXIMUM LES RESSOURCES DE LA PEUR!



IL Y A AUSSI LA PIÈTRE PERFORMANCE DE L'UNION NATIONALE QUI N'A PAS AIDÉ!



OUI... LES FRÈRES BIRON, QUI FAISAIENT TANT LES MATHÈRES, ONT TOTALEMENT MANQUÉ DE FLAIR AU COURS DE CETTE CAMPAGNE



POURTANT, C'ÉTAIT PAS LE MÉZ QUI LEUR FAISAIT DÉFAUT!



ker renverse le gouvernement Saint-Laurent à la faveur du scandale de la Trans Canada Pipelines. Mais il n'obtient pas la majorité absolue. L'année suivante, il remporte 50 sièges au Québec seulement, et rafle 208 comtés sur 265, la plus grande victoire électorale canadienne. Mais il avait obtenu l'appui de l'Union nationale grâce au soutien organisationnel de Duplessis. En 1963 pourtant, il n'en restait plus que huit. Duplessis décédé, l'UN avait été renversée en 1960 par Jean Lesage.

Certains ont évoqué à nouveau 1957, en imaginant qu'aux prochaines élections fédérales, M. Clark pourrait connaître lui aussi son « 1958 ». Mais c'est oublier qu'il n'existe aucun parti provincial québécois capable de faire aux conservateurs la faveur que l'Union nationale avait consentie en 58 au lion de Prince-Albert.

Bien sûr, certains candidats pourront compter ici et là sur l'appui de militants péquistes, mais le PQ, on le sait, n'a favorisé cette année ni le PC, ni le Crédit social, au contraire. Sur les 95 comtés québécois, seul le député Roch LaSalle pourrait peut-être miser sur une telle alliance, à supposer qu'un référendum négatif n'ait pas découragé les électeurs péquistes d'ici là. C'est que, dans Joliette, on n'a pas voté pour Clark. On a voté pour Roch, 24,876 voix, une majorité de 5,140 sur le libéral Roger Cabana. Et malgré cela, comme son collègue Howard Graftey, réélu dans Mississipi, M. LaSalle a vu sa majorité diminuer substantiellement, de quelque 2,400 voix.

On peut penser que les conservateurs auront le temps de jeter les bases d'une véritable organisation québécoise si leur gouvernement réussit à se maintenir au pouvoir pendant deux ans. M. Clark, aussi, aura cette fois l'avantage d'être au pouvoir. Mais, même alors, ce répit sera insuffisant pour permettre de développer ces réseaux d'influence locale qui font la force d'hommes comme Malépart, Portelance, de Bané ou Marcel Prud'homme, pour ne nommer que ceux-là. A supposer que certains gros canons libéraux ne survivent pas au purgatoire de l'opposition, même encore, ils auront laissé en héritage à leurs successeurs quelques chose de plus substantiel qu'un feuillet de papier avec cinq noms inscrits dessus.

Dans ces conditions, il n'est pas impossible de penser que les conservateurs pourraient vouloir se rapprocher des troupes libérales de M. Ryan.

Aussi invraisemblable que l'hypothèse puisse paraître, il existe néanmoins un certain nombre d'éléments qui permettent de la soulever.

D'abord, l'avenir immédiat du Parti conservateur au Québec se joue principalement autour du dessein constitutionnel de M. Joe Clark, s'il parvient à donner un cadre identifiable à sa vision du Canada, sa « communauté des communautés ».

Pour le gouvernement de M. Lévesque, la formule, bien sûr, n'est pas moins piégée, et insignifiante à ses yeux, au moins dans sa formulation primitive, que ne l'était le « fédéralisme renouvelé » de M. Trudeau.

Aussi, c'est en songeant à un éventuel gouvernement Ryan et non à l'actuel régime de M. Lévesque que le nouveau premier ministre s'emploiera à définir un projet constitutionnel capable de retenir le Québec dans la Confédération.

M. Clark voudrait-il d'ailleurs risquer les compromis les plus radicaux pour séduire le Québec de M. Lévesque, que deux obstacles s'y opposeraient. Ses principaux appuis lui viennent de l'Ouest, qui n'a pas liquidé les libéraux pour voir M. Clark faire lui aussi le coup du « French Power ». Deuxièmement, depuis l'échec péquiste dans Argenteuil et Jean-Talon, sans présumer de Beauce, Prévost et Maisonneuve cet autisme, M. Lévesque est contraint de vidanger l'étapisme et s'affirmer plus résolument indépendantiste. Ses partisans, rien n'est plus clair aujourd'hui, ne l'avaient pas élu pour amadouer le Canada anglais et les « inféodés » de Camille Laurin.

Un autre facteur: ce qu'il reste de libéraux fédéraux aux Communes nous vient du Québec surtout. Ceux-ci ne peuvent espérer reprendre le pouvoir — la défaite du 22 mai a largement diminué leur influence dans les instances nationales du parti — s'ils offrent l'image d'une espèce d'Union populaire élargie à Ottawa pour y défendre les « intérêts québécois ». Au contraire, c'est en partie pour avoir été perçu dans le Canada anglais comme le symbole irritant du « French Power » que leur parti a connu la défaite le 22 mai. Les 67 députés libéraux du Québec doivent donc, plus que jamais, « délayer » l'éthétique québécoise qui leur colle à la peau.

Ce qui fait qu'au Québec, en définitive, c'est Claude Ryan, et lui seul, qui occupera tout le carré fédéraliste devant les légions péquistes, et avec d'autant plus d'assurance s'il enlève les trois comtés péquistes mis en jeu à l'automne. L'Union nationale agissante, et cette fois c'est bien vrai. Le Crédit social, aux prochaines élections provinciales, connaît sans doute le sort qu'il a connu le 22 mai sous le leadership de Fabien Roy. Et c'est avec M. Ryan que Joe Clark voudra, et devra, « négocier ». Le chef du PLQ est plus important à ses yeux, même aujourd'hui dans l'opposition à Québec, que ne le sont les 67 députés fédéraux à Ottawa. Claude Ryan a plus de poids politique à l'heure actuelle que l'ex-premier ministre Trudeau.

On verra donc à la longue, si ce n'est pas déjà commencé, s'établir des liens discrets, officieux mais fonctionnels entre les deux hommes politiques, parce que ces liens sont devenus mutuellement nécessaires pour la survie du premier, et pour la réussite du deuxième.

Ces liens existent déjà, virtuellement, dans l'appartenance commune des deux

hommes à des valeurs fondamentalement conservatrices. Tous deux viennent également de milieux relativement modestes. Ils partagent des vues semblables sur le Canada des régions, le Canada des « communautés ». Tous deux aussi et cela n'est pas sans conséquence pour l'avenir, abordent le pouvoir pour la première fois.

Par exemple, il n'est pas interdit de penser que l'un des hommes en qui M. Clark fait le plus confiance à l'heure actuelle pour tracer la difficile équation d'un cabinet fédéral équilibré malgré l'absence désolante d'élus ministériels au Québec, que cet homme-là s'appelle Claude Ryan. Ce n'est pas qu'une question de vues communes, c'est une question de nécessité, tant que M. Clark ne pourra pas compter sur ses propres forces au Québec — et sur des hommes dotés d'une vue globale, cohérente, et réaliste du Canada des années quatre-vingt.

Certes, ce pourrait être aussi une liaison dangereuse. Le chef du PLQ n'est pas encore premier ministre. Il existe en outre au sein de son parti des hommes qui pour l'heure vouent une passion aveugle au fédéralisme de M. Trudeau, et ceux-là toléreraient difficilement que leur chef entretienne une relation aussi privilégiée avec le nouveau premier ministre.

Il existe aussi au sein du parti de M. Ryan des libéraux nationalistes que M. Ryan aura du mal à infléchir. Ceux-ci traduisent au sein du parti l'hésitation de centaines de milliers d'électeurs qui ont voté pour le PQ sans être nécessairement péquistes, et qui ne diront pas « non » au référendum à moins d'avoir été convaincus que M. Ryan est autre chose qu'un « Bourassa bleu ». Toute apparence d'une collaboration trop intéressée risquerait en effet d'affecter la crédibilité de M. Ryan, auprès de ceux sur qui il doit pouvoir compter pour faire échec au référendum, et pour renverser M. Lévesque aux élections suivantes.

Cardinaux

de son prédécesseur Paul VI limitant à 120 les cardinaux qui votent.

Les cardinaux seraient même 122 le 30 juin, si ce jour-là, le cardinal tchécoslovaque Frantisek Tomasek n'avait pas 80 ans, perdant ainsi son droit d'élection.

Le consistoire annoncé pour le 30 juin sera le premier de Jean-Paul II et le 14ème depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Les 14 précédents consistoires avaient fait 251 cardinaux.

Pie XII en a tenu deux, les 18 février 1946 et 12 janvier 1953. Celui de 1946 fut alors la plus grosse « fournée » de cardinaux de tous les temps: 32 cardinaux répartis en 4 Italiens et 28 étrangers. Parmi eux, le premier Chinois, le premier Australien, le premier Arménien et pour la France, les archevêques de Rouen, de Rennes et de Toulouse.

En 1953, Pie XII accentua encore l'internationalisation en élevant à la pourpre 14 étrangers sur un total de 24 nouveaux membres du Sacré-College, en créant le premier cardinal indien, Valerian Gracias, archevêque de Bombay (décédé le 11-9-78). Deux Français en firent partie, l'archevêque de Paris, Maurice Feltin et l'évêque du Mans, Mgr Georges Gréte. Parmi les 10 Italiens se trouvait le patriarche de Venise, Angelo Giuseppe Roncalli.

Pie XII réalisa le « plenum » de 70 fixé, en 1586, par Sixte-Quint et rappelant les 70 vieillards qui assistaient Moïse. Dans la suite, ce « plenum » devait être élevé à 88 par Jean XXIII et à 121 par Paul VI et à 136 par Jean-Paul II.

Pie XII avait spécifié: « l'universalité de l'Eglise n'appartient pas seulement à une lignée, à une race, à un peuple ou à une nation mais à tous et à chacun des peuples de la famille humaine ». Jean XXIII, qui régna du 28 octobre 1958 au 3 juin 1963, réunit cinq consistoires: 1958, 1959, 1960, 1961 et 1962.

Le 15 décembre 1958, le consistoire élut cardinal, Gianbattista Montini.

En 1959, Jean XXIII créa huit cardinaux dont le premier cardinal japonais, le premier cardinal noir (Laurean Rugambwa) et le premier philippin.

En 1961 — 16 janvier — petit consistoire: quatre cardinaux dont trois « étrangers ». En 1962 — 19 mars: 10 cardinaux, 7 étrangers, dont l'archevêque de Malines-Bruxelles, Léo-Joseph Suenens, l'Allemand Augustin Bea et le Canadien P.E. Leger.

Au cours de ses six consistoires, Paul VI fit perdre la majorité aux Italiens et créa le premier cardinal de Madagascar (1969), le premier Suisse (1965), le premier Pakistanais et le premier Océanien (1973).

Six futurs cardinaux sur les 15 choisis par Jean-Paul II sont Italiens. Il y a également deux Polonais, un Japonais, un Vietnamien, un Canadien, un Mexicain, un Irlandais, un Français et, sans doute, un Lituanien.

L'Europe a la part du lion avec 11 princes de l'Eglise, l'Asie en a deux, l'Amérique du nord et l'Amérique latine un. Mgr Gerald Emmet Carter, archevêque de Toronto, qui va recevoir la pourpre cardinalice, est un Canadien ouvert et cordial, sous des apparences réservées, et très attaché au Saint-Siège.

Dans une conférence de presse à Toronto, Mgr Gerald Emmett Carter a rappelé que « plus de 50% des catholiques du Canada demeurent à ou près de Toronto ».

Mgr Carter est le quatrième cardinal canadien. Les autres sont les archevêques de Winnipeg, George Flahiff, de Montréal mais vivant en Afrique, Paul-Emile Léger, et de Québec, Maurice Roy.

Le nouveau cardinal a expliqué aux journalistes que le titre de cardinal était largement honorifique, le seul pouvoir qu'il possédait étant celui d'élire le nouveau pape.

Mais, s'est empressé d'ajouter Mgr Carter, qui est âgé de 67 ans, « le pape est plus jeune que moi et il est très vigoureux. J'espère n'avoir jamais à en élire un autre ».

Le nouveau cardinal est né à Montréal et c'est à l'Université de Montréal qu'il a obtenu un doctorat en éducation.

Il est le plus jeune de six enfants. Un frère, Alexandre, est évêque de Sault-Sainte-Marie depuis 1957.

Une sœur, Irène, est mère Mary Lenore, supérieure adjointe de la maison-mère des sœurs de la Providence, à Kingston en Ontario. Une autre sœur, May, est mère May Carter, des sœurs du Sacré-Coeur de Winnipeg. Une troisième sœur, Mme Margaret Duggan, vit à Montréal? Un autre frère, Cyrille, est décédé.

Ordonné en 1937, le nouveau cardinal a travaillé dans divers secteurs de l'éducation au cours des premières 25 années de son sacerdoce.

L'investiture aura lieu le 30 juin, suivie d'une grande célébration le 1er juillet.

Mgr Ladislaw Rubin, l'un des deux prélats polonais que Jean-Paul II élèvera à la pourpre cardinalice le 30 juin, est né à Toki (diocèse de Tarnov) le 20 septembre 1917.

Ses études secondaires terminées, il est entré à l'école militaire, puis est passé à l'Université de Lvov pour y compléter celles de droit et théologie.

Ordonné prêtre en 1944, il a été curé de la paroisse, puis préfet de collège et aumônier de l'hôpital des polonais à Beyrouth.

En 1959, il est devenu recteur du séminaire pontifical polonais à Rome. Paul VI l'a nommé en 1964 auxiliaire, pour le diocèse de Gniezno, du cardinal Stefan Wyszyński, archevêque de Gniezno et de Varsovie. Mgr Rubin est secrétaire général du synode des évêques. Sa nomination élève à trois le nombre des cardinaux polonais.

L'archevêque Thomas O'Faich, primat d'Irlande, est célèbre pour ses prises de position politiques sur le problème irlandais depuis sa nomination en 1977 à la tête des trois millions et demi de catholiques irlandais. Né en 1923 à Crossmaglen, village nord-irlandais du comté d'Armagh, près de la frontière, où sa famille résidait encore, Mgr O'Faich est un fervent partisan de la réunification de l'Irlande par la voie pacifique.

Les réflexions politiques du primat d'Irlande indisposent depuis deux ans aussi bien les autorités nord-irlandaises que l'IRA provisoire. L'année dernière, Thomas O'Faich s'est élevé violemment contre les conditions d'internement des terroristes dans la prison de Maze, à Belfast, provoquant les critiques de Belfast et l'irritation du parlement de Westminster à Londres.

Les républicains irlandais de la tendance dure ne supportent pas pour leur part les fréquentes condamnations de la violence auxquelles se livre l'archevêque.

Avant d'être ordonné archevêque, Thomas O'Faich était principal de Maynooth College, la principale université irlandaise de théologie. Maîtrisant parfaitement la langue celtique, il s'efforce de la promouvoir dans son pays.

Mgr Franciszek Macharski, qui est âgé de 52 ans, avait reçu le pallium le 6 janvier de cette année. Ami personnel du cardinal Karol Wojtyla, devenu pape Jean-Paul II, il lui avait tout naturellement succédé à la tête de la métropole de Cracovie, quelques mois après le dernier conclave.

Déjà en 1967, lorsque Mgr Wojtyla était devenu cardinal, c'est Mgr Macharski qui l'avait remplacé à la présidence de la commission épiscopale pour l'apostolat des laïcs.

D'allure élancée, la chevelure abondante à peine grisonnante dégageant un front d'intellectuel, le regard intense accentué par des lunettes carrées à monture d'écaïlle, l'archevêque de Cracovie a gardé de ses années d'usine, pendant la guerre, et de ses études de théologie en Suisse une ouverture d'esprit qui lui vaut d'être très apprécié parmi les catholiques progressistes. Originaire de Carcovie, il jouit d'autre part d'une grande influence auprès des jeunes de la ville en raison de sa facilité à établir le contact.

Ordonné prêtre en 1950, docteur en théologie en 1960, il devint en 1970 recteur du Grand séminaire de Cracovie, après y avoir enseigné pendant une dizaine d'années.

Outre sa langue maternelle, il parle avec aisance le français, l'anglais, l'allemand et l'italien.

Mgr Joseph Marie Trinh Van Can, qui figure sur la liste des prochains cardinaux, est un spécialiste de l'évangélisation des enfants et des vocations, selon l'agence internationale Fides ». C'est le second archevêque de Hanoi à accéder au cardinalat.

Il est né à Trac-But, dans l'archidiocèse de Hanoi, le 19 mars 1921, après des études au grand séminaire Saint-Sulpice à Hanoi, il a été ordonné prêtre en 1949.

En 1963, Mgr Trinh Van Can a été nommé par Jean XXIII coadjuteur avec droit de succession de l'archevêque de Hanoi, le futur cardinal Khue. Il a pu accompagner ce dernier dans ses voyages à Rome, où il a participé au synode des évêques de 1974.

Il succéda en 1978 à son archevêque, décédé brusquement.

Son élévation au cardinalat est interprétée comme un signe de la volonté de Jean-Paul II de reconnaître l'importance de la communauté catholique vietnamienne en Asie.

Mgr Ernesto Corripio Ahumada, archevêque de Mexico, est considéré, au Mexique, comme un homme qui « va vers les pauvres sans dénigrer les riches ».

AU FIL DES MOTS

Mentalité tchadorienne

par Louis-Paul Béguin

Il n'y a pas de forme neutre des titres ou appellations. Mme Lise Bissonnette est une éditorialiste et Mme Lise Payette, une ministre. Les temps sont révolus où la femme était obligée par l'homme à vivre selon ses lois et règlements à lui.

Lorsqu'il n'y a pas de forme possible au féminin, il y a quand même un moyen de s'en sortir: une femme médecin, une femme écrivain (écrivaine, comme châteline, pourrait être considéré, mais l'étymologie est différente).

Je dois admettre que certaines femmes, tout en exigeant d'être considérées les égales de l'homme au travail et dans la vie courante, ne poussent pas jusqu'au bout leurs revendica-

tions. Elles ne peuvent oublier le prestige d'être ministre, président, directeur, et tentent de prendre avec la fonction le titre traditionnel au masculin. C'est illogique. Cette attitude est comparable à celle de l'Iranienne qui, protestant contre quelque ayatollah phalocratique, mettrait soigneusement son tchador avant de sortir pour aller brûler son soutien-gorge sur la place publique.

Le mot tchador s'écrit aussi chador ou même khaddar. N'oublions pas que la tendance des sociétés patriarcales à « rabaisser » la femme à un objet à toujours existé. Condamnées au voile et au silence, cloîtrées, longeant les murs, nos religieuses furent soumises aux lois des hommes. Elles n'eurent aucun pouvoir. Abbesses et papesses n'eurent qu'un temps. Aussi, ne jetons point la pierre à l'ayatollah poussiéreux et phalocratique qui vient, dans son aveuglement de fanatique, de déclarer, au sujet de la fille de Mahomet, « qu'elle aurait pu être prophète... si elle avait été un homme ».

Cela me rappelle une histoire. Un ange vient à Atlanta pour donner une conférence de presse. Tous les journalistes agités lui demandent qui est Dieu, quelle est sa forme, etc. Et l'ange, en souriant, leur répond: « Elle est de race noire. » Tête des journalistes.

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel



Une maison d'Yamachiche

AUX yeux de la Commission des biens culturels, il s'agit de la maison Dupont.

Pour la Commission du patrimoine d'Yamachiche et son administration municipale, il s'agit du manoir Dumontier.

Pour le ministère des Transports du Québec, il s'agit de la maison Gendron.

Aux yeux du ministère des Affaires culturelles, il s'agit d'un problème... car ce bâtiment inoccupé, propriété de l'État québécois, préservé de la démolition par un avis d'intention de classer, n'a pas encore un avenir bien que son passé soit particulièrement significatif pour la région.

Les désignations maison Dupont, manoir Dumontier et maison Gendron se rapportent toutes au même bâtiment situé sur le lot 804, rue Sainte-Anne, de la municipalité du village d'Yamachiche. Il s'agit d'une grande maison construite en pierre, avec toit mansard en tôle, qui a servi autrefois de résidence et de magasin.

Des recherches historiques de diverses sources ne

concluent pas aux mêmes origines pour ce bâtiment en pierre, un matériau rarement employé dans cette région. Selon une version, le manoir Dumontier, ainsi nommé parce qu'il est situé dans un fief concédé à François Dumontier en 1708, aurait pu être construit entre 1810 et 1815 alors que le sieur Louis Guey, homme politique, détenait les titres de la seigneurie.

Une autre version attribue sa construction à Charles Dupont, écuyer et riche commerçant, et la situe entre les années 1829 et 1867.

Il y a deux ans, le ministère des Transports du Québec achetait cette maison de la famille Gendron dans le but de la démolir afin de réaménager la jonction des routes 138 et 153. La famille Gendron a, depuis, construit immédiatement à l'arrière du vieux bâtiment, une maison neuve.

A la demande d'un citoyen de la région, le ministère des Affaires culturelles donnait, le 27 octobre 1977, un avis d'intention de classer afin de préserver cette maison de la démolition.

En août 1978, les corpora-

tions municipales du village et de la paroisse d'Yamachiche à la demande de leur Commission du patrimoine, adoptaient une résolution par laquelle elles sollicitaient une intervention du ministre des Affaires culturelles.

La corporation municipale de la paroisse, désignant désormais officiellement cette maison comme étant le manoir Dumontier, indiquait qu'elle désirait utiliser le bâtiment pour y installer son siège social. De plus, la résolution demandait au ministère d'étudier la possibilité de déplacer la maison sur des terrains voisins afin qu'elle demeure dans le voisinage de la maison Nérée Beauchemin.

La maison Nérée Beauchemin, classée monument historique depuis juin 1978, appartient à la Maison de la francophonie qui a entrepris de mettre en valeur cette maison construite en 1868 et devenue la propriété du poète en 1878.

A sa réunion de septembre 1978, la Commission des biens culturels recommandait le classement de la maison Dupont. « La maison Dupont est un des témoins privi-

liés du développement de cette région par sa vocation de magasin et son emplacement privilégié. De plus, peut-on lire dans la recommandation de la Commission, cette maison a un grand intérêt architectural vu son matériau rarement utilisé dans la région, ses dimensions imposantes et l'évolution de ses formes. »

S'il paraît exclu, désormais, que cette maison soit démolie, le temps que le ministère des Transports, le ministère des Affaires culturelles et les administrations municipales mettent à définir son avenir joue contre la préservation du bâtiment.

Inoccupé, le bâtiment se détériore un peu plus chaque hiver. En bon état dans son ensemble, le bâtiment, non chauffé durant l'hiver, porte déjà les marques du gel dans ses fondations et sur les surfaces intérieures. La galerie avant, déjà abîmée au moment de l'expropriation, se désintègre à la fois par l'action de l'eau et du gel et par les opérations de déneigement.

Le déménagement d'une maison en pierre constitue une opération fort coûteuse hors de la portée d'un budget



Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, vient de classer les oeuvres d'art de l'église de la Purification-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, à Repentigny. Les Tabernacles des autels latéraux demeurent les seuls ouvrages connus du sculpteur Antoine Cirier, de la Pointe-aux-Trembles, qui aurait travaillé à Repentigny au milieu du XVIIIe siècle. Le maître autel (notre photo) est l'oeuvre pour une partie de Philippe Liébert et de Vincent Lenoir, et pour le tombeau, de Louis-Amable Quevillon. La lampe du sanctuaire, qui daterait de 1788, provient de l'atelier de Laurent Amyot, orfèvre à Québec. L'un des deux Pierre Huguet dit Latour, père et fils, a réalisé le ciboire en argent. (Photo Jacques Grenier)

municipal. Il n'est pas assuré, d'autre part, que le gouvernement du Québec veuille s'engager, par l'un ou l'autre de ses ministères, dans une opération de restauration

exemplaire qui devient de plus en plus coûteuse à mesure que le temps passe.

Il est question, dans les pourparlers entre les municipalités et le ministère des Af-

aires culturelles, de démanteler la maison neuve plutôt que la maison ancienne et de procéder ensuite à sa réhabilitation plutôt qu'à sa restauration.

Une étude du groupe Bonin sur le commerce Québec-Canada

Des barrières tarifaires feraient mal au Québec

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Si des barrières tarifaires venaient à être imposées entre le Québec et le reste du Canada, l'impact économique d'une telle modification politique serait plus grand pour le Québec que pour les autres provinces. On estime en effet que le Québec verrait sa production baisser de 6.1% et son emploi de 6.5%.

Voilà la principale conclusion qui se dégage d'une étude effectuée pour le compte du gouvernement du Québec dans le cadre des travaux du groupe Bonin qui, au ministère des Affaires intergouvernementales, avait pour mandat d'explorer différentes hypothèses d'associations économiques.

Cette conclusion est tirée plus précisément d'une étude sur la sensibilité des industries au commerce inter-régional que le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, rendait publique la semaine dernière en même temps qu'une deuxième étude portant sur les relations com-

merciales entre le Québec, les États-Unis et le Canada.

Cette étude sur la sensibilité des industries au commerce inter-régional a été effectuée par les économistes Léon Courville, Marcel Dagenais, Carmine Nappi et Alain Van Peetersen. L'objectif était d'évaluer l'impact d'une modification des rapports politiques entre le Québec et le Canada ou serait rompue l'union commerciale actuelle, étant entendu que seraient élevées alors des barrières tarifaires identiques à celles qui existent au Canada à l'égard des produits étrangers.

Il s'agit d'imaginer que le Québec réalise sa souveraineté sans s'associer sur le plan économique avec ses actuels partenaires canadiens, et que de part et d'autre on impose des tarifs douaniers à l'importation de produits.

Les producteurs qui vendent actuellement leurs produits partout au Canada vont, on

imagine, vouloir protéger leur marché en maintenant leurs produits concurrentiels face aux produits similaires importés d'autres pays. Pour cela ils devront baisser leurs prix de façon à absorber le droit de douane. S'ils n'en ont pas la capacité financière, ils devront en conséquence réduire leurs exportations, ce qui entraînera une baisse de production et une baisse de l'emploi. Voilà ce que l'on tente d'évaluer.

Pour cela, les auteurs ont supposé trois hypothèses quant à la capacité d'absorption. La première pose que la capacité d'absorption serait sans limite, ce qui est bien improbable. Dans un tel cas, la production comme l'emploi ne seraient pas affectés. L'exercice permet néanmoins de prendre la mesure de la situation actuelle, point de comparaison. Ainsi on établit à \$64,285 millions la valeur totale de la production des sec-

teurs industriels au Québec et à 2,276,700 le nombre d'emplois.

De la même façon, on fait l'hypothèse d'une capacité d'absorption qui serait nulle, situation qui ne pourrait survenir que parce que les exportations seraient rendues impossibles à cause de l'imposition d'un blocus économique.

Cette hypothèse est établie aussi à des fins de comparaison car elle est plutôt improbable. Elle permet cependant de voir à quel point sont interdépendantes les régions économiques canadiennes actuelles, affirmant les auteurs tout en soulignant que le Québec se révèle le plus dépendant. Cela est toutefois normal dans la mesure où un blocus par trois quarts a plus d'effet sur l'autre quart que l'inverse, étant entendu que le Québec représente 24% de la production canadienne.

Les conséquences de cette hypothèse sont plutôt radicales: la production baisserait de 27.3% au Québec, 14.3% en Ontario et de 6.2% dans les autres provinces. L'emploi diminuerait de 28.4% au Québec, 14.7% en Ontario et 5.7% dans les autres provinces. En chiffres absolus, la baisse d'emploi serait de 647,000 au Québec, de 462,000 en Ontario et de 327,000 dans les autres provinces.

La troisième hypothèse, la seule réaliste, est celle où la capacité d'absorption est limi-

tée par la marge bénéficiaire observée dans les entreprises entre 1961 et 1974. On présume que, les entreprises cessant d'absorber les droits de douane lorsqu'ils deviendront égaux ou supérieurs à la marge historique minimale des profits. A cet égard si la capacité d'absorption se situe à 100% des marges bénéficiaires historiques, l'on aurait alors les conséquences suivantes:

Le Québec verrait sa production baisser de 6.1%, son emploi de 6.5%, son produit intérieur brut de 4.8% et ses exportations de 22.4%. L'Ontario verrait pour sa part ses exportations diminuer de 20.2%, ce qui ne réduirait cependant sa production que de 2.8% et ses emplois de 2.6%. Pour les autres provinces, les diminutions seraient inférieures à un pour cent, sauf en ce qui a trait à leurs exportations qui diminueraient de 9.7%.

Les auteurs de l'étude qualifient l'effet économique de relativement mineur pour l'Ontario et les autres provinces. Pour le Québec, c'est certes moins négligeable, mais on trouve, pour l'emploi par exemple, que les chiffres sont inférieurs à ce qu'on pourrait attendre compte tenu de l'ampleur du marché canadien pour la production québécoise.

Toujours à propos de l'emploi, on note que l'Ontario perdrait 84,400 emplois, com-

parativement à 149,400 au Québec. Toutefois, il faut souligner que de ce nombre, 60,000 sont attribuables aux seuls secteurs vêtements et textiles.

On note également qu'en terme de marges bénéficiaires, l'Ontario connaît un effet comparable à celui du Québec puisque l'industrie ontarienne subirait une perte de \$790.7 millions et le Québec de \$881 millions.

Sur un plan sectoriel, on note que les emplois qui seraient menacés au Québec se retrouveraient dans l'industrie du caoutchouc, du textile, du meuble, des produits métalliques, de l'industrie chimique, du transport, du commerce de gros et des fournitures de bureau.

Pour l'Ontario, l'emploi menacé se retrouverait dans l'agriculture, le textile, le vêtement, le papier, l'industrie chimique, les transports, la fourniture de bureau, le tourisme, la promotion et la publicité.

La deuxième étude déposée la semaine dernière, celle sur les relations commerciales entre le Québec, les États-Unis et le Canada, conclut notamment que si le Québec devait songer à une entente commerciale avec les États-Unis, cette entente devrait se limiter à l'union douanière.

Cette étude, menée par Pierre-Paul Proulx, Louise Dulude et Yves Rabeau,

conclut par ailleurs que le Québec devrait opter, quant à ses futurs liens économiques avec le Canada, pour une union économique laissant à chaque partenaire une marge d'autonomie dans l'élaboration de ses politiques conjoncturelles et structurelles. On rejette l'idée d'une zone de libre-échange parce que signifiant l'abandon d'une politique commerciale extérieure commune. Une union douanière serait par contre insatisfaisante car le degré d'intégration et d'harmonisation des politiques économiques par rapport à la situation actuelle serait réduit. Cela accentuerait aussi le retrait du Québec de l'économie nord-américaine. Enfin, on rejette l'idée d'un marché commun parfait parce que irréalisable. C'est pour cela qu'on opte pour une union économique laissant à chaque partenaire une certaine marge d'autonomie.

VENTE NETTOYAGE DE TAPIS

Mur-à-mur sur place et meubles rembourrés

EPARGNEZ 20% du prix régulier cette semaine seulement

Appelez immédiatement et épargnez

«On sait faire depuis 1908»

LA COMPAGNIE DE NETTOYAGE CANADA CARPETTES

3939 ouest, Jean-Talton

cuin Lucerne

342-1230

Amiante: des mesures imprécises

QUÉBEC (PC) — Les méthodes d'évaluation des concentrations d'amiante en milieu de travail et dans l'environnement sont pleines d'incertitudes.

C'est l'avis qu'a exprimé, la semaine dernière, un chercheur de l'Université McGill, M. G.W. Gibbs, lors d'un cours intensif sur les techniques de détermination minéralogique de l'amiante qui s'est déroulé à l'Université Laval de Québec.

M. Gibbs, qui parlait à l'occasion de la réunion annuelle

conjointe des Associations minéralogique et géologique du Canada, a ajouté qu'il faut des études plus poussées, reposant sur une base scientifique sérieuse, afin de comprendre de futures décisions au sujet de l'emploi et du contrôle de l'amiante.

« Les substituts d'amiante et les autres minéraux fibreux exigeront un examen attentif pour qu'on s'assure qu'ils ne possèdent pas de propriétés provoquant chez l'homme des réactions semblables à celles des autres minéraux », a précisé M. Gibbs.

Le cours intensif fait ressortir clairement que les scientifiques ont beaucoup de chemin à faire pour en arriver à fixer des normes scientifiquement acceptables dans la concentration des fibres d'amiante.

La norme québécoise fait référence à une concentration de deux fibres par centimètre cube; l'Ontario recommande 0.04 fibre.

BRUNET DE CÔTE-DES-NEIGES EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION AVANT D'ACHETER CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée

4824 Chemin Côte des Neiges

Tel.: 738-8686

Fondée en 1877

NETTOYEUR P.M.

Service d'une heure

ou comptoir

Service de chemises

8309 ST-DENIS

381-1322

CET ÉTÉ

INSCRIVONS-NOUS AUX COURS INTENSIFS DE:

PAROLE PUBLIQUE — INITIATION A L'ART DRAMATIQUE

CONSERVATOIRE LASSALLE

18 JUIN AU 20 JUILLET

COURS DU JOUR OU DU SOIR

RENSEIGNEMENTS:

3505, rue DUROCHER

MTL (COIN MILTON)

288-4034

LA POLICE ET VOUS!

Les citoyens de la Communauté urbaine de Montréal définiront eux-mêmes les services policiers dont ils auront besoin, lors des cinq audiences câblées, du 28 mai au 1^{er} juin, au canal 9 (Cable TV et Cablevision Nationale), à 21h, tous les soirs.

Une ligne ouverte

Quel doit être le rôle du policier face aux citoyens ordinaires, aux travailleurs, aux hommes d'affaires, aux administrations municipales? Jusqu'où doit aller l'autorité civile sur les policiers? Quel prix attacher à la présence policière, à la protection des biens?

Participez aux cinq émissions du canal 9:

Lundi, 28 mai, 21h: La police et les municipalités.
Mardi, 29 mai, 21h: La police et les travailleurs.
Mercredi, 30 mai, 21h: La police et le milieu économique.
Jeudi, 31 mai, 21h: La police et les droits de la personne.
Vendredi, 1^{er} juin, 21h: La police et les citoyens.

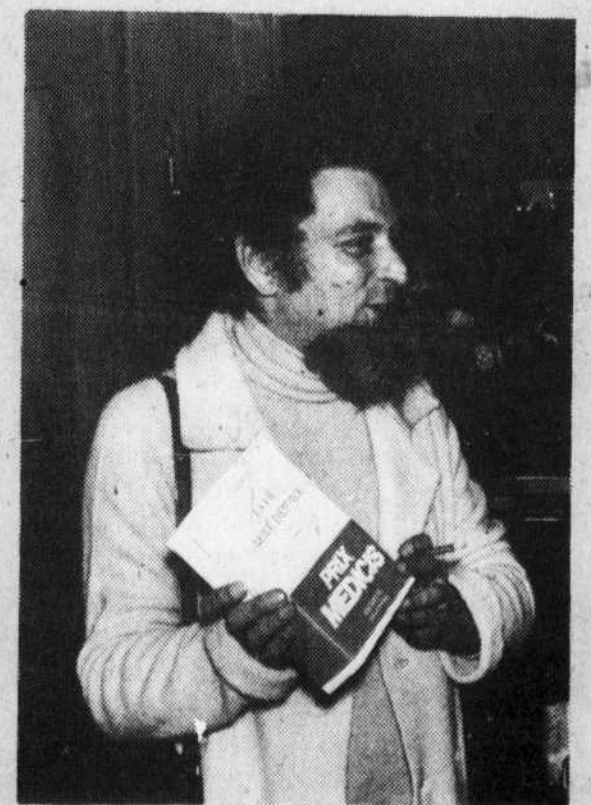
Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal:

Yves Ryan, André J. Bélanger, Abraham Cohen, Jean Corbeil, Guy Descary, Roger Sigouin, Gerry Snyder

2, Complexe Desjardins
Tour de l'Est, suite 1916
Montréal, Québec H5B 1E6
Tél.: (514) 872-6823

LA VIE MODE D'EMPLOI

de Georges Perec roman



699 pages \$22.75

Un grand roman de Georges Perec qui lui a valu le prix Médicis en 1978. On y retrouve l'histoire d'un immeuble parisien dont on suppose la façade enlevée. «La vie mode d'emploi» c'est tout un festival d'histoires mené à train d'enfer.

Les Éditions Hachette

En vente chez votre libraire

Secoué, Carter médite sur son avenir politique

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter s'est enfoncé pendant trois jours dans sa retraite de Camp David après la semaine la plus sombre de son « règne » pour en tirer les conséquences pour les élections présidentielles de l'an prochain.

Tout porte à penser que M. Carter a l'intention de solliciter un nouveau mandat de quatre ans, même si les défaites répétées qu'il vient de subir au Congrès et l'inculpation de son ami Bert Lance accroissent les risques de voir le parti démocrate rechercher un autre candidat.

La semaine qui vient de s'achever a confirmé l'impression que le président démocrate avait perdu le contrôle de son propre parti. La débâcle avait commencé la semaine précédente, lorsque le Congrès avait rejeté le plan de rationnement de l'essence en cas de crise que M. Carter avait pourtant présenté comme un élément essentiel de sa politique énergétique.

Sur cette lancée, les membres démocrates de la Chambre des représentants ont manifesté à trois reprises, dans une proportion de deux contre un, leur opposition au projet Carter de libéralisation des prix du pétrole brut produit aux États-Unis.

Dans le même temps, les démocrates libéraux de la Chambre se sont alliés aux conservateurs de l'opposition Républicaine pour repousser le projet de budget. Le gouvernement a été obligé de faire des concessions de dernière heure pour avoir une loi de finances.

Pour faire bonne mesure, cinq représentants démocrates ont annoncé publiquement qu'ils n'avaient plus confiance en Jimmy Carter pour diriger le parti et qu'ils allaient lancer un mouvement pour le remplacer par le sénateur Edward Kennedy comme candidat à la présidence en 1980.

C'est dans cette atmosphère de guérilla que l'inculpation de Bert Lance est tombée comme la foudre sur la Maison-Blanche. Banquier de Georgie et ami personnel de Jimmy

Carter, M. Lance avait dû démissionner de son poste de directeur du budget en septembre 1977, à la suite d'allégations d'irrégularités dans la gestion de sa banque. Après 17 mois d'enquête, il a été inculpé de malversations financières. Les Américains se croyaient revenus au temps de Nixon et du Watergate.

Pendant toute cette semaine noire, le président n'a rien fait pour amadouer les membres du Congrès. Au contraire, il n'a perdu aucune occasion de dénoncer publiquement leur inaction et leur timidité devant les grands problèmes, comme celui de l'énergie, auxquels les États-Unis doivent faire face.

Beaucoup d'observateurs politiques voient dans cette hargne spectaculaire de Jimmy Carter contre le Congrès la preuve qu'il a bien l'intention de se représenter aux élections.

Jimmy Carter, font-ils observer, a été élu en 1976 en faisant une campagne d'outsider, de provincial, contre les politiciens de Washington. Il promettait aux électeurs de changer les mœurs politiques du pays qui venait à peine de sortir du Watergate.

Il est beaucoup plus difficile de faire ce genre de campagne lorsqu'on a déjà été à la tête du pays depuis quatre ans et que rien n'a changé. C'est pourquoi Jimmy Carter ne perd aucune occasion de désigner les politiciens du Congrès comme les véritables responsables de ses échecs.

Les mêmes observateurs pensent que tout dépend d'Edward Kennedy. Il affirme pour le moment qu'il ne sera pas candidat et qu'il est partisan de la réélection du président Carter. Mais s'il changeait d'avis, le parti démocrate, à en croire les sondages, le choisirait comme candidat.

Quant on lui a posé la question cette semaine, Jimmy Carter a répondu bravement que s'il décidait de se représenter, il n'aurait pas peur de Ted Kennedy que n'importe quel autre rival. Mais on est encore loin de novembre 1980.

Espagne: la pire vague de terrorisme a fait 17 morts en quarante-huit heures

MADRID (d'après Reuter et AFP) — Après la série d'attentats qui ont fait 17 morts et plusieurs dizaines de blessés en quarante-huit heures en Espagne, l'extrême-droite a réclamé hier la démission du gouvernement, tandis que des personnalités madrilenas lançaient des appels au calme.

Après l'attentat commis samedi soir contre le café « California 47 » à Madrid, fréquenté par l'extrême-droite madrilène et qui a fait huit morts et 39 blessés, le roi Juan Carlos et son épouse la reine Sophie ont néanmoins présidé hier, comme prévu, un grand défilé militaire à l'occasion du « jour des forces armées ». La parade s'est

déroulée à Séville (Andalousie), sans aucun incident. L'armée a fait un accueil chaleureux, presque amical au chef de l'Etat espagnol.

Comme ils l'avaient montré samedi lors des obsèques des trois officiers abattus vendredi par l'organisation séparatiste basque ETA, les militaires de haut rang, dont certains grades de l'ère franquiste, ont donc respecté les appels au calme que leur ont lancés, à maintes reprises, leurs supérieurs hiérarchiques.

Cependant, et en dépit du sensible impact psychologique qu'a produit sur les téléspectateurs la retransmission en direct de la cérémonie, les Espagnols ont encore vécu hier dans la psychose d'un

nouvel attentat. De nombreux policiers patrouillaient dans le centre de Madrid et de plusieurs grandes villes, ajoutant encore à l'émotion créée, par l'attentat commis dans un café du centre de la capitale.

Cette dernière action n'avait pas été revendiquée hier soir. Une personne se réclamant de l'organisation basque ETA avait bien indiqué, dans un coup de téléphone, que ce mouvement était à l'origine de l'attentat de Madrid, mais les enquêteurs estimaient qu'il s'agissait d'un faux appel, et pensait d'un volontiers que la bombe de la cafeteria California 47 avait été déposée par un commando du Groupe révolutionnaire antifasciste premier octobre (GRAPO).

En outre, plusieurs suspects qui avaient été appréhendés dans la nuit de samedi à dimanche, ont été remis en liberté, accentuant un sentiment de malaise dans la population, inquiète de l'impunité dont jouissent les auteurs des derniers attentats: ceux de la cafeteria California 47, de même que le commando de l'ETA-militaire, responsable de l'assassinat, vendredi à Madrid, de trois officiers et d'un simple soldat.

Dans le calme apparent du dimanche, les responsables de l'ordre public craignent cependant que des groupes néo-fascistes ne tentent d'envenimer encore la situation et d'engager des « actions de représailles ».

Aussi, comme pour enrayer un quelconque sursaut de

vieux nostalgiques du régime franquiste, le gouverneur civil de Madrid, M. Jose Maria Ronson, a réitéré hier matin ses appels au calme à la population, tandis que la presse d'extrême-droite soulevait les vieux démons de la guerre civile. « Devant l'incapacité du gouvernement à envoyer le terrorisme, va venir l'heure où les Espagnols, pour sauver l'honneur et la patrie, se feront justice eux-mêmes », a déclaré notamment El Imparcial.

Le journal d'extrême-droite « El Alcazar » exige de son côté la démission du gouvernement de M. Adolfo Suarez et la mise en place d'un gouvernement de salut national fort afin « d'épargner à notre pays une nouvelle guerre civile ».

1,400 nouveaux réfugiés vietnamiens à Hong Kong

HONG KONG (Reuter) — Environ 1.400 réfugiés vietnamiens sont arrivés à Hong Kong samedi à bord du cargo Sen On. Ils ont dit avoir payé chacun 4.000 dollars pour leur passage, a annoncé hier la police.

Le capitaine et l'équipage se sont enquis à bord d'une jonque pendant la nuit, à l'embouchure de la rivière des perles, laissant les réfugiés piloter le bateau.

Les garde-côtes de Hong-

Kong sont entrés en contact avec le bateau samedi après-midi. Le cargo a ignoré leurs signaux, a brusquement changé de route et est venu s'échouer sur l'île de Lantau. 250 réfugiés ont alors joyeusement sauté à terre mais ils ont été immédiatement entourés par la police.

Le livre de bord du cargo a disparu. La police soupçonne une organisation criminelle d'avoir organisé la fuite des réfugiés depuis le Vietnam.

Une section spéciale de la police, mise sur pied en février après l'arrivée du cargo Sky Luck avec 2.600 réfugiés, avait repéré depuis quelque temps le Sen On comme pouvant faire partie des « bateaux-pirates » qui se livrent au trafic des réfugiés.

1.100 autres réfugiés sont arrivés avec une flottille de jonques. Hong-Kong compte désormais environ 36.000 réfugiés en transit.

Plusieurs ayatollahs candidats à la présidence

TEHERAN (AFP) — La course à la présidence de la république islamique iranienne semble ouverte entre les grands ayatollahs qui concentrent depuis le 15 février entre leurs mains les destinées de l'Iran.

Il y a dix jours, deux grands dignitaires religieux, l'ayatollah Rabhani Hirazi, proche de l'ayatollah

Khomeiny, et l'ayatollah Sadegh Rohani, celui-là même qui, il y a 7 ans avait, le premier, ouvertement mis en demeure le chah de quitter l'Iran, désignaient le chef de la révolution islamique iranienne comme « la personnalité la plus compétente » pour occuper la charge de la présidence de la république.

L'organisation des « mod-

jahedin e khalq » (islamique révolutionnaire-progressiste) proposait de son côté, vendredi, l'ayatollah Mahmoud Taleghani de Téhéran à cette même présidence, et invitait l'ayatollah Khomeiny à en joindre « religieusement » à Taleghani d'accepter cette responsabilité, qu'il avait refusée dans le passé.

Jouissant d'un prestige sans égal parmi l'importante minorité turque iranienne et dans la classe moyenne, l'ayatollah Kazem Charati Madari, animateur spirituel du parti de la république populaire islamique peut être le cas échéant, un autre rival sérieux pour l'ayatollah Khomeiny.

L'ayatollah Rouhollah Khomeiny reste cependant, le plus puissant de tous les grands dignitaires religieux et la personnalité la plus populaire d'Iran.

Chef suprême religieux et politique, il commande l'armée iranienne ainsi que de nouvelles unités paramilitaires, telles que les « gardiens de la révolution » ou les multiples « comités Khomeiny ».

Les « fédérations islam », un groupe politico-religieux

redoutable, fort d'au moins cinquante mille « kamikazes » religieux, généralement très bien entraînés, et qui ont refait surface officiellement samedi, avec comme président l'ayatollah Sadegh Khalkhali, un autre proche collaborateur de l'ayatollah Khomeiny, se tiennent « entièrement à sa disposition ».

Utilisant sa tactique préférée en s'adressant directement au peuple sans passer par la hiérarchie politique, l'ayatollah Khomeiny s'est lancé, depuis quelques jours, indirectement, dans la « course à la présidence ».

« Ceux qui vous parlent d'une république islamique et démocratique, d'une république toute simple, sont nos ennemis. Il faut les combattre comme vous avez combattu le chah », a déclaré l'ayatollah Khomeiny dans un discours récent.

Tout comme lors du référendum, estime-t-on, la parole de l'ayatollah Khomeiny sera « entendue par le peuple » et tôt ou tard, il sera porté à la présidence par la poussée populaire, d'autant que, selon l'ayatollah Rohani, « il fait déjà le travail d'un chef d'Etat ».

Les négociations CEE-ACP semblent bloquées

BRUXELLES (Reuter) — Malgré l'échec samedi des négociations entre la CEE et les 57 pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), la conclusion d'un accord sur le renouvellement de la convention de Lomé avant le 1er juillet semble encore possible.

Les deux parties sont convenues de se retrouver à une date ultérieure, vraisemblablement en juin, après le Conseil européen de Strasbourg et avant le sommet économique de Tokyo ont indiqué, lors d'une conférence de presse commune, M. Jean-François Poncet, ministre français des Affaires étrangères et président du conseil pour le semestre en cours et M. Michel Anchouey, ministre gabonais du plan et principal négociateur pour les ACP. Une nouvelle date sera fixée en fonction des progrès réalisés par les experts qui poursuivront les négociations, ont-ils dit.

La fixation de l'aide financière des Neuf aux ACP reste le principal point de discorde empêchant tout progrès dans les autres domaines de la négociation, a déclaré M. Anchouey, précisant que

l'offre de la CEE de verser 6,7 milliards de dollars sur cinq ans n'était pas suffisante.

Tout en proposant les dates des 25 et 26 juin pour la reprise des négociations, le ministre français a souligné que l'offre de la CEE était définitive.

De source française, on précise que certains ajustements permettant aux deux pays de sauver la face étant possibles, un accord pourrait encore intervenir avant le 1er juillet, date de la fin de la présidence française.

Bien que la CEE et les ACP soient divisés sur le « guichet » financier, des progrès ont été réalisés dans d'autres domaines, a indiqué M. François Poncet. Les milieux communautaires citent notamment l'extension du système de stabilisation des recettes d'exportations (STABEX) à d'autres produits et l'instauration d'un nouveau système destiné à protéger les pays ACP contre les chutes des cours des minerais. La Zambie et le Zaïre, deux pays producteurs de cuivre, ont déclaré cependant que les 260 millions de dollars alloués à cet effet étaient insuffisants et

que le schéma prévu pour les minerais ne couvrirait pas les pertes éventuelles de revenus d'exportations. De source française, on indique que le caoutchouc sera inclus dans le STABEX, une décision favorable au Cameroun et au Liberia, en revanche, l'inclusion du tabac, réclamée par le Malawi a été repoussée, indique-t-on.

Idi Amin préparerait une contre-offensive

NAIROBI (AFP) — L'ancien président Idi Amin et ses partisans, appuyés par des mercenaires originaires notamment de pays arabes et disposant d'un équipement considérable, se préparent à lancer une contre-offensive de grande envergure, a affirmé hier à Nairobi le chef du commando envoyé par le député israélien Samuel Flatto-Sharon pour tenter de capturer le dictateur ougandais, M. Daniel Waltener.

Selon les renseignements recueillis sur le terrain, a affirmé à l'AFP M. Waltener, la contre-offensive pourrait reprendre le contrôle du territoire ougandais se prépare dans la région d'Arua, dans le nord-ouest du pays, province d'origine du président Amin et de la plupart de ses partisans.

La piste d'atterrissage d'Arua, a-t-il dit, a été agrandie et des avions de différents types, notamment des Hercules C-130 ont débarqué plusieurs centaines d'hommes et un armement considérable, en particulier des lance-roquettes à tubes multiples de fabrication soviétique du type « orgues de Staline ».

Les membres du commando envoyé par le député israélien, qui ont maintenant tous quitté l'Ouganda, ont fait prisonniers deux de ces « mercenaires », a poursuivi M. Waltener. Il s'agissait d'un sergent d'infanterie de l'armée libyenne, du nom de Skali Ali Mohammed, et d'un spécialiste en roquettes, peut-être d'origine irakienne. Ce dernier a dit avoir été entraîné en Angola par les supporters cubains du MPLA.

Le chef du commando a précisé à ce propos que la présence de Cubains dans les forces pro-Amin ne serait pas impossible mais qu'ils n'ont pas réussi à en obtenir la preuve.

Le maréchal Amin est toujours sur place, a encore indiqué M. Waltener, et affirme qu'il sera le « reconquérant » de l'Afrique. Le commandement effectif des troupes qui lanceront la contre-offensive a été donné au lieutenant colonel Juma Ali, ancien commandant d'un régiment mécanisé de reconnaissance et président du tribunal militaire ougandais.

Le lieutenant colonel Juma Ali est également l'homme qui a tué M. Dora Bloch de deux balles dans la tête, a poursuivi M. Waltener. Passagère dans l'avion de la compagnie Air France détournée en juillet 1976 sur Entebbe par un commando

Violents combats au Nicaragua

MANAGUA (AFP) — Le Front sandiniste de libération nationale a lancé aux premières heures de la matinée

d'hier une offensive dans tout le Nicaragua à l'occasion de la journée de l'armée, apprend-on à Managua.

Selon des sources non officielles, plus de 60 personnes auraient trouvé la mort au cours des divers affrontements.

L'action la plus spectaculaire des sandinistes a été l'attaque, sur la route de l'aéroport international « Las Mercedes » de Managua, d'un convoi de l'école d'entraînement de l'infanterie, commandé par le fils du président Anastasio Somoza, le lieutenant-colonel Anastasio Somoza Portocarrero.

Une autre attaque sandiniste sur la même route nord, à 8 km de Managua, aurait fait, selon des témoins, de nombreuses victimes, chez les militaires. L'armée a reconnu officiellement la perte de 6 hommes et a affirmé avoir tué 14 guérilleros dans la région de Rivas, à 120 km au sud de Managua.

A Managua même, des affrontements ont eu lieu dans la nuit, en particulier dans l'ouest de la ville.



DÉPÔTS GARANTIS

10 1/4 %

Intérêts versés annuellement

MINIMUM : \$3,000 TERME : 2, 3, 4 ET 5 ANS

Fédération des Caisses d'Économie du Québec

5705 Est Sherbrooke, Montréal, H1N 1A7

Renseignements : (Montréal) 259-2567
(Extérieur de Montréal) 1-800-361-4597

Demandez Poste 218

Caisses participantes :

Pompiers de Montréal, 2600 est boul. St-Joseph, Montréal tél : 526-4971

Employés de Coca Cola, 1050 est Henri-Bourassa, Montréal tél : 389-2710

Marie-Victorin, 950 route Marie-Victorin, Tracy tél : 743-7626

Pointe-Lévy, 16 rue Georges D. Davie, Lauson tél : 837-8633

Travailleurs d'Alma, 524 ouest rue Collard, Alma tél : 668-3341

Groupe Alcan (Arvida), 404 boul. Mellon, C.P. 36, Arvida tél : 548-4683

Vallée de l'Amiante, 222 Simonneau, C.P. 159, Thedford Mines tél : 338-4641

Salsberry, 110 rue St-Jean-Baptiste, Valleyfield tél : 371-0331

Institutions inscrites à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec

Taux sujets à changement sans pré-avis

AFRIQUE DU NORD

COMPAGNIE NATIONALE ALGÉRIENNE DE NAVIGATION

LIGNE RÉGULIÈRE VERS L'AFRIQUE DU NORD

ESCALES: Algérie, Alger, Oran, Annaba et Skikda

Tunisie, Tunis, Sfax et Sousse.

QUITTANT	EDDOUGH	A VESSE
Toronto	15 juin	15 juillet
Montréal	20 juin	20 juillet

Escales dans d'autres ports sur demande suffisante

AGENT AU CANADA

march shipping limited

MONTREAL	SAINT JOHN	TORONTO
(514) 842-8841	(506) 693-1227	(416) 366-2586

CALGARY \$199.

Nos vols ABC partent le samedi soir à dater du 30 juin pour une, deux ou trois semaines. Six, huit ou dix semaines aussi disponibles sur quelques départs. Réservez au moins 30 jours à l'avance. Places selon disponibilités. Réservez dès aujourd'hui auprès de votre agent. Il connaît nos conditions.

Avions de Nordair opérés par Suncoast Ltee avec approbation de la Commission Canadienne de Transport selon la réglementation des vols ABC. Dépôt non remboursable de \$25 requis. Taxe de transport du Canada en plus. Détenteur d'un permis du Québec.

Vacances Sunflight

InterVilles

Le premier ministre mauritanien disparaît

DAKAR (Reuter) — Le lieutenant-colonel Ahmed Ould Bousseif, qui dirigeait depuis 56 jours le gouvernement de la Mauritanie, est mort hier près de Dakar dans un accident d'avion.

Le corps du premier ministre, ainsi que ceux des personnalités qui l'accompagnaient (dont l'identité n'est pas précisée) n'ont pas encore été retrouvés, l'appareil s'étant abîmé en mer.

La marine et l'armée de l'air sénégalaises continuent de s'efforcer de localiser l'épave complètement immergée mais les autorités dakaroises ne conservent plus aucun espoir de retrouver des survivants.

Le premier ministre mauritanien, qui devait participer au sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest — avait quitté Nouakchott à 9 h 30. Une heure plus tard, l'avion survolait l'aéroport de Dakar où se trouvait déjà le premier ministre sénégalais, venu accueillir son homologue mauritanien.

Selon une source informée à Dakar, le pilote avait été alors invité à se poser, mais aurait répondu que sa visibilité qui n'était que de trois cents mètres ne le permettait pas. Le contact entre l'avion et la tour de contrôle fut alors perdu.

Un vent de sable très important souffla par ailleurs sur Dakar depuis dimanche matin.

Peu de temps après, des habitants d'un village proche de l'aéroport ont aperçu l'avion volant en rase motte. Selon toute vraisemblance, c'est en ce moment là qu'il est tombé en mer.

McGill

Centre d'éducation permanente

Cours de traduction—Anglais et français

Programme de cours du soir donnant accès à un certificat et à un diplôme après trois et quatre années d'études respectivement.

Examen d'admission les 11 et 13 juin à 19h.

• Date limite d'inscription: le 8 juin. Le nombre de places étant limité, on est prié de s'inscrire au plus tôt.

Prière de retirer les formulaires d'inscription au département de langues vivantes, 772 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, PQ, H3A 1G1. Tél: 392-4901.

ARTS ET SPECTACLES

Chavez Alfaro traduit en français

par Clément Trudel

Lizandro Chavez Alfaro est né au pays de Somoza, le Nicaragua. Treize de ces nouvelles ont paru il y a plus de quinze ans à La Havane. Féroces dans leur dénonciation de la dictature somocista et de toutes les formes de tyrannie ou d'asservissement, ces textes demeurent à ce jour inaccessibles au public francophone. Les Lettres Nouvelles et Robert Laffont viennent de combler cette lacune et *Les singes de San Telmo* nous arrivent, toujours aussi actuels.

Chavez Alfaro décrit « le zoo de Papa » où le fils du commandant en chef s'initie à la cruauté sadique que les manifestes du Front Sandiniste de Libération s'appliquent à faire connaître pour mieux en stigmatiser la cause: cette aliénation au profit de l'étranger nord-américain, qu'Adriana Chaitiera sans quartier en exécutant « Le chien », coupable de s'être comié avec la gar-

nison étrangère.

Cet univers lourd et tourmenté, cette société en gestation sont sujets courants chez maints auteurs ibéro-américains. Chavez est exilé au Costa Rica et sa particularité est d'évoquer l'absurdité d'une caste de commerçants insensibles jouissant de la complicité des lois. Parmi les « singes » de San Telmo livrés à un aéroport, en partance pour Rochester, se trouveraient deux bambins; personne n'ose toutefois bousculer l'exportateur privilégié.

Il n'y a pas que le Nicaragua: l'hôpital du « Jeudi de trois à six » et ses odeurs pourraient se retrouver ailleurs sur un continent où « pluie et ténèbres » du guérillero poursuivi se révéleraient boliviennes, colombiennes tout autant que nicaraguayennes.

Petit livre de 203 pages, aussi intense que le mascarade attaquant les rives de l'empire nord-américain.

George Brent est mort

SAN DIEGO (AFP) — L'acteur américain d'origine irlandaise George Brent, vedette de 110 films des années 20 à 1953, est mort ce week-end à l'âge de 75 ans.

Il a été découvert inanimé samedi soir dans sa résidence près de San Diego, en Californie, et est décédé de mort naturelle, selon les premiers éléments de l'enquête.

Né à Dublin et élevé par une tante neworkaise après la mort de ses parents lorsqu'il était âgé de onze ans, Brent était revenu cinq ans plus tard dans son pays natal pour s'inscrire à l'université de Dublin. Nationaliste, il servit de courrier aux forces révolutionnaires irlandaises et fut forcé de s'enfuir à 19 ans au Canada pour échapper à une arrestation. Il s'établit à nouveau à New York où il fit ses débuts dans le célèbre « Abbey Theater » avant de se



George Brent

lancer dans le cinéma. Il a tourné notamment avec Greta Garbo et Claudette Colbert et a été le partenaire à onze reprises de Bette Davis. Il avait quitté les studios de cinéma en 1953, après avoir joué notamment dans les films *Dark Victory*, *Jezebel*, *The Spiral Staircase* et *The Man Who Talked Too Much*.

Brecht II à la Grande réplique

Une bonne leçon de théâtre

par Jacques Larue-Langlois

La fumée de mon cigare perdra la foi et continuera de monter, un montage d'extraits de l'œuvre de Bertold Brecht dû à Madeleine Greffard; mise en scène: Jean-Guy Sabourin; scénographie: Raymond Naut; masques: Raymond Naut; éclairage: Pierre Plante; costumes: Claire L'Heureux et Lucie Matte; musique: Luc Lévesque, Michel Desrosiers et Denis Saint-Germain; avec (par ordre alphabétique): André Bédard, Denise Carufel, Alain Charbonneau, Judith Chevalier, Claude Côté, Pierre-Jean Guillerier, Pascal Desgranges, Jean Lafontaine et Johanne Seymour; une production du Théâtre de la Grande réplique, à l'effigie de ce théâtre, au 335 boul. de Maisonneuve est, du mercredi au samedi inclusivement, à 20 h 30, jusqu'au 2 juin.

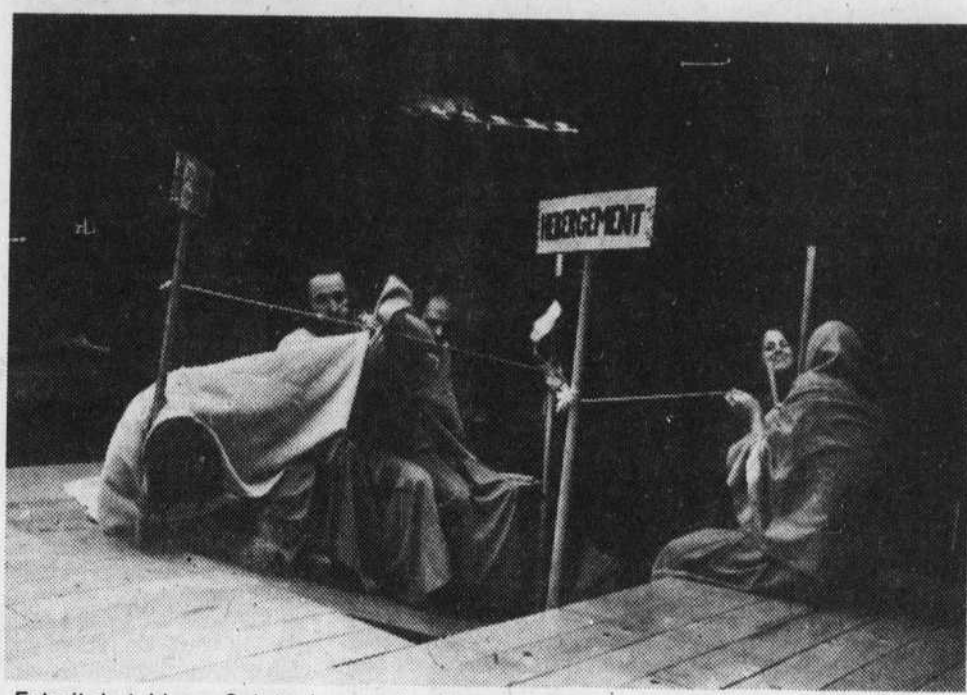
Inspiré à nouveau par le judicieux choix de textes de Madeleine Greffard et porté par la vivante et éloquentie mise en scène de Jean-Guy Sabourin, le Théâtre de la Grande réplique présente son deuxième montage d'extraits de l'œuvre de Bertold Brecht cette saison. Et quelle leçon de théâtre!

Alors que le premier de ces deux spectacles, présenté en décembre dernier, s'en tenait aux divers aspects de l'engagement socio-politique de B.B., celui-ci est fondé sur l'expression de l'homme n'a jamais été aussi libre que dans la musique.

Et, en marge d'un univers en constante évolution, l'homme doit dominer la nature par la science et les progrès techniques. Il importe cependant qu'il s'emploie parallèlement et avec autant d'insistance à s'insurger contre sa situation misérable en dépit des efforts bourgeois et chrétiens pour l'y maintenir de même qu'à transformer les rapports sociaux traditionnels. Pour Brecht cependant, l'homme demeure d'abord un corps dont les besoins de plaisirs doivent être assouvis dans la plus grande simplicité pour son épanouissement, une tâche qu'il ne pourra accomplir que dans les joies d'un amour du prochain redéfini qui ne prive de rien.

C'est sur ces thèmes et celui, plus particulier de la justice, utopie ou conquête révolutionnaire, que Greffard et Sabourin ont monté, en neuf séquences thématiques distinctes, un des meilleurs spectacles de théâtre à l'affiche ici depuis l'automne.

Joué dans un appareil scénographique d'une grande simplicité dont l'usage s'avère judicieux et efficace et constitué de tréteaux dont certaines parties sont mobiles et tout le tour desquels prennent place les spectateurs, ce vrai « show de théâtre » est parfaitement rythmé et mené, du début à la fin, à un train vertigineux par des comédiens aguerris et sûrs d'eux. Pleines d'inattendu, de surprises, d'effets-choc, d'intensité et de créativité, ces deux heures et demie de spectacle enlèvent témoignent à la



Extrait du tableau «Sainte-Jeanne des Abattoirs», du montage «La fumée de mon cigare perdra la foi et continuera de monter», de Bertold Brecht.

fois en faveur du plus grand dramaturge du 20^e siècle, de l'immense amour du théâtre de Jean-Guy Sabourin dont il faudra bien reconnaître les inégalables talents de metteur en scène et de la ferveur d'une troupe de comédiens où se sent une homogénéité totale et un désir violent de travailler ensemble dans la joie et de communiquer avec le public.

Le vol au-dessus de l'océan est un rare moment d'intensité visuelle, une trouvaille d'expression unique.

Dans les extraits de *Ste-Jeanne des Abattoirs*, les comédiens communiquent leur foi comme leurs doutes en s'aidant de la proximité physique des spectateurs qu'ils côtoient. C'est cependant cet extrait plus substantiel, le quatrième tableau du *Cercle de craie caucasien*, qui constitue le meilleur moment de la soirée et qui nous fait souhaiter que la Grande réplique donne, la saison prochaine, une suite logique à cette approche systématique de Brecht et de son œuvre, en présentant intégralement une de ses pièces. Tout est vivant dans ces scènes jouées formellement avec la distanciation requise et pourtant si loin dans les faits de nos préoccupations immédiates dans le temps et dans l'espace.

J'ai dit la ferveur des comédiens. J'ajouterais, fait presque unique, que chacun d'entre eux, sans exception, est quasi parfait, que tous atteignent sans cesse le spectateur, que ce soit à l'intérieur de rôles si intensément tenus qu'on ne peut douter de l'authenticité des personnages, dans les extraits de poèmes et d'œuvres réflexives ou encore dans les chansons que tous rendent avec bonheur et justesse musicale, à l'aide de voix variées bien sûr et sans entraînement rigoureux mais combien souples et simplement belles, en particulier celles des trois filles: Denise Carufel, Judith Chevalier et Johanne Seymour. Un mot à ce sujet sur le recours à des musiciens « live » dont la présence discrète assure un accompagnement direct et des enchaînements appropriés et charmants.

Sans vouloir reléguer à quel second ou tiers plan les autres membres de cette troupe solidaire, je ne puis passer sous silence la vigoureuse performance de Pascal Desgranges en Azdak dans l'extrait du *Cercle de craie caucasien*. Ferveur, vitalité, authenticité, justesse de ton

justes dans l'exact degré de farfouillage que comporte le personnage sont ici l'apanage de cet excellent comédien.

Je me garde cependant de toute velléité de vedettariat et, à la réflexion, insiste pour répéter que nul ne domine cette extraordinaire distribution et que *La fumée de mon cigare*... est d'abord et avant tout le fruit d'un travail collectif intense.

Quelle leçon de théâtre! ...et de vie!

La jeune musique électronique

QUEBEC (PC) — Selon le compositeur Iannis Xenakis, les cerveaux électroniques pourront dans un avenir rapproché permettre aux enfants de donner libre cours à leur imagination musicale électronique à un coût familial facilement abordable.

Invité à la conférence an-

nuelle de la musique canadienne, le musicien français d'origine grecque, également architecte et mathématicien, a présenté les résultats de ses travaux expérimentaux d'un concert pré-enregistré de musique composée à l'aide de diagrammes dessinés sur un écran

électronique. Le thème de cette conférence est l'éducation musicale des pré-adolescents dans le cadre de l'année internationale de l'enfant.

Xenakis, dont plusieurs compositions de musique électronique ont été présentées en première au

Canada, a notamment composé la musique du ballet *Kraenerg*, présenté à l'inauguration du Centre national des arts à Ottawa.

« La capacité d'expression de l'homme n'a jamais été aussi libre que dans la musique ».

TÉLÉVISION

2 CBF T

8.55 Ouverture et horaire
9.15 Un mouvement
9.15 Les Orléans
9.30 Passe-Partout
10.15 Une fenêtre dans ma tête
10.15 Virginie
10.30 Magazine express

« Décoration intérieure » avec Madeleine Arbour « Plein air » avec Yves Lafleur
11.00 Les trouvailles de Cécile
11.30 Harold Lloyd
12.00 Les travaux d'Hervé Johnson
12.30 Les coqueluches
13.30 Le Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui

« Des bannières méritent », Lise Nantel et Marie Desjardins, artistes, parlent de leur œuvre « L'enfant dans l'habit » L'importance pour l'enfant d'avoir un habitat pour se définir lui-même « Annie Lévesque », Professeure de philosophie à Paris, chef de file du Mouvement féministe en France et auteure de plusieurs communications sur l'enfance
14.30 L'amour et d'eau fraîche
14.30 Les Rouys (inv. M. J. A. Bouchard) 23 ans, nous livre le secret de sa longévité
15.30 Au jardin de Pierrot
15.45 Les Chibouks
16.00 Les travaux d'Hervé Johnson
16.30 Pictoline
17.00 L'heure de pointe

Magazine animé par Winston McQuade. Chronique du jour, les arts visuels avec Jean-Louis Robitaille et les disques avec Benoît I. Herbière. Inv. Pierre Rochette

18.00 C'est son national
18.30 C'est son régional
18.30 Nouvelles du sport
19.00 Cosmos 1999
20.00 Terre humaine
Téléroman de Mia Riddler-Morisset
20.30 Cause de mon cœur
Téléroman de Jacques Gagnon
21.00 Les Jorchs
22.00 Papa cher papa
22.30 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.10 Aux frontières du connu
Les origines de l'homme
23.50 Jacques King
1.00 Téléjournal

10 CFTM

7.50 Horaire CFTM-TV
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bon heure
L'horoscope avec Marilène « Le ministère de la main-d'œuvre »

10.30 Bonjour madame
« L'âge d'or », Arts et métiers avec Mme Lise Thibault

11.15 Saturnin, le petit canard
11.45 Les p'tits bonshommes
11.45 Les Satilopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.30 Le 10 vous informe
12.30 A vous de jouer
12.30 Personnalité

13.30 Ciné-quiz
« Filles du Pirée » (Grec 1963) Drame réalisé par D. Dimopoulos, avec Jenny Darré, Nikos Kourkoulis et Faniela Zervou

13.30 Services à la communauté
14.00 Le monde de monsieur Tranquille
14.30 Les tannants
14.30 Parle, parle, jase, jase
14.30 Le dix vous informe
19.00 Dominique
19.30 Le clan Beaulieu
20.00 L'homme de 666,000

21.00 Ciné-club
« La justice de Simon l'indien » (Américain 1970) Drame réalisé par George McGowan, avec Bart Reynolds et Inger Stevens

22.30 Les nouvelles TV

SUR SCÈNE

CENTRAIR, 453 St-François-Xavier (288-1229)
Pauline Le Bel chante « Par », mar. à 13 h 00. Dim. 19 h 00. Matinées: mer. 13 h 00. Sam. 14 h 00

Sanguinet (284-2282) — Relâche
CHRIST CHURCH CATHEDRAL, angle Ste-Catherine et Union (288-6421) — L'orchestre de chambre McGill, 20 h 30. Dir.: Alexander Broit, soliste: Robert Veronesi, violoniste: Beethoven, Mendelssohn

SAULE POLLOCK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Yvan Lehou, pianiste, 20 h 30. Œuvres de Beethoven, Schumann, Jacques Hétu

SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche

THÉÂTRE IMPÉRIAL, 1430 Bleury (288-7102) — Let my people come, de Earl Wilson. Mar. mer. 20 h 00. Ven. sam. 19 h 30. 22 h 00. Dim. 20 h 00

THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE, 335 ouest, boul. de Maisonneuve (282-6895) — Relâche

THÉÂTRE D'AUROUR VERT, 1297 Papineau (523-1211) — « A Canadian play, une plaie canadienne » de Jean-Claude Germain. Tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi

THÉÂTRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 320 est, Notre-Dame (879-1306) — Relâche

THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-6563) Relâche

THÉÂTRE DE L'ATELIER, R.R. 4, Sherbrooke (619-563-1778) — « Broue » par le Théâtre des Voyagistes, 20 h 30. Relâche dim. lun.

THÉÂTRE DU RIDAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — « Gotcha » de Barrie Keeffe, adaptation de Jean-Christian Grinevald. Du mar. au sam. 20 h 00. Dim. 19 h 30

THÉÂTRE DES VOYAGEMENTS, 5145 Boul. St-Laurent (pres Laurier) — « Bachelor » de Louise Roy et Louis Sain. Tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi. Réservations après 12 h 30 à 274-7985

UNIVERSITÉ DE MONTREAL, Faculté de musique, 2375 Côte Ste-Catherine — Salle 1029 — Recital de guitare: Bruno Perron, 20 h

20 Œuvres de Frescobaldi, Bach, Haendel, Scarlatti, Torroba. Recital de violon, Suzanne Nadeau et Lise Bergeron, au piano, lundi même heure. Programme: Mozart

GRAND THÉÂTRE, 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Louise-Frêchette — La Compagnie Jean Duceppe présente « Piège à rebours », de Ira Levin

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa — 1 (613-966-5061) Théâtre — Au Studio « Waiting for the parade » de John Murrell, en alternance avec « The floating world » de John Murrell. Sam. 20 h 00. Sam. 14 h 00, 20 h 00. Relâche dim.

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — « Walk proud » 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — « Midnight Express » 19 h 10, 21 h 30

AVEYRE, 1224 Avenue Green Westmount (837-2747) — « Love at first bite » 19 h 00, 21 h 00

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — « Jade pussycat » 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — « The circle of fear » 12 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00

MERCER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — « L'or était au rendez-vous » 18 h 10, 21 h 35 et « Piranhas » 20 h 00

MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Brossard (464-1541) — « Comment se faire reformer » 19 h 00, « Brillantine » 20 h 00

MONTENACH II, « Ce plaisir qu'on dit charnel » 20 h 00

OMEGA I, Place K-Mart, Longueuil (463-3330) — « Le dragon est mort, vive le tigre » 19 h 30, « Black out à New York » 19 h 30

OMEGA II, « Il conviendra de bien faire l'amour » 19 h 30, « Cathy fille soumise » 21 h 15, 21 h 30

OMÉMETOSCOPE

Villeneuve victime d'ennuis mécaniques

par Guy Robillard
collaboration spéciale

MONACO — « Il est le plus doué de nous tous. Aussi, comme il sera bientôt le premier, profitons-en avant qu'il ne soit trop tard ».

Ce fort bel hommage a été adressé à Gilles Villeneuve, la veille du Grand Prix de Monaco, par Jacques Laffite, un de ses principaux adversaires dans la course au Championnat du monde des conducteurs. Mais hier en course, ce n'est pas lui, ni les autres, qui ont « profité » de Villeneuve. Non, ce fut la mécanique, comme à Zolder, au Grand Prix de Belgique, où ce fut la panne d'essence. Et à l'heure actuelle, il semble bien qu'il n'y ait que ce genre d'incident qui puisse ralentir le brillant jeune Québécois.

Revoilà les faits à Monaco, sur le circuit que l'on qualifie de plus difficile de tous. Jeudi, lors des premiers essais officiels, tout va bien... et Gilles est le plus rapide. Samedi, en pratique, Gilles est victime d'une fuite d'essence. Chez Ferrari, on compte effectuer la réparation à temps pour les essais officiels mais à midi, la voiture n'est pas prête. Gilles patiente, pendant que son coéquipier Jody Scheckter efface son temps record. Après 45 minutes, soit la moitié des essais, on se résout à l'envoyer en piste sur une voiture de réserve préparée à la hâte: tout de suite, Gilles réussit un chrono qui, nonobstant sa performance de jeudi, lui aurait déjà valu la deuxième place au départ. « Cette voiture de réserve n'était pas prête, c'est pourquoi on a tellement attendu, dans l'espoir de terminer les réparations de ma Ferrari habituelle ».

Enfin, celle-ci est prête. Gilles se lance à la poursuite de Scheckter et s'approche à sept centièmes de seconde d'un temps qui lui aurait valu la pôle de départ. Mais il n'a pas le temps de faire tous les ajustements nécessaires et de trouver le bon choix de pneus. « C'est facile à dire après, confesse-t-il

« humblement », mais sincèrement, je pense que si j'avais eu une heure et demie d'essais comme tout le monde, j'aurais été plus vite que Jody ».

Hier matin, en pratique, Gilles brûle son moteur. Heureusement, la course débute à 15 h 30 et les mécaniciens ont le temps de lui monter un neuf. Au départ de la course, il est dépassé par Lauda, mais, dès le deuxième tour, il surprend habilement ce dernier sur un circuit où tous s'entendent à dire qu'il est pratiquement impossible de passer un rival. Puis il suit Scheckter, même si visiblement il est plus rapide que lui. La consigne, chez Ferrari, est de ne prendre aucun risque.

Cinquante-quatrième tour: les deux pilotes de Ferrari font cavaliers seuls depuis l'abandon d'Alan Jones, qui a touché une barrière de protection. Coup d'éclat, Gilles s'arrête: la boîte de vitesses est brisée.

« Ça fait quatre courses que les Ferrari n'ont pas d'ennui mécanique, nous avait-il dit la veille. Espérons que ça va continuer... » Gilles aura été son propre prophète de malheur.

Après la course, il était visiblement déçu et fuyait les journalistes. Comme on dit pompeusement des jeunes qu'ils doivent aller à la difficile école de la vie, lui se trouve actuellement confronté à la dure réalité de la Formule 1. Il conduit bien, il se surpasse, mais la malchance s'acharne sur lui. Mais c'est encore rien si l'on pense aux sept bris de moteur de Mario Andretti en 1977, la même année où John Watson, pour un, a roulé en tête de plusieurs grands prix avant d'être chaque fois victime de péccadilles qui le ralentissaient ou l'empêchaient de terminer.

Et puis, pour être honnête, Gilles n'aurait jamais gagné à Montréal l'année dernière sans la dévotion de Jean-Pierre Jarier.

En course automobile, c'est à chacun son tour. Normalement, à la fin d'une carrière, chances et malchances s'égalent. Et Villeneuve a tout l'avenir devant lui.

C'est Laffite qui le dit.

Seulement 4 voitures sur 20 terminent le GP de Monaco

Scheckter a mené de bout en bout

MONACO (AFP) — Le pilote sud-africain Jody Scheckter a triomphé hier dans le Grand Prix de Formule 1 de Monaco, après avoir gardé la tête de bout en bout au volant de sa Ferrari.

Grâce à ce succès, Jody Scheckter, qui avait réussi le meilleur temps des essais, a consolidé sa place de premier au Championnat du monde des conducteurs. Dans ce Grand Prix, disputé par un temps doux et beau, les coups de théâtre ne cessèrent de se succéder. Des vingt voitures au départ, il n'en restait que quatre dans le même tour à l'arrivée: Jody Scheckter (Ferrari) qui s'imposait devant le Suisse Clay Regazzoni (Williams), l'Argentin Carlos Reutemann (Lotus) et l'Irlandais John Watson (McLaren).

Scheckter avec 30 points se détache au Championnat du monde des conducteurs devant Jacques Laffite (qui a abandonné) qui compte 24 points, quatre de plus que Gilles Villeneuve, Patrick Depailler et Carlos Reutemann.

Dès le départ, les deux Ferrari, placées en première ligne, ont pris d'emblée le commandement de la course. Scheckter passe le premier, suivi de son coéquipier Gilles Villeneuve, tandis que suivent Niki Lauda (Brabham) et les deux Ligier des Français Patrick Depailler et Jacques Laffite.

Il y a très vite deux courses dans ce Grand Prix: la première que se livrent entre elles les deux Ferrari, et la deuxième, entre une dizaine de voitures emmenées par Lauda et les deux Ligier.

Au 5ème tour, déjà deux abandons sont enregistrés: ceux de James Hunt (Wolf), qui rentre à pied à son stand, et de l'italien Ricardo Patrese, dont l'Arrows a été victime d'une rupture de la suspension avant.

Les Ferrari creusent le trou et, au 8ème tour, Scheckter, qui est suivi à 1. par Villeneuve, possède déjà 10. sur le 3ème, Lauda. Quant au Français René Arnoux (Renault), il rentre au ralenti, alors que le Brésilien Emerson Fittipaldi (Copersucar)

Un parcours sans faute (Scheckter)

MONACO (AFP) — Le Sud-Africain Jody Scheckter montrait une joie sereine, hier, à l'arrivée du Grand Prix de Monaco qu'il a gagné après avoir mené de bout en bout. Tranquillement, il expliquait: « Je crois que j'ai fait une course sans faute. Je n'ai pas eu le moindre problème durant toute la course et j'ai le sentiment que ma victoire aujourd'hui a été plus nette, plus facile, plus satisfaisante que celle que j'avais remportée sur ce même circuit avec la Wolf, il y a deux ans ».

Le Sud-Africain, satisfait de s'être détaché au classement du Championnat du monde des conducteurs, ajoutait: « J'ai volontairement donné un rythme rapide au début pour me détacher. Ensuite, j'ai gardé le contrôle à tout moment. Je suis resté sans arrêt concentré et j'ai toujours eu des réserves. Scheckter était formel: « Je n'ai jamais été inquiet. J'ai contrôlé parfaitement le retour de Regazzoni, je n'ai jamais eu peur qu'il me passe avant l'arrivée, car j'avais encore de la marge ».

Toutefois, le Sud-Africain avouait en souriant que l'abandon de Villeneuve l'avait « soulagé ». « Lorsque Gilles s'est arrêté, je me suis senti soulagé pour la seule fois dans la course, car ensuite je n'ai plus eu le moindre problème pour la contrôler. Et j'estime que c'est ma meilleure course de l'année. »

Mears l'emporte à Indianapolis

INDIANAPOLIS (AFP) — Rick Mears, un jeune pilote

Victoire de Collin

LACHUTE — C'est sous une pluie torrentielle que Mario Collin, de Montréal, a remporté la victoire lors du rallye de l'Etoile polaire, première tranche d'une série de cinq pour l'obtention de la Coupe du Québec-Molson qui s'est terminée aux petites heures du matin hier.

D'une distance de 162 kilomètres, cette épreuve comprenait six sections spéciales de vitesse totalisant 50 kilomètres empruntant des chemins propriété de concessions forestières. Les 28 participants ont pris le départ à Lachute pour revenir au même endroit. Secondé par son navigateur Pierre Bergeron, Collin qui pilotait une Datsun Corolla, a écoupé de 38 minutes et 23 secondes en pénalisation.

Jacques Cadorette de Granby, champion provincial en 1978, a terminé au deuxième rang étant débité de 38 minutes et 27 secondes de punition. Pilotant une Datsun 510, Cadorette était accompagné de Pierre Villeneuve.

Le Tandem Paul Bourgeois-Lise Martin, sur Dodge Colt, a pris la troisième position, accusant des pénalités totalisant 42 minutes et 15 secondes. Bourgeois et Martin ont cependant mérité le premier rang dans la classe non-modifiée.

californien de 27 ans, a remporté hier à sa deuxième tentative les prestigieux 500 milles d'Indianapolis, battant au volant de sa Penske-Cosworth tous les vieux routiers dont le légendaire A. J. Foyt, quadruple vainqueur, deuxième à plus d'un tour sur sa Parnelli.

La course, dont c'était la 63ème édition, a été dominée par les frères Unser, mais les deux pilotes ont joué de malchance.

Al Unser, triple vainqueur de la course dont la dernière fois en 1978, a abandonné au 104ème des 200 tours de 4 kilomètres, la boîte de vitesses de sa Lola étant cassée, après avoir mené pendant la première moitié de l'épreuve.

Son frère aîné Bobby, un coéquipier de Mears, qui avait pris la relève, devait laisser passer ce dernier au 182ème tour, ayant perdu sa quatrième vitesse, pour terminer quatrième derrière Danny Ongais, un pilote de Formule un, parti en 27ème position.

Mike Mosley s'est classé cinquième après l'abandon de Tom Sneva, double champion de formule Indianapolis, dont la McLaren a heurté le mur de retenue à dix tours de l'arrivée.

Mears a parcouru les 500 milles (804 km) à la moyenne de 255,700 km/h.



Le bateau de Tacoma, état de Washington, le Weatherley fut le premier tard samedi soir à atteindre le phare de Swiftsure, lors de la course de voiliers annuelle Swiftsure-Juan de Fuca, qui s'est déroulée en fin de semaine dans les eaux tourmentées du Pacifique.

Birch en tête après 24 heures

PARIS (Reuter) — Le monocoque « Kriter VI » du Français Olivier de Kersauson et le trimaran « Té-é sept jours » du Canadien Mike Birch sont en tête de la transat en double Lorient-Les Bermudes et retour, après 24 heures de navigation.

Les organisateurs de la course ont précisé hier que les voiliers progressent par vent de force trois à cinq mais que les conditions pourraient rapidement devenir plus difficiles.

La course est longue de près de 10,000 km.

Cette lutte, qui va se prolonger pendant plus de quarante jours est bien entendue encore très incertaine. Elle le demeurera d'ailleurs très certainement pendant longtemps encore et pour l'instant il n'est pas possible de donner avec précision la position des premiers, même si l'on peut considérer très timidement qu'Olivier de Kersauson paraît posséder un très léger avantage.

Mais, en fonction des routes empruntées le vent peut permettre à ceux qui ont choisi de naviguer un peu plus au sud de s'imposer et de passer en tête, et l'on songe alors à Eric Tabarly — Marc Pajot et à Michel Malinowsky — Pierre Le-normand.

Une seule certitude après une trentaine d'heures de course, les petits bateaux qui ont choisi de plonger vers le sud pour bénéficier d'une mer

moins dure dans les premières heures et qui vont commencer à remonter vers l'ouest, ont déjà concédé un certain handicap aux bateaux des favoris.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER

Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, belair & associés

Comptables agréés

MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

ferme la marche. Devant, les Ferrari accentuent leur avance: celle-ci est de 13. au 11ème des 76 tours. Puis, elle se stabilise à 10. sur Lauda et les deux Ligier au 14ème tour. Au 15ème tour, Laffite s'arrête à son stand. Il repart à 1:30. De Scheckter, celui-ci le talonnant.

Les Ferrari continuent de mener la course. Derrière elles, l'écoulement commence. Emerson Fittipaldi, victime d'ennuis de pneus, renonce à son tour au 17ème passage. Puis, au 19ème tour, Depailler rétrograde. Il ne passe qu'en 14ème position. Au 23ème tour, alors que Scheckter est toujours en tête avec Villeneuve dans sa roue, Lauda s'accroche avec le Français Pironi (Tyrrell) au « Mirabeau », et, quoiqu'indemne, doit abandonner à la suite de cet accrochage. À son tour, Mario Andretti abandonne.

La Williams de l'Australien Alan Jones revient peu à peu sur les Ferrari de tête, et, au 28ème tour, n'est plus qu'à 5. Derrière, les autres sont loin: Maas est à 12, suivi de Jarier, Reutemann, Regazzoni, Nelson Piquet et John Watson. Puis, Hans Stuck abandonne. Au 33ème tour, Jones revient dans le sillage des deux Ferrari. L'intérêt de la course rebondit. Au 35ème tour, Jarier, qui s'était hissé en 4ème position, abandonne (roue arrière tordue à la suite d'un ennui de suspension). À la mi-course, il ne reste plus que onze voitures en course sur les vingt au départ. Les positions sont alors: les deux Ferrari de Scheckter et Villeneuve, devant Alan Jones (Williams), Jochen Maas (Arrows), Clay Regazzoni (Williams) et Carlos Reutemann (Lotus).

Les deux Ferrari poursuivent leur course en tête, mais elles sont toujours suivies de près par la Williams de Jones. Derrière, au 41ème tour, passent dans l'ordre Maas, Regazzoni, Reutemann, Piquet, Watson, Depailler, Laffite. La course par élimination continue avec d'incessants rebondissements.

Coup de théâtre: Jones à son tour abandonne au 43ème passage en s'arrêtant à son

stand. Maintenant, les deux Ferrari sont confortablement installées au commandement. Jabouille connaît des problèmes de pneus. Il s'arrête et repart avec un tour de retard, puis effectue un nouvel arrêt avant de reprendre la course, mais loin derrière. Au 50ème tour, Scheckter mène toujours, suivi comme son ombre par Villeneuve, Maas à 15., puis Regazzoni.

Mais Maas abandonne au 49ème tour. Puis, au 51ème, alors qu'il reste encore 22 tours, c'est Gilles Villeneuve qui s'arrête et descend de voiture, victime d'un incident mécanique. Il ne reste plus que sept voitures dans le même tour avec les deux Ligier, celles de Depailler et Laffite, 6ème et 7ème.

Alors que Scheckter précède Regazzoni de 12. au 56ème tour, soit à 20 tours de l'arrivée, Jacques Laffite voit sa remontée stoppée au 57ème tour: il sort du circuit au virage de la piscine et doit abandonner. Le jeu de massacre continue: il ne reste plus que six voitures dans le même tour. Les positions sont alors: Scheckter (Ferrari), Regazzoni (Williams), Reutemann (Lotus), Piquet (Brabham Alfa Romeo), Watson (McLaren) et Depailler (Ligier). Jabouille et Jochen Maas sont aussi sur le circuit, mais loin, ayant tous deux plusieurs tours de retard.

Les positions se stabilisent à l'amorce des dix derniers tours. Mais Depailler attaque et prend la 5ème place à Watson (68ème), alors que Nelson Piquet ne repasse pas (69ème tour) sa boîte de vitesses s'étant bloquée.

Regazzoni revient très fort sur Scheckter et, à cinq tours de l'arrivée (71ème), n'est plus qu'à 5. du Sud-Africain. Regazzoni continue d'attaquer et n'est plus qu'à une seconde de Scheckter à deux tours de l'arrivée. Derrière, Reutemann conserve sa 3ème place. Depailler ne repasse pas (avant-dernier tour). Et finalement, bien que talonné par Regazzoni, auteur d'une fantastique remontée, Scheckter enlève le Grand Prix de Monaco après avoir gardé la tête de bout en bout.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS "MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire
que l'original et coûte .04c
Une des plus pratiques!
VENTE-LOCATION • LOCATION

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, Mt
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9h à 12h

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Robic, Robic ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGill
Montréal H3G 1K5 934-0272

721-9630
ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal



VACANCES '79

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 semaines CANADA: \$4.00
ÉTATS-UNIS: \$5.00

À ces tarifs, ajouter \$1.50 pour chaque semaine supplémentaire.

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance ☐
Je le reçois par porteur ☐ Je le reçois par la poste ☐

Nom
Adresse actuelle
Adresse de vacances

à compter du
reprise le

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)

Une Renault 5 à prix spécial

OUI

Chez Lareau Centre-Ville
vous attraperez le "Chnac"

Pour le meilleur prix en ville, les 28, 29, 30 et 31 mai

Financement bancaire et livraison dans la même journée



Lareau Automobiles inc.

1824 ouest, Ste-Catherine Montréal, Qué. H3H 1M1 • 937-9551

Avis publics

La requérante s'adresse à la C.T.O. pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant: transport saisonnier — catégorie économique. Transport de personnes âgées (60 ans et plus) ou handicapées domiciliées dans le quartier Rivière des Prairies à tout endroit situé sur l'île de Montréal et retour, et à l'occasion à l'hôpital Le-Gardier situé à Repigny.

Ce permis est demandé en vertu des articles 2727 et 2581 du règlement no 2.

Les Doyens de Rivière des Prairies
7780, boul. Gouin
Montréal H1E 1B3

1ère publication: 26 mai 1979
2ème publication: 28 mai 1979
3ème publication: 29 mai 1979

TRANSFERT DE PERMIS

La présente avis est donné que Les Distributions de Chaux Dumont Ltée, St-Armand, Rivière-du-Loup, Qué., et détenteur du permis D-506100-001-002-003 pour la région no 3, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer ledit permis en faveur de Les Carrières Témis Inc., Rivière Bleue, Témiscouata, Qué.

Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours de la troisième parution du présent avis.

1ère parution 28 mai 1979
2ème parution 29 mai 1979
3ème parution 30 mai 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(division de pratique)

NO: 500-05-00862-794

Mlle ADOLPH LÉSAIGE, rentière, majeure et célibataire, domiciliée et résidant au 74 Est, Boul. St-Joseph, dans les cités et district judiciaire de Montréal.

Requérante

La requérante a déposé une requête au jugement déclaratoire suivant l'article 453 C.P.C. pour l'interprétation du testament de feu son père, Dr J. Arthur Lésaige, afin de faire disparaître toute ambiguïté. Toute personne parente du côté paternel de feu Dr J. Arthur Lésaige est priée de prendre connaissance de la requête déposée au dossier de la Cour supérieure à Montréal.

La présente signification est faite conformément à l'article 138-139 C.P.C. afin de rechercher un ou des héritiers inconnus ou toute personne qui aurait intérêt à contester ladite requête. Toute personne intéressée à être assignée à comparaître doit le faire dans un délai de trente (30) jours après la publication des présentes; à défaut, le tribunal pourra procéder d'une instance sans autre avis. Une copie de la ladite requête est déposée au greffe de la Cour supérieure aux fins des présentes.

Louis Haecq
Conseiller juridique et notaire

MODIFICATION DE PERMIS

Prenez avis que Location d'automobiles H.P. Inc., 7385, boul. St-Laurent, Montréal, Qué., s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir que soit ajouté à son permis actuel, numéro M-600155-2-0 le droit suivant:

La détention est autorisée à louer, aux candidats et écoles de conduite au volant, des véhicules automobiles à double contrôle pour fins d'examen au Bureau des Véhicules Automobiles du Québec, situé au numéro 1690 de la rue Sauvé, angle Garnier, à Montréal.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 505 Est, Sherbrooke, Montréal, Qué.

Location d'automobiles H.P. Inc.
1ère publication: le 28 mai 1979
2ème publication: le 29 mai 1979
3ème publication: le 30 mai 1979

MODIFICATION DE PERMIS

Prenez avis que Les Entreprises B.C. (Montréal) Ltée, 7385 boul. St-Laurent, Montréal, Qué., s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir que soit ajouté à son permis actuel, numéro M-601-113 le droit suivant:

Le détenteur (trice) est autorisé (e) à louer, aux candidats et écoles de conduite au volant, des véhicules automobiles à double contrôle pour fins d'examen au Bureau des Véhicules Automobiles du Québec, situé au numéro 1690 de la rue Sauvé, angle Garnier, à Montréal.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 505 Est, Sherbrooke, Montréal, Qué.

Les Entreprises B.C. (Montréal) Ltée.
1ère publication: le 28 mai 1979
2ème publication: le 29 mai 1979
3ème publication: le 30 mai 1979

MODIFICATION DE PERMIS

Prenez avis que Gérard Cézar, opérant sous le nom de A.B.C. Rent-A-Car Engg, 7335 boul. St-Laurent, Montréal, Qué., s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir que soit ajouté à son permis actuel, numéro 759D le droit suivant:

Le détenteur est autorisé à louer, aux candidats et écoles de conduite au volant, des véhicules à double contrôle pour fins d'examen au Bureau des Véhicules Automobiles du Québec, situé au numéro 1690 de la rue Sauvé, angle Garnier à Montréal.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 505 Est, Sherbrooke, Montréal, Qué.

Gérard Cézar
1ère publication: le 28 mai 1979
2ème publication: le 29 mai 1979
3ème publication: le 30 mai 1979

Au Centre de développement de Sainte-Martine, Québec veut promouvoir la culture en serre

par André Tardif

La culture en serre, peut-être la plus spécialisée de toutes les productions agricoles, peut enfin espérer sortir de l'ornière où on la retrouve actuellement au Québec, si n'en tient qu'au ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon.

Ce dernier a en effet dévoilé, au bénéfice du public et des horticulteurs, le tout dernier né de son ministère, le

Centre de développement des cultures abritées. Il s'agit d'un humble projet sur le plan financier mais qui pourrait avoir un impact sérieux sur un marché de \$15 millions, où le degré d'autosuffisance du Québec atteint à peine 10%.

Annoncé en novembre dernier, le Centre est actuellement en plein essor, sur l'emplacement de l'ancienne école d'agriculture de Sainte-Martine, dans le sud-ouest du Québec. Avec un modeste budget de \$125,000 consacré à l'équipement, trois agronomes et un technicien, sous la direction de M. Jean-Luc Lussier, s'affairent à étudier les problèmes techniques inhérents à la production de légumes et de fleurs, dans des serres aussi bien que dans des tunnels.

«Les cultures sous tunnels représentent un potentiel de développement très considérable, plus important même que celui des serres», a affirmé M. Garon, expliquant qu'il s'agissait en somme d'une serre rudimentaire sans système de ventilation mécanique et sans système de chauffage ou avec un chauffage d'appoint seulement.

«Le tunnel présente l'important avantage d'être peu dispendieux comparativement à la serre et de ne nécessiter que peu d'énergie. Les cultures qu'on y fait peuvent être considérées comme des productions de serre retardées ou des cultures de champ hâtives.»

De forme demi-cylindrique comme la serre conventionnelle et recouverte comme elle de polyéthène mais en une seule épaisseur, le tunnel permet de produire des primeurs deux à quatre semaines avant les productions de champ, au moment où les prix sont les plus élevés pour le consommateur. A l'automne, il permet de

protéger les cultures contre les premières gelées.

Ajoutant que les productions sous tunnels étaient très populaires en Europe et qu'elles pourraient être utilisées avec avantage au Québec où elles sont peu connues, M. Garon a dit que le Centre de Sainte-Martine consacrait beaucoup d'efforts aux cours des prochaines années pour développer les techniques particulières au tunnel.

L'énergie représentant l'un des plus gros obstacles au succès de la sericulture québécoise, le ministre a par ailleurs expliqué que l'un des principaux mandats du Centre était justement d'expérimenter toutes les formes de chauffage susceptibles de rentabiliser la production en serre, que ce soit pour les légumes ou pour l'horticulture ornementale (fleurs et plantes vertes).

Ainsi, de concert avec deux sericulteurs, le Centre a obtenu des résultats favorables avec un système de chauffage à l'huile vidangée. Et selon les calculs de M. Jean-Luc Lussier, cette huile peut diminuer jusqu'à 75% les coûts du chauffage à comparer au système conventionnel, puisque ce «déchets» revient actuellement à un maximum de \$0.15 le gallon, une fois livrée.

L'utilisation sur une plus grande échelle, en agriculture, de l'huile vidangée, que l'on retrouve en abondance dans les stations-service, dépendrait actuellement d'une décision des Services de protection de l'environnement qui en étudient les effets. Il semble toutefois qu'elle soit très peu polluante.

Le Centre étudie également un système de chauffage au bois, avec une fournaise capable également de fonctionner à l'huile, ainsi que la

possibilité d'utiliser la chaleur de rejet de certaines usines sous forme d'eau chaude, et toute autre méthode susceptible de réduire les coûts de chauffage.

«La méthode la plus intéressante et la plus recommandable actuellement est l'emploi de couvertures thermiques, dont l'utilisation permet de réduire de 30% les pertes d'énergie sur une base annuelle», a ajouté M. Garon.

Un préposé du Centre a en effet expliqué que ces couvertures thermiques rétractables servaient surtout à retenir les rayons rouges à l'intérieur de la serre durant la nuit, ceux-là même qui favorisent la

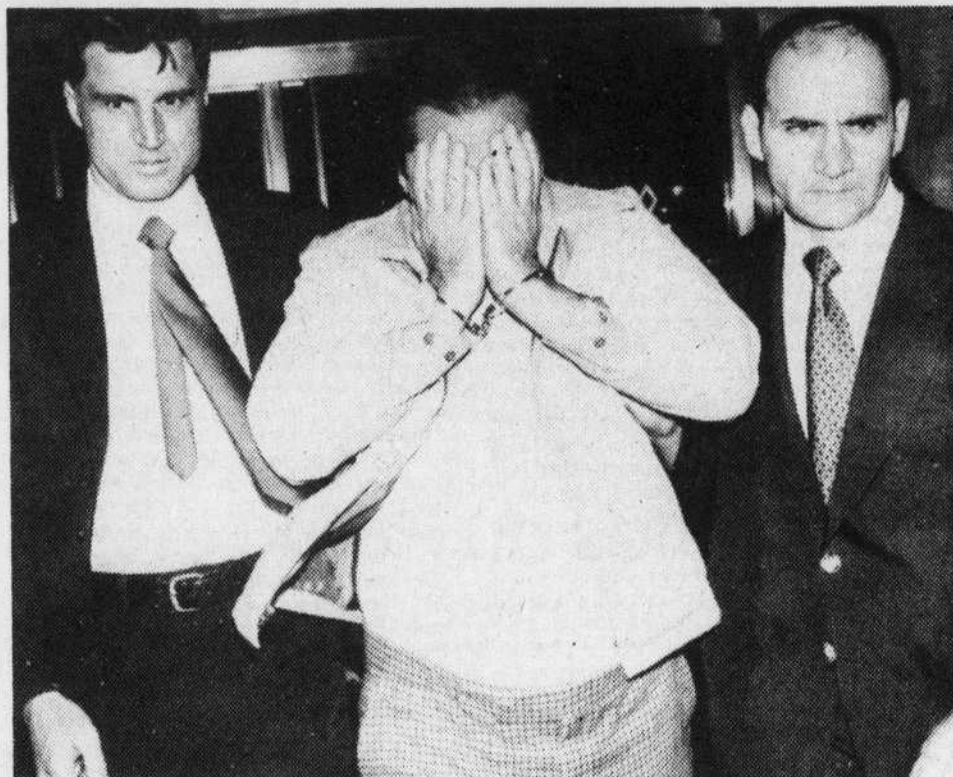
croissance, tout en éliminant une bonne partie des rayons ultra violets non essentiels aux plantes.

Le ministre a également voulu rassurer les sericulteurs québécois quant à l'information émanant du nouveau Centre. A leur intention, un bulletin mensuel sera publié dès la fin de l'été, et surtout, deux agronomes du Centre agissent depuis déjà quelques mois comme conseillers vulgarisateurs auprès de deux groupes de producteurs, l'un spécialisé dans l'horticulture ornementale, l'autre dans la culture des légumes de serre.

M. Garon a ajouté qu'après

la période de rodage nécessaire, le nombre de producteurs ainsi renseignés pourra augmenter, et il les a même invités à se donner eux-mêmes les moyens de réaliser leurs objectifs en se regroupant et en s'engageant un spécialiste.

Tout en incitant les horticulteurs québécois à se rendre visiter le Centre régulièrement, il a enfin annoncé que dès l'automne, des cours spécialisés leur seraient offerts sur la production en serre, portant sur les techniques culturales ainsi que les notions de base permettant la compréhension des techniques utilisées.



Deux agents du FBI accompagnent Joseph «Pepe» Marino, qu'ils ont arrêté samedi soir, juste avant qu'il ne se marie, à New York. Marino a été inculpé en rapport avec un vol de plusieurs millions de dollars commis en décembre dernier dans un camion blindé de la firme Wells Fargo. (Photolaser AP)

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC
PROVINCE DE QUÉBECAPPEL D'OFFRES
POUR
CHALET DE PARC REMBRANDT

Des soumissions sous enveloppe spéciale cachetée et portant clairement l'indication du contenu, adressées à Mme F. Vermette, ing., Ingénieur de la Cité, 5490 avenue Westminster, Côte Saint-Luc, P.Q., seront reçues au plus tard à 14 heures p.m., le MERCREDI 6 JUIN, 1979.

On peut obtenir les documents pour la soumission auprès du bureau de l'Architecte, Jan Hoedeman et Ass. Inc., 3012 rue St-Antoine O., Montréal, P.Q., contre un dépôt non remboursable de CINQUANTE DOLLARS (\$50.00), soit au comptant soit par chèque visé.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque accepté tiré sur une banque canadienne, établi à l'ordre de la Ville de Côte Saint-Luc, pour un montant non inférieur à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le 6e jour de juin, 1979, à 14 h p.m., à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 5490 avenue Westminster, Côte Saint-Luc.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J. Habra (Mme),
Greffier.

TRANSFERT DE PERMIS

La présente avis est donné que Lionel Dionne, St-Alexandre, Kamouraska, Qué., et détenteur du permis no: M503654-001, région 6, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à Denis Boyer, 315, Ste-Elisabeth, Laprairie, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis.

1ère parution 28 mai 1979
2ème parution 29 mai 1979
3ème parution 30 mai 1979

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

CITÉ DE DORVAL



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le trésorier de la Cité de Dorval, que le rôle de perception de la taxe d'affaires pour l'année commençant le premier mai 1979 et se terminant le 30 avril 1980, est déposé au bureau du trésorier à l'hôtel de ville, 60 avenue Martin, Dorval, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxe dans le délai imparti par la loi.

DONNE À DORVAL, QUÉBEC, ce vingt-huitième jour de mai, mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979).

Le trésorier,
MICHEL LEFEBVRE, c.g.a., o.m.a.

Carrières
et
Professions

Les postes
sont offerts également
aux hommes et aux femmes

Municipalité de McMasterville

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER(E)

La Municipalité de McMasterville requiert les services d'un(e) secrétaire-trésorier(e).

EXIGENCES:

- Le candidat agira comme responsable des finances et de l'administration municipale relevant directement du Conseil;
 - Il planifiera, organisera et contrôlera les activités reliées à la fonction;
 - Le candidat devra avoir une très bonne connaissance des techniques comptables et une expérience municipale serait un atout;
 - Le salaire sera déterminé selon les qualifications.
- Les candidats devront faire parvenir leur curriculum-vitae avant le 15 juin 1979.

Municipalité de McMasterville,
300, rue Caron,
McMasterville, Qué.
J3G 1S5
467-3580

GOUVERNEMENT
DES TERRITOIRES
DU NORD-OUEST
Département des
Travaux publics
recherche

CONSULTANTS EN GENIE

Pour le pré-design, design et travaux de construction des systèmes d'eau et d'égouts dans les communautés de l'Arctique.

Compagnies d'importance moyenne avec de préférence expérience dans le Grand Nord. La compagnie est prête à mettre le temps et l'énergie nécessaires pour améliorer ses méthodes actuelles de design et de construction dans le Grand Nord.

Le personnel doit être prêt à voyager dans l'Arctique.

Faire parvenir résumé de la compagnie et du personnel à:

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Département des Travaux publics
Administration de Projets
C.P. 2040
Yellowknife,
Territoires du Nord-Ouest, X0E 1H0
Attention: M. Scott Brown



Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

CCL-79-19156 le mardi 26 juin 1979 TERRITOIRE DE LA BAIE JAMES CONSTRUCTION SUR PYLONS D'ACIER DE LA LIGNE DE TRANSPORT À 735 kV CHISSIBI - LE MOYNE Garantie de soumission: \$200,000 Principale place d'affaires au Québec	PRU-79-19148 le mardi 12 juin 1979 RÉGION RICHELIEU REFECTION DE COUVERTURES ET RÉPARATION DE MURS DE BRIQUES EXTÉRIEURES À L'AMÉNAGEMENT CHUTE-HEMMINGS, COMTE DE DRUMMOND Garantie de soumission: \$3,000 Principale place d'affaires au Québec	RMV-79-19170 le mardi 19 juin 1979 RÉGION MONTMORENCY SERVICES DE NETTOYAGE RÉGULIER DE L'INTÉRIEUR DES LOCAUX DE L'ADMINISTRATION SIÈGE RÉGIONAL DE QUÉBEC Garantie de soumission: Principale place d'affaires au Québec
---	--	--

RRU-79-19133 le mardi 12 juin 1979 RÉGION RICHELIEU SERVICES DE NETTOYAGE RÉGULIER DES BUREAUX ET AUTRES PIÈCES DU SIÈGE RÉGIONAL D'HYDRO-QUÉBEC ET DE L'ÉCOLE DES MONTEURS À SAINT-HYACINTHE, COMTE DE SAINT-HYACINTHE Garantie de soumission: \$10,000 Principale place d'affaires au Québec	CCP-79-19164 le mardi 12 juin 1979 POSTE SAI-7-BASILE COMTE DE CHAMBLY INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX DE GENIE CIVIL CONNEXES (ADDITION 1979) Garantie de soumission: \$3,000 Principale place d'affaires au Québec
---	--

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU N° 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.

La garantie de soumission soumissionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

L'École française de Calgary

recherche un(e)

INSTITUTEUR(TRICE)
DE MATERNELLE

pour l'année 1979-80.

Qualifications:
— Baccalauréat en éducation
— Cours d'enseignement de la maternelle E.C.E.
— Expérience

Faire parvenir demande au:

Calgary French School
1523-13th ave South West
Calgary, Alberta T3C 0T6

ADMINISTRATEUR

Personne avec expérience pour prendre en charge un important bureau s'occupant de relations ouvrières. Doit être parfaitement bilingue. Rémunération selon compétence. Les candidatures seront tenues strictement confidentielles.

Faire parvenir votre demande par écrit à:

Edward Fine & Co.
Comptables Agréés
1310 avenue Greene, suite 500
Montréal H3Z 2B2

L'Association des Grands Frères d'Ottawa
et de la région cherche un(e)

coordonnateur(trice)

responsable du recrutement des bénévoles et des relations publiques. Le(la) candidat(e) devra avoir des connaissances dans le domaine des médias et des relations publiques avec la collectivité francophone. Sensibilité aux questions sociales et intérêt vis-à-vis des bénévoles.

Ce poste à contrat est subventionné par COMSOC pour une période pouvant aller jusqu'à un an.

Salaire: environ \$1,400 par mois.

Bilinguisme essentiel.

Date-limite pour le dépôt des candidatures: le 13 juin 1979. Ces dernières seront adressées au:

Directeur général des Grands Frères
298, rue Elgin
Ottawa

CONSEILLER EN RELATIONS DE TRAVAIL
(Secteur législation et réglementation)

RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES: Sous la responsabilité du directeur de la coordination des relations de travail:

- Étudie les demandes d'accréditation et, sur demande, représente les unités constituantes devant les organismes prévus au Code du travail.
- Analyse les demandes de révision d'accréditation ou toute autre requête relative à l'accréditation et formule les recommandations appropriées.
- Conseille l'Université et les unités constituantes sur toute matière touchant à l'application du Code de travail.
- Assiste l'Université et les unités constituantes aux diverses étapes de règlement des griefs et, sur demande, les représente aux séances d'arbitrage.
- Collabore avec le conseiller juridique ou le procureur de l'Université dans tout dossier litigieux relié aux relations de travail, en particulier à l'interprétation des conventions collectives, ententes et protocoles.
- Fournit l'expertise propre à sa discipline dans toute question ayant trait aux relations de travail, en particulier à l'interprétation des conventions collectives, ententes et protocoles.
- Met à la disposition des constituantes, selon les moyens les plus appropriés, les informations qui leur permettent de mieux solutionner les problèmes de relations de travail.
- Effectue et/ou participe à des recherches et études ayant trait à divers aspects des relations de travail.
- Participe à diverses étapes des négociations et, sur demande, aux tables de négociations.
- Effectue les consultations et maintient les contacts requis en vue de faciliter l'interprétation et l'application des conventions collectives, ententes collectives et protocoles.
- Propose toute mesure permettant l'amélioration des relations de travail.

EXIGENCES:
— Formation universitaire dans une discipline reliée aux responsabilités qui lui sont confiées.
— Environ cinq (5) années d'expérience dans le domaine de l'application du Code du travail, de la préparation, de la négociation et de l'application des conventions collectives.

LIEU DE TRAVAIL: Québec

TRAITEMENT: Selon les qualifications et l'expérience peut varier entre \$15,018.00 et \$33,080.00.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur offre de service avant 17h00, le 1er juin 1979, aux:

Services au personnel
Université du Québec
2875, boul. Laurier
Québec G1V 2M3



Université du Québec

La compétence de Clark sera jugée au sommet de Tokyo

OTTAWA (AFP) — Marquée par la forte personnalité de M. Trudeau pendant onze ans, la politique étrangère canadienne d'ouverture vers le monde en général et l'Europe en particulier ne devrait pas changer avec un gouvernement conservateur.

Pro-Européens, les Conservateurs devraient chercher à s'entendre avec les Neuf, tout en évitant d'indisposer les États-Unis. En majorité anglophones, les Conservateurs continueront sans doute, d'autre part, à jouer un rôle important dans le Commonwealth, d'autant plus qu'ils se trouveront en compagnie des Tories anglais de Mme Thatcher, estimant les observateurs.

Dès le mois d'août, au sommet du Commonwealth à Lusaka, ils devront montrer leur attachement à cette association, à laquelle la personnalité de M. Trudeau avait donné un sang nouveau.

Mais c'est au sommet économique de Tokyo, en juin, que l'on jugera la compétence du nouveau leader canadien. M. Trudeau disait qu'il « n'était pas possible d'envoyer un amateur comme M. Clark » à une réunion aussi importante. Les Conservateurs ont pourtant « creusé » sérieusement les

questions économiques et ne devraient pas, selon les observateurs, faire trop pâle figure, même si M. Clark manque un peu d'expérience.

Les relations avec le grand voisin américain devraient être au moins aussi bonnes sous M. Clark que sous M. Trudeau. Outre l'abandon de la troisième option chère à M. Trudeau et qui consistait à renforcer les liens avec l'Europe pour contrebalancer l'influence américaine, on estime généralement que les conservateurs ne devraient pas prendre de mesures défavorables aux investissements américains importants dans le pays.

La politique conservatrice de renforcement de l'armée et l'attachement très profond des conservateurs à l'OTAN devraient satisfaire le Pentagone et donc la Maison Blanche.

Vis-à-vis du Proche-Orient, la plus importante prise de position de M. Joe Clark a été l'annonce, pendant la campagne électorale, du transfert de l'ambassade du Canada de Tel Aviv à Jérusalem.

Considérée comme prise de position électorale, cette décision, si elle intervenait, pourrait mettre en danger le respect dont jouit le Canada dans l'ensemble du Proche-Orient, estime-t-on.

55 députés du PC sont favorables à la peine de mort

OTTAWA (PC) — Une enquête de l'Ottawa Citizen auprès de 72 députés progressistes-conservateurs a montré que 55 d'entre eux favorisent le rétablissement de la peine de mort au Canada. Des 55 partisans, 27 sont de nouveaux élus.

Plusieurs députés, dont M. Ken Binks d'Ottawa-Ouest, ont même annoncé leur intention de déposer des projets de loi aux Communes pour

demande le rétablissement de la peine de mort.

Pour certains députés cependant, il faudrait changer le mode d'exécution, car ils trouvent la pendaison trop cruelle.

L'enquête du journal a été faite après l'exécution sur la chaise électrique de John Spink, vendredi en Floride.

La peine de mort a été entièrement supprimée au Canada en 1976, par un vote libre de 130 à 124. Cinq ans auparavant, on ne l'avait maintenue que pour les meurtres de policiers et de gardiens de prisons.

Les individus coupables de meurtres au premier degré doivent maintenant purger au moins 25 ans de prison avant de pouvoir être libérés sur parole, minimum réduit à 15 ans pour les meurtres au second degré.

M. Clark lui-même, à moment du vote aux Communes, s'est prononcé en faveur de l'abolition de la peine de mort, promettant même de ne pas présenter d'autres lois à ce sujet si un jour il était élu, tout en ne s'opposant pas aux projets de loi de ses députés.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

ROLLAND GIRON, Aline — à Montréal, le 25 mai 1979, est décédée Aline Rolland, épouse du docteur Gérard Giron, mère de Josette Giron-Léonard. Les funérailles auront lieu le lundi, 28. Le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Ltée, angle boul. Décarie et ave. Notre-Dame-de-Grace, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grace où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Décès du frère VENANT CARON clerc de Saint-Viateur (1892-1979) — Le Frère Venant Caron, C.S.V., est décédé au Centre Champagnon de Joliette, le 25 mai 1979, à l'âge de 86 ans et 11 mois, après 68 ans de profession religieuse, dont 10 ans passés chez les Frères de la Croix de Jésus de Rimouski, soit de 1910 à 1920. Il laisse dans le deuil deux frères et trois sœurs: MM. Adélaïde et Aurèle Caron, Mlle Marie Caron, Mme Adhémar Jocas et Madame Odilon Demers; ainsi qu'une belle-sœur, Mme J. Alphonse Caron, tous de la région de Matane. Les funérailles auront lieu lundi matin, le 28 courant, à 10 h 30, en la chapelle de la Résidence provinciale des Clercs de Saint-Viateur, à Joliette. Elles seront suivies de l'inhumation au cimetière de la Congrégation, à Joliette.

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTERIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

les architectes

LONGPRÉ MARCHAND
Montréal - 842-1401

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201
• Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.10 chacun
• Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS

PAR
TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emploi sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS

PAR
TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201
• Chaque parution coûte \$6.40 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

A HUNTSIC, grands 2 1/2 modernes, meubles ou non, à partir de \$140. 387-3390, ou 387-5606. 29-5-79

CHOMEDEY, magnifique appartement sur rivière, très grand 6 1/2 bien décoré, 3 salles de bain. Piscine, sauna, tennis, juin, juillet. 687-1911. 30-5-79

ILE-DES-SOEURS, grand 3 1/2 à sous-louer, ensoleillé, très bien situé, prix intéressant, libre 15 juin, 761-1347. 30-5-79

METRO LONGUEUIL, 3 1/2, vue panoramique sur le fleuve. Chauffage, poêle frigidaire, air climatisé, fournis. 1er juillet. \$300.00. Après 6 heures, 670-3315. 31-5-79

PLACE PLANTAGENET, près Université de Montréal, grand et luxueux 2 1/2, cuisine, réfrigérateur de couleur, cuisine et toilette rénovées, magnifique jardin tranquille. 1er juillet. 731-9878. 29-5-79

CENTRE-est, 2 1/2 et 3 1/2 meublés, impeccables, \$155. et \$190. 844-6195. 1-6-79

3051 Edouard-Montpetit, 1 1/2, \$175.00 et plus. Occupation immédiate. 341-1713, 735-2559. 7-6-79

OUTREMONT, 7 1/2 chauffé, eau chaude, occupation immédiate. \$395. 271-1186. 29-5-79

OUTREMONT, Durocher & Fairmount, 3 1/2 \$160, 4 1/2 \$220, chauffés, eau chaude fournie, jour 279-3752, soir 270-1618. 24-6-79

MONTRÉAL-NORD, 5 1/2 chauffé, avec stationnement. Libre 1er juillet. \$240. 325-5183. 30-5-79

BOULEVARD St-Michel, 8990 appartement #5, 4 1/2 pièces, chauffage électrique, tapis inclus, 388-4616. 29-5-79

AHUNTSIC, grand 4 1/2, redécoré à neuf, tapis, cuisinière, réfrigérateur, balcon façade, 1460 de Salaberry. 336-3504. 26-6-79

BACHELOR, meublé et chauffé, 2 1/2 pièces, attrayant, excellent état, près Galeries d'Anjou, disponible 1er juillet. 581-7532 ou 728-6351. 31-5-79

ROSEMONT, 4 1/2, \$160.00 / mois. 324-5412. 29-5-79

A PARIS, universitaire loue son appartement meublé, du 1er juillet au 15 octobre, 15e Arrondissement, Métro Plaisance, 3,000 Francs. Renseignements T. Jamin (418) 681-8651. 29-5-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Baubien, tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

MOBILIER chambre fillette de qualité, presque neuf, 8 morceaux, prix à discuter, 725-7755. 29-5-79

CUISINIÈRE blanche 30 pouces, sofa plus fauteuil, lits jumeaux, un an d'usage, moitié prix. 484-7066. 2-6-79

LE BRIDGE

Il faut signaler avec logique

par Charles-A. Durand

Donneur: Nord
Vulnérables: Nord-Ouest

NORD
♦ 6
♦ D 8 3
♦ R 8 3
♦ A R V 10 9 4

OUEST
♦ R D 10 8 3 2
♦ 7 4
♦ 10
♦ 8 6 3 2

EST
♦ 9 7 5 4
♦ R 10 6
♦ A D V 9 5

SUD
♦ A V
♦ A V 9 5 2
♦ 7 6 4 2
♦ D 5

Les enchères:
Nord Est Sud Ouest
1 ♦ passe 1 ♥ passe
2 ♦ passe 3 ♥ passe
4 ♦ passe 4 ♥ passe

L'entame: Le 10 de carreau par Ouest.

Le jeu des signaux est un langage de raisonnement et de grand bon sens.

Le joueur Ouest entama du 10 de carreau; le Mort joua le 3 et Est, le deuxième défenseur, signala du 9 de la même couleur. Oui c'était le jeu d'une haute carte qu'il n'était pas nécessaire de jouer et qui demandait au partenaire de continuer la couleur. Mais avec quelle carte ce malheureux partenaire pouvait-il continuer dans la même couleur? Tout déconcentrant il joua la plus haute carte de ses piques et à partir de ce moment les défenseurs furent impuissants d'enrayer la marche des déclarants vers la victoire.

Ce contrat téméraire de 4 coeurs gagé par Sud aurait dû chuter si le partenaire de l'entameur avait interprété intelli-

ANTIQUITÉS

Achetez antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morier — 668-3879. J.N.O.

MEUBLES EN PIN: armoires, buffet bas, commodes, table rectoïde, table demi-lune, huches, coffres, buffet deux-corps, table ronde, berçantes, chaises, encoignure, tables. 659-2651. 11-6-79

MOBILIER DE BUREAU, chêne blond décapé, 4 morceaux, excellent état. 748-8163. 30-5-79

ARTICLES À VENDRE

MANUFACTURE vend des ceintures de reptile, aussi spécialisées dans ceintures de haute couture. 325-1640. 4-6-79

AUTOS À VENDRE

MERCEDEZ, modèle Européen 1976, diesel 5 cylindres, 40,000 miles. \$14,500. Téléphone (514) 584-2689 entre 5 et 8 p.m. 29-5-79

JAGUAR 1973, E-type, TYBE, 2 + 2, 37,000 miles, V12, air climatisé, AM/FM stéréo, roues en broches. Couleur bordeaux. Intérieur en cuir. Particulier. Jour: 738-9459, soir: 768-4573. Demandez Frank. 30-5-79

HONDA CIVIC 76, manuelle, hatchback, 28,000 miles, AM-FM, \$1,800. 525-1745 ou 271-1237 après 6 hrs. 29-5-79

AUTOBIO GMC, 36 pieds, 1964, converti en Camper, avec moteur diesel. Très économique. \$20,000.00. (Échangerait aussi contre bateau). 584-2017. 31-5-79

CAMPEUR Concord 1974, 24 pi. tout équipé, air climatisé, \$13,000. 621-1523 ou 667-6571. 2-6-79

CORDOBA 1975, 26,850 miles, plusieurs extras, \$2,850. 482-9730, 489-6025. 29-5-79

MERCEDES, décapotable, 280, SL, 1970, toit rigide pour l'hiver. Complètement équipé. Un seul propriétaire. Appelez Diderich: 748-6961. 31-5-79

BUREAUX À LOUER

AHUNTSIC

De 500 à 2,000 pi. ca. complètement aménagé, dans un édifice de construction moderne de qualité. Architecture de distinction. Ascenseur, climatisation centrale, stationnement intérieur et extérieur, occupation immédiate.
560 Henri-Bourassa ouest
334-9130
1-6-79

Sherbrooke Ouest

ENTRE
CRESCENT & BISHOP
2,000 à 5,000 pi. ca. aménagés selon vos exigences particulières dans un complexe professionnel de distinction. (\$4.00 net). Veuillez appeler M. Jean Sylvestre.
849-5653
25-6-79

ANJOU

Bureaux meublés, service de secrétariat, télex, photocopie, etc.
354-4082
31-5-79

CHALET À LOUER

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux bungalows, meubles Thibault. Cheminée pierre. Saison, semaine, fin semaine. (Été: piscine chauffée, terrain jeu). 256-6825, (819) 326-5836. J.N.O.

Chalet 4 saisons à louer. Bromont. Entièrement meublé avec toutes commodités, près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. 1-6-79

EN Gaspésie, maison entièrement meublée, chauffée, 4 chambres, à la semaine, au bord de l'eau. 663-8712. 30-5-79

CHAMBRES ET PENSIONS DEMANDE

Cherche bonne famille, offrant chambre et pension pour cégepien. Près métro. Téléphonez frais vivés, après 20 hrs et weekend 613-233-2238.

COMMERCES À VENDRE

Fabricant de meubles canadiens. Équipement et inventaire. Aubaine: \$11,600.00. Discutable. 526-2136. 7-6-79

COURS PRIVÉS

COURS de rattrapage, français et mathématiques, niveaux primaire et secondaire, pour plus d'informations, communiquez à 738-1209. 14-6-79

CONDOMINIUM

PRENEZ une vacance à Lauderdale by the sea ou Pompano, à peu de frais. \$25.30 canadiens par jour, pouvant accommoder 4 personnes, condominiums avec climatisé à 1,500 pieds de la mer, tarifs spéciaux pour mois d'été. Louise Hurlbise 735-5495, 334-4703. Le Permanent, courtier 29-5-79

LOGEMENTS À LOUER

PRÉS Radio-Canada, 5 1/2 pièces, chauffé, équipé, balcon et terrasse, idéal pour 2 personnes, libre 1er juillet. \$295 par mois, 522-5477 après 5 hrs. 4-6-79

COURS PRIVÉS

FRANÇAIS COURS intensifs tous niveaux, mai, juin. Jour, soir. Claude 259-5148. 29-5-79

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune homme à tout faire, à votre disposition. 932-9596. 9-6-79

Jeune homme recherche emploi le soir, pour aider à ses études. 376-3750. 31-5-79

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

EBÉNISTERIE

JEAN-PIERRE RIVEST, ébéniste et polisseur, restauration de vieux meubles antiques et d'époques, décapage et refinitions de tous genres, travail soigné et personnalisé, 10 ans d'expérience. 656-5918, 656-9608. 30-5-79

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

FAITES RÉAMILLER SUR PLACE BAIGNOIRES, LAVABOS, TUYAUX, TOILETTES, PORCELAINES FIXES. TRAVAIL PROPRE, DE MAIN EXPERTE, PARFAIT EN MOINS DE 6 HEURES!
Résidences, appts, hôpitaux, couvent, 36 couleurs — Neuf ou antique
MONSIEUR BAIGNOIRE 336-1133
Ville St-Laurent
29-6-79

Monsieur Baignoire

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361 J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

OUTREMONT, Bernard près Champagnon, local commercial 22 x 37 et 11 x 37, libre 1er septembre 79. Idéal pour boutique. 279-3752. 4-6-79

LOGEMENTS À LOUER

VILLE ST-LAURENT, 4 1/2 - 5 1/2 à louer, toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079 J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

N.D.G., rue Globert (Décarie et Queen Mary Road), bas de duplex 5 pièces, entièrement renouvelé, impeccable, chauffage électrique fourni, ainsi que eau-chaude, électricité, tapis mur à mur, laveuse, sècheuse, idéal pour couple, près de métro, autoroute, université et magasins. \$390. 659-9561, 481-9921. 1-6-79

LOGEMENTS À LOUER

VILLE ST-LAURENT, 3 1/2, 4 1/2, studio à louer, piscine intérieure, bain, sauna, chauffage, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 334-9358, bureau de location: 336-8308. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

PRÉS CÔTE-DES-NEIGES, luxueux haut de duplex 8 1/2, 2 salles de bain, buanderie, situé près Université de Montréal, possibilité bail 2 ans ou plus, \$650 par mois. Après 5 hrs P.M. 342-5329. 31-5-79

LOGEMENTS À LOUER

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et ententes gratuites sur rendez-vous. 822 est, rue Sherbrooke, suite 5, Montréal. H2L-1K4. 2 hrs à 7 hrs. 524-3852. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

282-0058 ou 933-3673 ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDRE-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal.

RENDRE-VOUS SCIENTIFIQUE

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et ententes gratuites sur rendez-vous. 822 est, rue Sherbrooke, suite 5, Montréal. H2L-1K4. 2 hrs à 7 hrs. 524-3852. J.N.O.

MAGASIN À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES & Queen Mary, occupation immédiate, 271-1186, 271-6381. 29-5-79

MAISON DE CAMPAGNE À LOUER

UNE grande maison dans les Laurentides, peut loger de 10 à 15 personnes, 7 chambres, 4 salles de bain, 2 foyers, planchers de chêne et foyer, salle à manger, salon, et terrasse avec piscine chauffée, grande cuisine rénovée, chauffage central, grand terrain-parc, semie gratuite, \$650 par mois, à la saison ou à l'année, 273-9351, 1-226-9351. 29-5-79

MAISONS À LOUER

MAISON canadienne à louer. Grand terrain, foyer. \$485.00. 324-3781, 589-6373. 18-6-79

22 miles de Montréal par autoroute, entourée d'arbres. Grand terrain avec ruisseau. Foyer, fenêtres panoramiques. \$225.00. Renseignements: Gérard Pelletier: 842-5889, 524-7790. 29-5-79

OCCASIONS D'AFFAIRES

Fabricant de meubles canadiens. Équipement et inventaire. Aubaine: \$11,600. Discutable. 526-2136. 7-6-79

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTARIAT

Traducteur en pratique individuelle, recherche secrétaire dactylo expérimentée. Bon orthographe exigée avec de préférence, expérience du matériel IBM (sélectrique ou IBM 60), du travail en dictée et de la correction d'épreuves. Bonnes conditions de travail. Emploi permanent à temps plein ou partiel. Horaires flexibles à convenir. Pour rendez-vous, appeler 931-9697. 29-5-79

VENTE TEMPS PARTIEL

18 mai au 5 juin '79
Aidez à vos revenus, en devenant sous-agent officiel du ministère des Finances du Québec. Pour vendre des Obligations d'Épargne du Québec durant la campagne qui durera du 18 mai au 5 juin inclusivement. Des centaines de gens autour de vous sont susceptibles d'en acheter. Documentation de vente et assistance fournies. POUR INFORMATIONS: Tassé & Associés Ltée Agente Officielle (514) 288-9111. 2-6-79

TRAITEMENT DES MOTS OPÉRATEUR(TRICE)

\$12,000.00 et plus. Centre-ville. Expérience sur AES ou appareils similaires. Excellentes conditions de travail, bénéfices marginaux. Préférence: bilinguisme. INDEX Management, 842-5051. 29-5-79

DACTYLO ÉMÉRITE

FÉMININ
PLURIEL

Renée Rowan



La femme de Brossard

À la suite d'une vaste enquête menée auprès des femmes de Brossard et d'un travail d'animation qui s'est poursuivi toute l'année, les femmes de cette banlieue de Montréal auront, dès le mois de septembre, leur centre qui sera situé dans une école désaffectée — l'école Bonsecours — prêtée par la Commission scolaire Lignery. Cette nouvelle a été annoncée ces jours derniers lors d'une conférence de presse au cours de laquelle on a rendu public le rapport de recherche sur la situation de la femme à Brossard, recherche réalisée l'an dernier par le CLSC Le Samaritich, et le service d'éducation aux adultes de la Commission scolaire régionale Lignery.

« Il ne s'agit pas d'une recherche universitaire avec tout ce que cela implique de rigorisme, mais d'une étude qui nous a permis une meilleure connaissance du milieu en vue d'une action à mener », a précisé un des responsables du rapport, Pierre Boissonneault, organisateur communautaire au CLSC.

Il y a eu, jusqu'à mainte-

nant, très peu de recherches sur la femme en banlieue et cette étude était d'autant plus nécessaire que les femmes constituent le véritable tissu social en banlieue. Un rapide coup d'oeil sur la composition des groupes communautaires oeuvrant à Brossard est assez éloquent sur ce point.

Un questionnaire élaboré comprenant non moins de 45 questions a donc été adressé à toutes les femmes de Brossard en avril 1978; sur un potentiel de 10,000 répondantes, 1,450 questionnaires sont revenus dont 1,377 étaient comptables, ce qui donne un taux de réponse de 14%, « taux très satisfaisant si on considère la complexité de l'instrument et l'intimité de la question », note M. Boissonneault.

Qui est cette femme de Brossard?

La majorité des femmes ont entre 25 et 40 ans (68.1%), le plus fort pourcentage, 26.4% se situant entre 30 et 34 ans; 35.2% ont complété leur cours secondaire; 19.3%, le collégial et 20.3% sont allées à l'université.

Le revenu familial dans cette ville de banlieue est as-

sez élevé: 47.9% ont entre \$12,000 et \$25,000 par année et 35.2% ont plus de \$25,000.

Fait intéressant à noter: 42% des répondantes déclarent le travail à l'extérieur comme occupation principale. Lors de l'analyse, on a constaté qu'environ 100 femmes qui s'étaient classées « ménagère » occupaient aussi un emploi rémunéré à temps partiel, ce qui donne un total de 48% des répondantes qui travaillent à l'extérieur.

Le questionnaire cherchait à vérifier s'il y avait des différences marquées entre les travailleuses et les autres groupes, autrement dit, y a-t-il une caractéristique qui détermine partiellement le fait d'aller travailler? L'âge et le fait d'être mère ou pas ne ressortent pas comme des facteurs marquants. Par contre, le statut civil semble jouer beaucoup. Dans l'échantillon, 85% des célibataires et 78% des femmes séparées ou divorcées travaillent, rien d'étonnant à cela. Pour celles qui vivent en situation de couple, 38% des femmes mariées travaillent alors que le pourcentage monte à 65% dans le cas de

celles vivant en union libre.

Pour ce qui est du genre de travail effectué, on constate que le travail de bureau arrive en première place, avec 39.6%; puis viennent l'enseignement avec 16.9% et une occupation professionnelle, 12.2%. Seulement 1.5% des femmes qui ont répondu au questionnaire travaillent en usine, alors que 9.9% travaillent dans la vente; 8.4% sont techniciennes; occupations diverses, 11.3%.

Moins de la moitié des femmes sont obligées de traverser un des ponts conduisant à Montréal pour aller travailler, ce qui est intéressant quand on songe au temps ainsi économisé. On voit également que le temps partiel, même s'il est souhaité par un grand nombre de répondantes, reste l'apanage d'une minorité et que peu de femmes travaillent le soir ou la nuit.

Quant à l'influence du travail de la femme sur sa vie, elle se manifeste surtout au niveau de la relation conjugale. Globalement, la proportion de travailleuses se disant très satisfaites de la relation avec leur conjoint est de 8% plus

élevée que chez les femmes qui restent au foyer. Elles se disent aussi plus comprises quand il y a des pépins et ces couples partagent plus les décisions importantes. Curieusement, très peu de femmes travaillant à l'extérieur ont souligné le problème de la double tâche (travailleuse-ménagère).

À la question, « dans votre vie actuelle (en excluant les situations conjugales et familiales), éprouvez-vous un désir de changement ou d'amélioration? » 40% ont répondu par oui très éloquent, alors que 38.3% ont dit éprouver un désir « moyen » de changement.

« Ce 40% est beaucoup plus élevé que ce à quoi nous nous attendions », souligne M. Boissonneault.

Les femmes au travail, les professionnelles et les professeurs semblent être un peu moins désireuses de changement que les autres et l'intensité du désir de changement est inversement proportionnel à la satisfaction familiale et conjugale. En clair, cela veut dire que plus ces dimensions sont satisfaisantes, moins le désir de changement est grand et vice-versa.

Dans le groupe qui veut très fortement changer, les raisons invoquées sont: sortir de l'isolement (32%), pour un apprentissage académique (13%), se connaître (13%) et en vue d'une indépendance financière (12%). Pour les travailleuses à temps plein et à temps partiel, c'est plutôt pour se divertir et acquérir des habiletés artisanales.

Notons par ailleurs que 53% des femmes au foyer contre seulement 35% des travailleuses sentent le besoin de se regrouper. « Les commentateurs des partisanes du regroupement ont un fond commun, note dans son rapport M. Boissonneault: pour elles, le simple fait d'échanger, de partager des expériences et de développer de nouveaux contacts constitue en soi une activité riche de potentiel. » Quand au contenu de ces échanges, on distingue quatre pôles d'intérêt: le développement personnel, l'implication dans l'action, l'acquisition d'habiletés et de nouvelles connaissances et enfin, les activités strictement occupationnelles.

À Brossard comme ailleurs, on remarque que les femmes connaissent assez mal les ressources de leur milieu et qu'il y a beaucoup d'information à faire dans ce sens.

Disons en terminant que 75 femmes de Brossard qui avaient participé à cette enquête se sont regroupées et, avec l'aide de deux animateurs prêts par le CLSC et la Commission scolaire Lignery, ont travaillé tout l'hiver, par petits groupes, dans le but de susciter l'ouverture d'un centre de femmes où elles

pourront poursuivre leur démarche en fonction des besoins identifiés. Ce centre, qui devrait ouvrir ses portes en septembre prochain, offrira également de l'information juridique. On y prévoit, en outre, un café-rencontre qui sera ouvert à toutes celles qui ne sont pas encore prêtes à s'impliquer dans un groupe de travail, mais souhaitent se rencontrer et échanger de façon informelle.

« La vraie vie des masquées » des femmes-bunglows — Après le succès de cette pièce qui a été jouée à Saint-Bruno, puis un peu partout, les Éditions du remue-ménage publient, dans leur

collection théâtre, le texte: *La vraie vie des masquées*.

La vraie vie des masquées est de nous faire voir de l'intérieur, par des femmes qui ont elles-mêmes vécu et qui vivent encore l'expérience, ce rêve de tant de femmes, d'habiter la banlieue. À partir de leur vie, ressemblantes et différentes, sept femmes ont créé des personnages qu'on a l'impression d'avoir rencontrés quelque part. Parce qu'elles évitent les caricatures faciles autant que les beaux rôles, parce qu'elles ne tombent pas dans le double piège de se poser en réussites sociales ou de dénigrer faussement leurs avantages matériels.

Nouveautés SEUIL

Günter Grass

Le Turbot



« On n'avait rien lu de si beau depuis longtemps. Un livre avec lequel on peut vivre pendant des jours. »
Die Zeit

Trad. de l'allemand par J. Amsler - 540 p. \$19.95.

Edward T. Hall Au-delà de la culture



L'auteur de la dimension cachée démontre que toutes les institutions culturelles, qui ne sont au départ que des prolongations du corps humain, finissent par lui échapper et se retourner contre lui.

Traduit de l'américain - 240 pages \$17.95

Pascal Bruckner Alain Finkielkraut Au coin de la rue, l'aventure



L'Aventure est-elle encore possible aujourd'hui? Plus que jamais, répondent les auteurs non conformistes du Nouveau désordre amoureux: dans le couple, la ville, le tourisme, les transports, etc.

288p. \$17.95

Collection Fiction & Cie dirigée par D. Roche

Christian Duverger La fleur létale

économie du sacrifice aztèque



Appuyé sur les documents rassemblés au moment de la Conquête, ce livre interroge le monde aztèque à travers sa pratique du sacrifice humain.

Recherches anthropologiques dirigée par R. Guidieri
256 pages \$21.85

SEUIL

Viceroy

Maisons de banlieue

Beaumont
Phase I
En bas de \$16,300⁰⁰



Franklin
Phase I
En bas de \$17,690⁰⁰



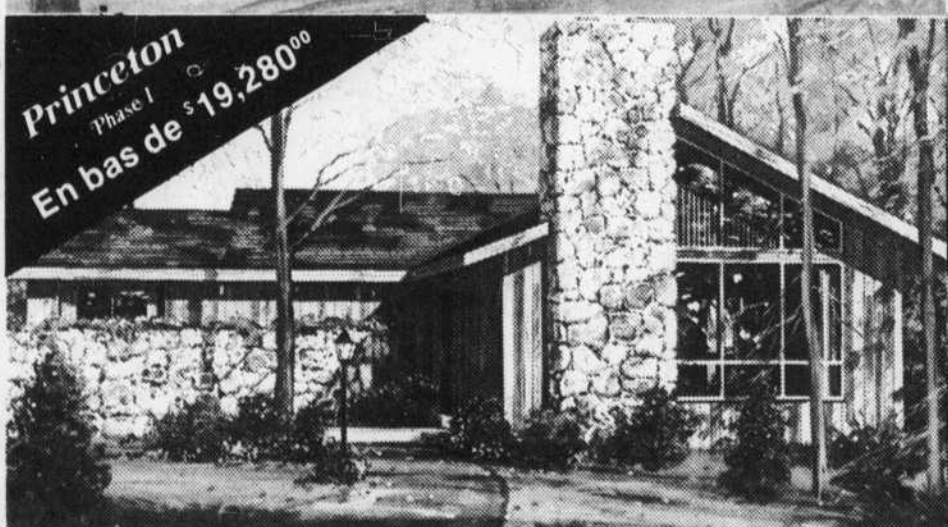
Londoner
Phase I
En bas de \$18,410⁰⁰



Radisson
Phase I
En bas de \$18,620⁰⁰



Princeton
Phase I
En bas de \$19,280⁰⁰



Canadiana
Phase I
En bas de \$20,010⁰⁰



Nos catalogues couleurs sont disponibles pour achat, à \$2.00 chacun, lors de votre visite à notre Terrain de Montre ou, veuillez remplir le coupon, ci-dessous, et le retourner avec votre chèque ou mandat-poste à une des adresses suivantes:

TERRAINS DE MONTRE OUVERTS:
Lundi au vendredi — 11:00 à 21:00 heures
Samedi et dimanche — 12:00 à 17:00 heures

395, Yvon Berger
Ste-Rose, Laval
622-3185

230, boul. Taschereau
Greenfield Park
672-0834

5043, boul. Hamel
Ste-Foy
872-5347

VEUILLEZ ME FAIRE PARVENIR
IMMÉDIATEMENT VOTRE CATALOGUE
COULEURS DE MAISONS DE CAMPAGNE
À \$2.00 CHACUN.

J'inclus

NOM
ADRESSE
VILLE ZONE POSTALE
TÉLÉPHONE
LOCATION DU TERRAIN